

Rapport de prestation

Photographie du profil des bénéficiaires de l'aide sociale de Saint-Imier

Mandant

Ville de Saint-Imier
Service de l'action sociale
2610 Saint-Imier

Alexandre Bédât, Chef de service

Mandataire

Haute école de gestion Arc
Institut du management des villes et du territoire (IMVT)
Espace de l'Europe 21
2000 Neuchâtel

Patrick Ischer, Adjoint scientifique

Patrick.Ischer@he-arc.ch

Jérôme Heim, Adjoint scientifique

Jerome.Heim@he-arc.ch

Mathias Rota, Adjoint scientifique

Mathias.rota@he-arc.ch

Neuchâtel, le 29 septembre 2022

Table des matières

Table des matières.....	2
Table des illustrations	3
1. Introduction.....	4
2. Problématique.....	5
2.1. Objectifs du mandat.....	7
2.2. Méthodologie	8
2.2.1. Posture.....	9
3. Analyse quantitative.....	10
3.1. Comparaison avec les autres communes de Suisse	10
3.2. Comparaison avec une sélection de communes aux caractéristiques similaires	18
4. Analyse qualitative.....	27
4.1. Des trajectoires scolaires et professionnelles potentiellement chaotiques.....	27
4.2. Des parcours biographiques parsemés d'épreuves	29
4.2.1. Raisons du recours à l'aide sociale.....	31
4.3. Vécu des bénéficiaires de l'aide sociale	34
4.3.1. Conséquences du statut de bénéficiaire.....	35
4.3.2. Activités en vue d'une réinsertion professionnelle	39
4.3.3. Activités extraprofessionnelles (domestiques, associatives, loisirs, sociales)	44
4.4. Relations au Service de l'action sociale.....	47
4.4.1. Des employé-e-s bienveillant-e-s.....	47
4.4.2. Une écoute malgré des rencontres peu fréquentes	48
4.4.3. Un encadrement en fonction de l'attitude des bénéficiaires.....	48
5. Pistes de réflexions et de recommandations.....	50
5.1. Œuvrer en amont pour éviter la démobilité et la rupture scolaire.....	50
5.2. Améliorer les chances de réinsertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale	51
5.3. Favoriser l'autoproduction accompagnée en faveur des bénéficiaires	53
5.3.1. Jardins communautaires	55
5.3.2. Ressourcerie et atelier de fabrication	55
6. Synthèse	57
7. Bibliographie.....	60
8. Annexes	62
Guide d'entretien avec les bénéficiaires de l'aide sociale	62

Table des illustrations

Tableau 1 : Évolution du taux d'aide sociale en Suisse, dans le canton de Berne et à Saint-Imier	10
Tableau 2: Corrélations entre taux d'aide sociale et d'autres variables dans les communes suisses	15
Tableau 3: Corrélations entre taux d'aide sociale et d'autres variables dans les communes suisses contrôlées par la densité de population par km ²	17
Tableau 4: Bénéficiaires étrangers/ères selon le statut de séjour en 2019 (en pourcents)	19
Tableau 5: Nationalité des bénéficiaires de l'aide sociale à Saint-Imier en 2020	20
Tableau 6: Catégorie de personnes bénéficiaires de l'aide sociale à Saint-Imier en 2020	21
Tableau 7: Raison d'assistance à Saint-Imier en 2020	23
Tableau 8: Raisons de fin d'assistance à Saint-Imier en 2020	26
Graphique 1: Taux d'aide sociale par commune (2018)	12
Graphique 2: Taux d'aide sociale (2018) et catégories de population des communes	13
Graphique 3: Taux d'aide sociale (2018) et régions linguistiques	13
Graphique 4: Bénéficiaire de l'aide sociale par catégories d'âges en 2019	18
Graphique 5: Bénéficiaires de l'aide sociale par nationalité en 2019	19
Graphique 6: Bénéficiaires de l'aide sociale étrangers/ères par groupe de pays en 2019	20
Graphique 7: Bénéficiaires de l'aide sociale par état civil en 2019	21
Graphique 8: Bénéficiaires de l'aide sociale par situation d'activité en 2019	22
Graphique 9: Bénéficiaires de l'aide sociale selon le niveau de formation en 2019	23
Graphique 10: Bénéficiaires par durée d'octroi en 2019	24
Graphique 11: Bénéficiaires par taux de couverture en 2019	25
Graphique 12: Bénéficiaires de l'aide sociale par motif principal de la fin du versement des prestations en 2019	25
Carte 1: Taux d'aide sociale dans les communes suisses en 2018	11

1. Introduction

Cette recherche part du constat selon lequel le taux d'aide sociale à Saint-Imier apparaît beaucoup plus élevé que celui de la très grande majorité des communes suisses. Dans l'objectif de mieux appréhender les raisons de cette situation, le Service de l'action sociale de la commune de Saint-Imier a souhaité connaître plus précisément le profil de ses bénéficiaires à travers une analyse aussi bien statistique que qualitative. Un mandat a donc été confié à la Haute école de gestion Arc pour qu'elle réalise cette photographie, laquelle a mobilisé une méthodologie mixte. Ces méthodes comprennent donc : des entretiens exploratoires avec le chef du Service et deux collaborateurs/trices du Service ; une analyse secondaire de données fournies par l'Office fédéral de la statistique et par le Service de l'action sociale ; et douze entretiens semi-directifs et compréhensifs individuels avec des bénéficiaires de l'aide sociale préalablement sélectionnés par le Service de l'action sociale.

Après avoir contextualisé l'étude dans une problématique sociohistorique plus large que celle de la commune de Saint-Imier, le chapitre 2 présente les objectifs de l'enquête et la méthodologie utilisée. Le chapitre 3 expose les résultats de comparaisons statistiques au niveau suisse où des corrélations sont testées entre le taux d'aide sociale d'une commune donnée et des variables telles que le taux de chômage, la densité de population par km², le taux d'étrangers/ères, le taux de personnes sans formation post-obligatoire, la part des emplois dans le secteur primaire ou encore le taux de divortialité. Les bénéficiaires de l'aide sociale de Saint-Imier font ensuite l'objet d'une comparaison avec celles et ceux de communes géographiquement proches et présentant des caractéristiques similaires (en termes de taille, de nature du tissu économique et du type de population). Sont ici considérés des éléments tels que l'âge, l'origine nationale, l'état civil, les raisons d'assistances, le niveau de formation, la durée d'octroi des prestations et les raisons de fin d'assistance. Les résultats sont présentés sous forme de carte, graphique et tableau.

Le chapitre 4 livre les résultats de l'enquête qualitative, soit les entretiens compréhensifs et semi-directifs menés auprès de douze bénéficiaires. Ces données sont parfois complétées par des propos provenant des entretiens exploratoires réalisés avec des représentant·e·s du Service de l'action sociale. Après avoir retracé les trajectoires scolaires et professionnelles, et les parcours biographiques des participant·e·s à l'étude, ce chapitre livre une synthèse des raisons qui ont conduit ces personnes à devoir recourir à l'aide sociale. Il se poursuit avec un exposé du vécu de ces bénéficiaires de l'aide sociale, afin de rendre compte des conséquences de ce statut, mais également des activités qu'ils/elles instaurent pour retrouver un emploi, comme pour s'occuper et conserver des formes de lien social. Finalement, sont abordées les relations que ces personnes entretiennent avec le Service de l'action sociale de Saint-Imier, et plus particulièrement avec leurs assistants sociaux et leurs assistantes sociales.

Partant des résultats obtenus comme de la littérature sur la prise en charge de la pauvreté, le chapitre 5 propose trois pistes de réflexions et de recommandations : 1. Œuvrer en amont pour éviter la démobilitation et la rupture scolaire ; 2. Améliorer les chances de réinsertion professionnelle ; 3. Favoriser l'autoproduction accompagnée en faveur des bénéficiaires. La première mesure vise à éviter le recours à l'aide sociale, la deuxième à faciliter la sortie de celle-ci et la troisième à améliorer le vécu des bénéficiaires, augmentant ainsi leur pouvoir d'agir, tout en œuvrant pour le bien commun.

Enfin, le chapitre 6 propose une synthèse à destination des lecteurs et lectrices pressé·e·s en reprenant les principaux résultats obtenus.

2. Problématique

Durant les décennies de croissance, la vulnérabilité était relativement limitée, la marginalité pouvait être considérée comme résiduelle et la pauvreté était, tout le moins dans les pays occidentaux, absorbée par cette croissance économique (Foucart, 2005). L'État social pouvait donc aisément offrir un filet protecteur face aux aléas de la vie. Dans ce contexte, la protection sociale assurait la cohésion et les individus vulnérables n'étaient pas tenus pour responsables de leur situation. Depuis les années 1980, on observe un changement de paradigme, puisque les politiques et les programmes sociaux tendent à cibler la personne comme responsable de son bien-être. Foucart note, à ce propos :

Dans un contexte marqué par d'importantes mutations structurelles, l'individu doit maintenant se responsabiliser face à l'ensemble des événements qui ont pu accroître sa vulnérabilité sociale et individuelle. Il devient le seul, voire le principal responsable de tous ses maux : pauvreté, endettement, travail précaire, mauvaises habitudes de vie, soutien social déficient, faible scolarité, mauvaise santé physique ou mentale, problèmes de toxicomanie. (Foucart, 2005, p. 107)

Ainsi, l'individu qui parvient à atteindre ses objectifs gagne en épanouissement, alors que celui qui n'y parvient pas devient responsable de son propre échec et de son propre malheur, induisant un lourd sentiment de culpabilité. En définitive, ce qui auparavant était surmonté collectivement doit être pris en charge individuellement et « *ce qui était un destin statistique commun à des millions de personnes s'est transformé en une faute, une responsabilité et une névrose individuelle* » (Beck, cité par Foucart, 2005, p. 107). À cela vient s'ajouter le fait que, depuis le début des années 2000, le travail est revenu en force — à la fois comme valeur morale et comme slogan politique — et, avec lui, une représentation normative de ce qu'est le vrai travail et, incidemment, le vrai travailleur. Ce dernier s'oppose ainsi toujours plus clairement et radicalement à ce qu'il n'est pas : un « assisté », une personne qui « abuse du système », soit un individu « *qui serait rémunéré et bénéficierait de droits sociaux et syndicaux sans vraiment donner de contrepartie en retour [...]* » (Krinsky & Simonet, 2012a, p. 5).

Par conséquent, il est attendu des bénéficiaires de l'aide sociale qu'ils/elles développent une idée de projet et qu'ils/elles tentent de se projeter dans l'avenir afin d'être pris au sérieux. Comme le soulignent Bonvin, Dif-Pradalier et Rosenstein, pour les jeunes adultes suisses en difficulté,

en termes de normativité, on s'inscrit ici pleinement dans une logique d'entrepreneuriat de soi qui requiert et valorise la planification de sa vie via une succession de projets et d'objectifs personnels. [...] Sur le plan normatif, cet exercice de responsabilisation passe par l'adhésion aux normes de la formation et du travail, conçues comme des valeurs et des finalités incontournables (Bonvin, Dif-Pradalier, & Rosenstein, 2013, p. 65-66).

Cette participation active des citoyens est également observée aux Pays-Bas, où trois lois — adoptées en 2015 — visent à les inciter à devenir davantage autonomes et à engager leur responsabilité individuelle « *vis-à-vis d'une bonne partie de leurs moyens de subsistance, du bien-être des membres de leur famille, de leur travail et de leurs conditions de vie* » (Cremers, 2018, p. 112). Dans cette perspective, les individus sont amenés à améliorer leurs chances sur le marché du travail, en fonction des opportunités offertes par la société néerlandaise. Cette figure du bénéficiaire méritant, qui doit se soumettre aux règles et afficher sa volonté à travailler est également présente dans d'autres pays, et notamment en Suède. Connue pour son système social

généreux et exemplaire, ce pays scandinave attend toutefois de ses allocataires de prestations sociales qu'ils/elles adoptent « *un comportement attendu pour retrouver un emploi* » (Jolivet, 2018, p. 134).

Ces injonctions sont toutefois problématiques pour les personnes les plus vulnérables — notamment celles qui sont les moins qualifiées, les plus âgées ou en mauvaise santé — qui ne parviennent pas à réintégrer le marché du travail, d'autant plus que les employeurs se montrent peu enthousiastes à l'idée d'embaucher des personnes qui, souvent, présentent des troubles psychosociaux. De même, celles qui n'adhèrent pas — volontairement ou involontairement — à ces différents programmes de réinsertion socioprofessionnelle peuvent rapidement être déconsidérées, voire stigmatisées¹, car, comme le fait remarquer Lutz Leisering, les politiques sociales « *induisent des formes de "normalité" et donc "d'anormalité" à travers la promotion de modèles normatifs et d'attentes sociales qui pèsent sur les individus* » (cité par Bonvin et al., 2013, p. 61). Ces propos rejoignent ceux de Valli, Martin et Hertz (2002), qui remarquent que la structure de la sécurité sociale — tout le moins celle proposée en Suisse — est organisée autour de la centralité du travail, et qu'elle contribue ainsi à séparer les pauvres invalides de ceux/celles qui peuvent travailler. Cela a pour conséquence, d'un point de vue social, que certains dispositifs sont mieux acceptés que d'autres : s'il n'est plus honteux de bénéficier de l'assurance vieillesse, ce n'est pas le cas pour les prestations de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale. Et d'ajouter :

[...] on peut avancer que la manière dont on classait jadis les pauvres en « mauvais » et en « bons » selon leur aptitude au travail se prolonge aujourd'hui avec des logiques de classement opposant les chômeurs « passifs » aux chômeurs « actifs », les seconds « se responsabilisant » et se distinguant ainsi de ceux que l'on soupçonne soit de « profiter » de l'État, soit de souffrir de « problèmes », notamment « psychologiques », les empêchant de « se prendre en main » (Valli et al., 2002).

Cette considération négative des bénéficiaires de l'aide sociale — à travers le prisme du travail — est toutefois problématique, car, comme le soulignent Krinsky et Simonet (2012a), les frontières du travail sont labiles et sont le produit de rapports sociaux. Ces auteurs en veulent pour preuve les nombreuses formes de « travail invisible » (travail domestique, activités consistant à prendre soin de ses proches — enfants, parents, beaux-parents, grands-parents, etc. — bénévolat, volontariat, etc.), dans lesquelles peuvent par ailleurs être inscrits les individus qui touchent des allocations sociales.

Finalement, pour faire face aux changements structurels évoqués ci-avant et à leurs effets pervers², Robert Castel (2013) suggère de redéployer le modèle de justice sociale, afin de recréer une « société de semblables », c'est-à-dire une société dont tous les membres sont reliés par des relations d'interdépendance et dont nul ne doit souffrir d'une non-reconnaissance sociale, voire d'une non-existence sociale. Pour faire partie de cet ensemble — et ainsi « faire société », les individus doivent disposer d'un minimum de ressources, à travers l'octroi de droits sociaux (qui font, selon Castel, « *l'ossature d'une démocratie moderne* »³ [Castel,

¹ Nous nous appuyons ici sur la définition du stigmate relayée par Bourguignon et Herman : « [...] *caractéristique associée à des traits et stéréotypes négatifs qui font en sorte que ses possesseurs subiront une perte de statut et seront discriminés au point de faire partie d'un groupe particulier ; il y aura "eux", qui ont une mauvaise réputation, et "nous" les normaux* » (Croizet et Leyens, cités par Bourguignon & Herman, 2007, p. 104).

² Castel (2013) rappelle qu'il est des situations dans lesquelles les frontières entre travail et assistance se brouillent, au point que certain-e-s travailleurs/euses vivent des conditions tellement médiocres qu'ils/elles sont contraint-e-s d'avoir recours à l'aide sociale pour subvenir à leurs besoins.

³ Plus loin, Castel écrit d'ailleurs : « *Une démocratie moderne n'a pas à réaliser une égalité des conditions, mais elle doit permettre l'exercice non seulement de la citoyenneté politique, mais aussi de la citoyenneté sociale. Or la citoyenneté sociale consiste en un stock de droits sociaux qui permettent à tous les membres de cette société d'avoir, à partir de leur position sociale — en général de leur travail —, des relations d'interdépendance avec leurs semblables. Ils sont des citoyens à part entière [...]* » (Castel, 2013, p. 47).

2013, p. 40]). En effet, si les inégalités ne peuvent être éliminées, il n'en demeure pas moins, selon l'auteur, qu'elles ne sont pas incompatibles avec la justice sociale, dans la mesure où est garantie une sécurité sociale minimale. Cette dernière doit en outre permettre d'affranchir les membres de la société du besoin et de les prémunir contre les aléas de l'existence sociale. Ce faisant, et grâce à ces droits, ces membres « *font partie d'un même ensemble, appartiennent à un même collectif, et même si ce collectif est différencié, c'est quand même un collectif solidaire.* » (Castel, 2013, p. 45). Foucart (2005), va dans le même sens, mais il estime que, dans une situation d'ultra-modernité, « l'individu contemporain » se croit « *hyper-indépendant, au point de se vivre affranchi de toute responsabilité, sans avoir à rendre compte à quiconque de ses choix et de ses comportements, ce qui soulève d'ailleurs une foule de problèmes* » (Foucart, 2005, p. 100). Dans ce contexte s'opposent les individus qui accèdent à l'autonomie parce qu'ils disposent de toutes les ressources économiques et sociales nécessaires et ceux qui ont connu un parcours d'exclusion ou d'échec et, dans le prolongement, sont confrontés à des situations de dépendance.

Certaines catégories de la population ont davantage de risques de dépendre de l'aide sociale. Ainsi en est-il des enfants (0 à 17 ans), des personnes de nationalité étrangère et des personnes divorcées. Le niveau de formation est également un facteur non négligeable, puisque 46.4% des bénéficiaires de 25 à 64 ans n'ont pas de formation post-obligatoire. Ces derniers/ères sont en outre celles et ceux qui ont le plus tendance à sortir de l'aide sociale, puis d'y retourner. À ce propos, signalons encore que le taux de sortie se monte, en Suisse, à 28.1%.

Le fait de vivre dans une commune urbaine contribue également à augmenter ce risque – qui croît d'ailleurs parallèlement avec la taille de la commune (Office fédéral de la statistique, 2019). Selon la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (2017), les raisons qui peuvent expliquer ce taux plus élevé dans les centres urbains sont les suivantes. Premièrement, on y trouve une proportion plus importante de personnes peu ou pas qualifiées, de migrants et de familles monoparentales. Deuxièmement, ces centres sont attractifs pour les bénéficiaires de l'aide sociale, qui y trouvent davantage de possibilités de travail et de formation, des offres – en matière de services, de logement, etc. – facilement accessibles et de l'anonymat. Troisièmement, les citoyens peuvent moins facilement s'appuyer sur leurs réseaux familiaux et sociaux (contrairement aux personnes qui vivent dans les zones rurales). Au-delà du contexte géographique (urbain/rural), il apparaît que d'autres facteurs peuvent influencer le taux d'aide sociale selon la région. On retiendra ici la grande quantité de logements bon marché, la disparition d'emplois faciles d'accès et la précarisation des conditions de travail, ainsi que la mauvaise conjoncture (Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne, 2017)

On sait par ailleurs que les bénéficiaires de l'aide sociale connaissent bien souvent des parcours biographiques non linéaires, voire accidentés. Qu'il s'agisse de difficultés scolaires (qui peuvent générer un sentiment d'exclusion), d'événements familiaux malheureux (divorce, séparation, décès), des relations conflictuelles avec les parents (pour les plus jeunes d'entre eux), des problèmes de santé (dépression, addiction, etc.), des situations d'endettement ou un statut légal d'établissement précaire (notamment celui de réfugié), nombreuses sont ainsi les causes qui peuvent conduire des individus à devoir recourir à l'aide sociale (Bonvin et al., 2013).

2.1. Objectifs du mandat

Préoccupé par la situation statistique imérienne, ainsi que par l'image souvent négative et stéréotypée des bénéficiaires de l'aide sociale, le Chef du Service de l'action sociale de la commune a contacté la Haute école de gestion Arc. Lors d'une séance qui s'est tenue le 3 février 2020, il a ainsi demandé à MM. Jérôme Heim,

Patrick Ischer et Mathias Rota, adjoints scientifiques au sein de l'Institut du Management des Villes et du Territoire (IMVT) de cette institution, d'imaginer un projet de recherche — sous forme de mandat — dont l'objectif est de dessiner aussi finement que possible le profil de ces bénéficiaires, aussi bien d'un point de vue statistique que qualitatif. Cette photographie doit permettre aux autorités compétentes de connaître précisément cette population dans toute sa diversité, mais également de saisir certains éléments qui ne transparaissent ou ne sont pas évoqués dans le cadre des entretiens avec les assistantes sociales et les assistants sociaux (ci-après AS).

2.2. Méthodologie

Afin de mener à bien ce mandat, il est proposé d'adopter une démarche qui combine, selon le principe des méthodes mixtes (Johnson et al., 2007), plusieurs outils de collecte.

Premièrement, il a été réalisé un entretien exploratoire avec deux AS (décembre 2020) et avec le Chef du Service de l'action sociale (24 septembre 2020), afin de cadrer précisément le mandat. Cette entrevue a également été l'occasion de saisir le point de vue de ces personnes sur la situation imérienne, mais aussi les enjeux, les difficultés rencontrées, les profils des bénéficiaires, etc. Deuxièmement, nous avons procédé à une analyse secondaire de données et plus précisément celles fournies par le Relevé Structurel de l'OFS et par le Service de l'action sociale (Tutoris). Grâce à ces chiffres, il a été possible de dresser la photographie statistique demandée et, partant, d'établir le profil sociodémographique de l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale imérienne. Troisièmement, nous avons conduit, entre mai et octobre 2021, douze entretiens semi-directifs et compréhensifs individuels avec des personnes préalablement sélectionnées par le Service de l'action sociale (via les AS). Le canevas d'entretien — qui figure dans son intégralité en annexe — comprend une série de thèmes qui peuvent être ainsi synthétisés :

- Parcours biographique (y.c. la trajectoire scolaire et professionnelle) ;
- Facteurs qui ont conduit au recours à l'aide sociale ;
- Réseau social, projets et activités pratiquées, qu'elles soient orientées vers la sphère professionnelle (formation, travail non déclaré, recherche d'emploi, etc.), non professionnelle (au sein de structures sociales organisées, par le biais de la vie associative) et/ou privée (famille et ami·e·s) ;
- Conséquences, pour les bénéficiaires, de leur statut de bénéficiaire de l'aide sociale (isolement émotionnel et social, sentiment d'insatisfaction et/ou d'impuissance, moindre bien-être sur le plan psychologique et physique, stigmatisation), et regard qu'ils/elles portent sur leur propre condition ;
- Rapports entretenus avec l'administration (notamment avec l'AS) et propositions d'amélioration.

En outre, et puisque nous souhaitons inscrire la situation actuelle des bénéficiaires dans leur parcours biographique et ainsi considérer ce phénomène dans la durée, la méthode retenue s'apparente également à celle des récits de vie. C'est en effet la dimension diachronique qui nous a particulièrement intéressés, dimension qui permet « *de saisir les logiques d'action dans leur développement biographique, et les configurations de rapports sociaux dans leur développement historique* » (Bertaux, 2016, p. 13). Pour ce faire, nous avons intégré, dans notre canevas d'entretiens, des questions qui ont invité nos informateurs/trices à nous raconter « comment les choses se sont passées », à nous décrire des événements et des situations vécus (dans le passé et le présent), et à nous exposer comment ils/elles se projettent dans l'avenir. Le mérite de ces questions est qu'elles donnent du relief aux entretiens et proposent une vue d'ensemble des parcours biographiques. Couplées aux autres questions que nous avons posées, elles nous ont permis d'obtenir des récits denses et de mettre ainsi certains propos en perspective.

2.2.1. Posture

Cette enquête adopte une posture consultative qui vise à rendre compte des situations de pauvreté telles qu'elles sont vécues par des personnes et à considérer ces dernières comme des expertes en ce domaine (Banerjee & Duflo, 2012). Cette implication des personnes concernées peut contribuer à ajuster les mesures aux besoins effectifs et améliorer ainsi leur efficacité (Plateforme nationale contre la pauvreté, 2021). En outre, une telle approche participative peut encourager l'autonomisation et le pouvoir d'agir des personnes. Néanmoins, cette participation n'a d'effet que si elle influence des décisions politiques, ce que nous espérons être le cas concernant ce rapport.

3. Analyse quantitative

3.1. Comparaison avec les autres communes de Suisse

En 2018, 9,5% de la population suisse a reçu une prestation d'aide sociale (Office fédéral de la statistique, 2020). Parmi ces personnes, 46,2% ont bénéficié d'une prestation complémentaire à l'AVS/AI, 34% ont été soutenues par une prestation d'aide sociale économique (aide sociale au sens strict, voir ci-après) et 19,8% ont obtenu d'autres prestations (aides à la famille, avance sur pensions alimentaires, aides au logement, aides aux personnes âgées/invalides et aides aux chômeurs). Les chiffres de 2010 rendent compte du fait que, parmi ces prestataires, 38,1% sont des personnes qui ne travaillent pas, 33,1% font partie de la population non active (enfants, retraité-e-s), 19% sont des personnes employées à temps partiel et 9,8% sont des personnes qui travaillent à plein temps. Pour le dire autrement, le recours à l'aide sociale concerne une frange non négligeable de la population suisse et, parmi elle, près du tiers occupe un emploi (à temps partiel ou à plein temps).

Pour le Canton de Berne, le taux d'aide sociale au sens large est de 9,7% (Office fédéral de la statistique, 2019). Concernant le taux d'aide sociale au sens strict, c'est-à-dire l'aide sociale économique, il est en 2018 de 3,2% pour la Suisse et de 4% pour le Canton de Berne (soit 41 408 personnes). Ce qui fait de celui-ci le cinquième canton suisse avec le taux le plus élevé de bénéficiaire ayant reçu une prestation financière d'aide sociale durant l'année 2018 (après Neuchâtel [7,2%]; Bâle-Ville [6,2%]; Genève [5,9%]; Vaud [4,3%]). Comme le montre le [Tableau 1](#), entre 2010 et 2020, le taux d'aide sociale est resté relativement stable dans le canton de Berne (-2%), alors qu'il a légèrement augmenté en Suisse (+7%). En comparaison, le taux d'aide sociale dans la commune de Saint-Imier apparaît élevé et en augmentation, passant de 7,8% en 2010 (370 bénéficiaires) à 9,6% en 2020 (493 bénéficiaires)⁴.

Tableau 1 : Évolution du taux d'aide sociale en Suisse, dans le canton de Berne et à Saint-Imier

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évol.
Suisse	3,0	3,0	3,1	3,2	3,2	3,2	3,3	3,3	3,2	3,2	3,2	+ 7%
Canton de Berne	4,1	4,2	4,2	4,2	4,3	4,2	4,2	4,2	4,0	4,0	4,0	-2%
Saint-Imier	7,8	7,8	8,6	9,0	9,7	9,6	9,4	10,4	10,7	10,3	9,6	+ 23%

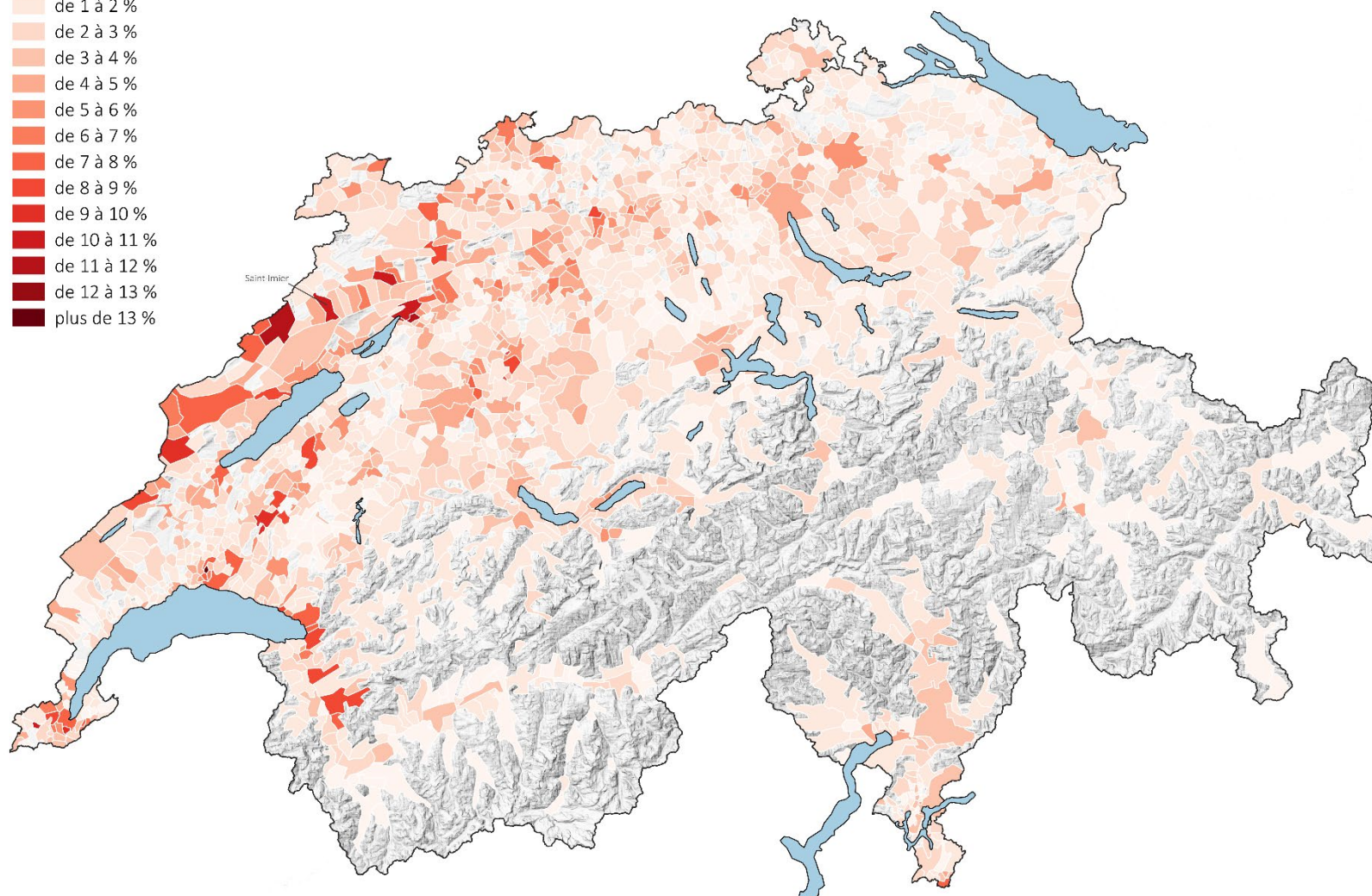
Réalisé à partir de données OFS

⁴ https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/6981_112_7281_7263/12001.html.

Carte 1: Taux d'aide sociale dans les communes suisses en 2018

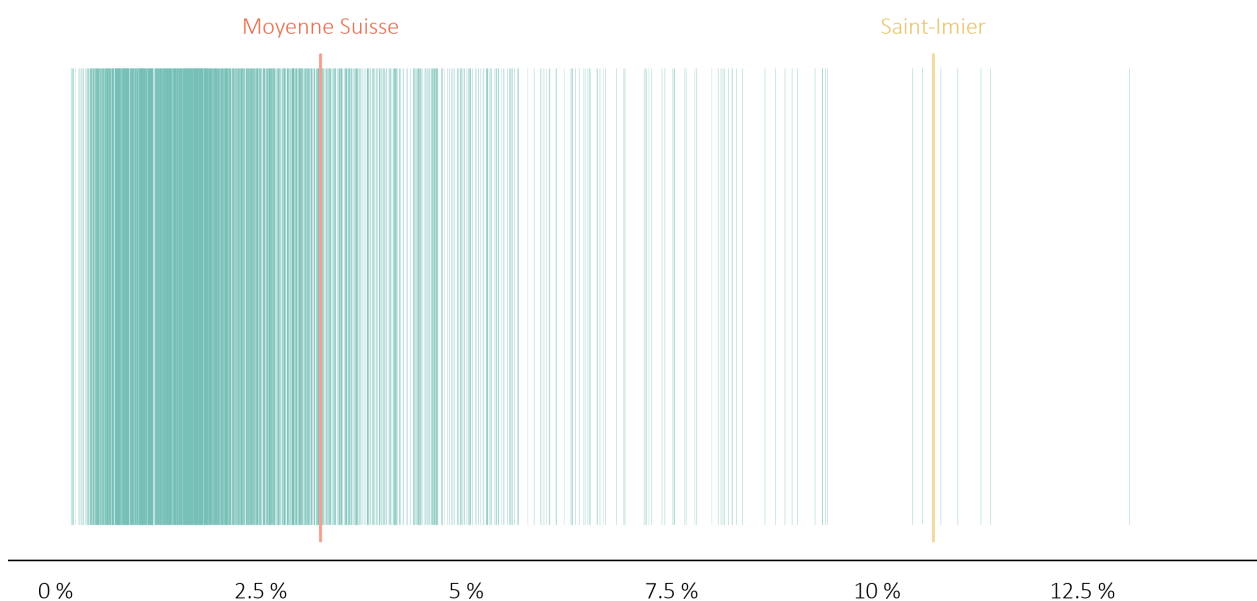
Taux d'aide sociale en 2018

- moins de 1 %
- de 1 à 2 %
- de 2 à 3 %
- de 3 à 4 %
- de 4 à 5 %
- de 5 à 6 %
- de 6 à 7 %
- de 7 à 8 %
- de 8 à 9 %
- de 9 à 10 %
- de 10 à 11 %
- de 11 à 12 %
- de 12 à 13 %
- plus de 13 %



Lorsque les communes suisses sont classées en fonction de leur taux d'aide sociale⁵ (pour l'année 2018), Saint-Imier se place en sixième position (sur 1716 communes renseignées⁶). Avec 10,69 %, elle n'est précédée que de Jouxkens-Mézery (13,07 %), La Chaux-de-Fonds (11,38 %), Brügg (11,27%), Biel/Bienne (10,99 %), Aire-la-Ville (10,78%). Cette situation apparaît tant sur la [Carte 1](#), sur laquelle Saint-Imier se distingue d'un rouge très foncé, que sur le [Graphique 1](#), sur lequel la commune se détache nettement des autres communes suisses (les traits verts).

Graphique 1: Taux d'aide sociale par commune (2018)



Taux d'aide sociale par commune (2018). Chaque trait correspond à une commune.

N = 1 716

Manquent 486 communes non indiquées pour des raisons liées à la protection des données (moins de 6 bénéficiaires).

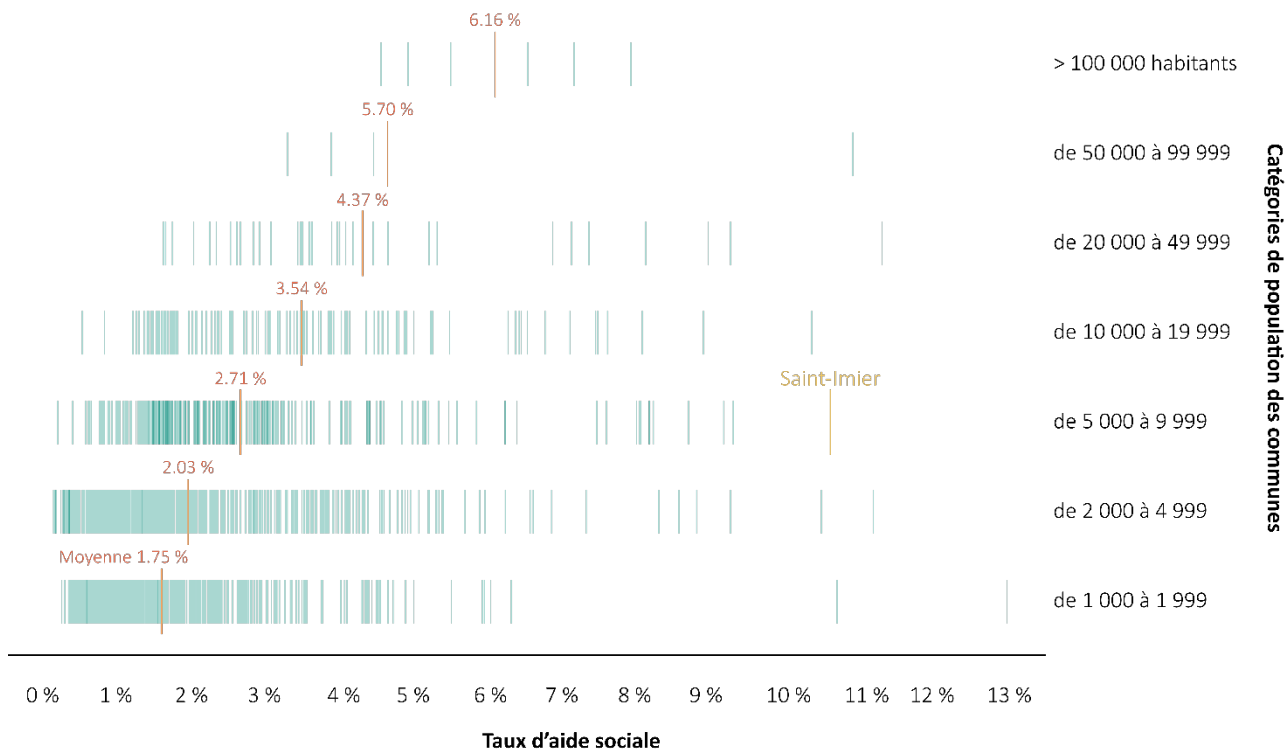
Source des données : OFS

Comment expliquer que Saint-Imier connaisse un taux d'aide sociale plus élevé que la grande majorité des communes suisses ? La compréhension de ce phénomène passe en premier lieu par l'identification des éléments qui déterminent les hauts taux d'aide sociale dans les communes suisses. Ainsi, une première analyse révèle que lorsque l'on classe les communes suisses par catégorie du nombre d'habitants et que l'on considère le taux d'aide sociale pour chacune de ces catégories, on s'aperçoit que les communes les plus peuplées sont celles qui ont, en moyenne, les taux d'aide sociale les plus élevés. Le [Graphique 2](#) montre ainsi que le taux moyen d'aide sociale dans les communes qui recensent entre 1000 et 1999 habitants avoisine les 1,75 %, contre 3,54 % pour celles de 10000 à 19999 habitants, et 6,16 % pour les communes de plus de 100000 habitants. Ce même graphique révèle également que Saint-Imier apparaît très excentrée par rapport aux communes de sa catégorie (de 5000 à 9999 habitants), mais aussi par rapport aux autres catégories.

⁵ Soit, selon l'OFS, la part des bénéficiaires ayant reçu une prestation durant la période d'enquête par rapport à l'ensemble de la population résidente permanente.

⁶ Si le tableau présente les 2202 communes suisses, les taux d'aide sociale de 486 communes ne sont pas renseignés pour des raisons liées à la protection des données (ces communes comptent moins de 6 bénéficiaires).

Graphique 2: Taux d'aide sociale (2018) et catégories de population des communes



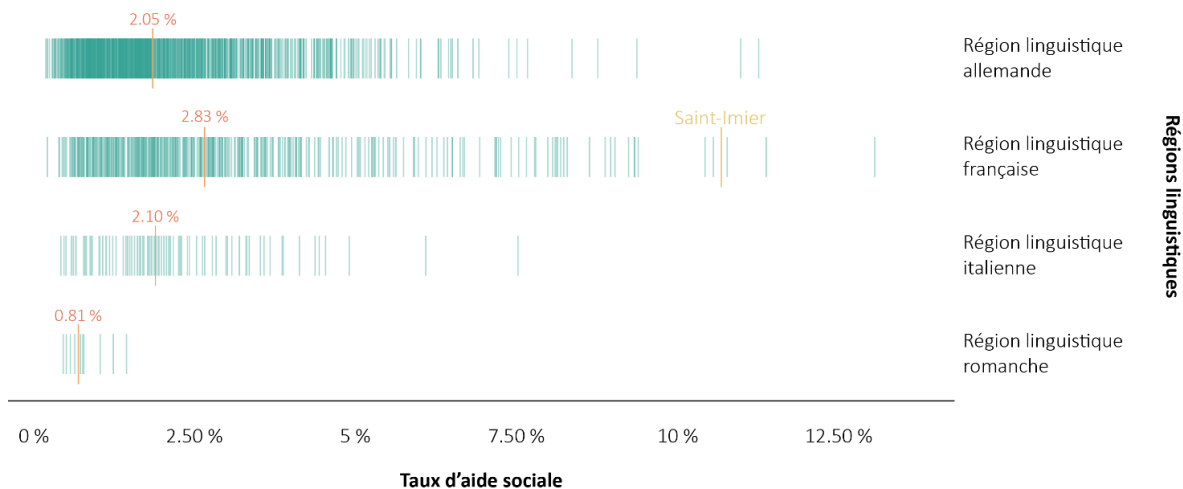
Chaque trait correspond à une commune. N = 1 716.

La catégorie < de 1 000 habitants a été écarté, car la plupart des 486 communes non indiquées pour des raisons liées à la protection des données (moins de 6 bénéficiaires) appartiennent à cette catégorie. Le calcul de la moyenne s'en trouve donc altéré.

Source des données : OFS

Sur le même modèle que le graphique ci-dessus, le [Graphique 3](#) montre que la région linguistique semble également jouer un rôle sur le taux d'aide sociale dans les communes. La région francophone connaît en effet un taux moyen supérieur aux autres régions (2,83% contre 2,05% dans la région linguistique allemande et 2,10% dans la région linguistique italienne).

Graphique 3: Taux d'aide sociale (2018) et régions linguistiques



Taux d'aide sociale par commune (2018). Chaque trait correspond à une commune.

N = 1 716

Manquent 486 communes non indiquées pour des raisons liées à la protection des données (moins de 6 bénéficiaires).

Source des données : OFS

Pour comprendre ce qui agit sur leurs taux d'aide sociale, différentes variables ont été regroupées concernant des communes suisses depuis un tableau OFS intitulé « *Portraits régionaux 2020: chiffres-clés de toutes les communes* »⁷ ou constituées à partir du relevé structurel⁸. Ensuite, un travail statistique a été réalisé pour identifier les variables qui réagissent parallèlement aux taux d'aide sociale dans les communes⁹. Le **Tableau 2** classe ces différentes variables par ordre d'importance de la corrélation. Ainsi, plus une variable se place en haut du tableau, plus il existe un lien statistique avec le taux d'aide sociale dans les communes. En première position, il apparaît que plus une commune a une grande partie de sa population au chômage (2015-2019), plus il est probable qu'elle ait un taux d'aide sociale élevé. En deuxième position, on s'aperçoit que plus une commune compte une densité de population par km² importante (2018), plus il est probable qu'elle ait un taux d'aide sociale élevé¹⁰. En troisième position se trouve le pourcentage de population étrangère par rapport à la population totale de la commune (2018), puis la part de la population sans formation post-obligatoire (2014-2018). Ces premières variables sont corrélées positivement, mais il faut d'emblée préciser que la présence d'une corrélation ne signifie pas l'existence d'une causalité; d'autres éléments peuvent agir sans apparaître ici (d'autres variables de cette liste comme on va le voir plus bas ou certaines variables non considérées ici). Il reste que parmi celles regroupées dans le cadre de ce chapitre, le tableau montre que d'autres variables sont corrélées positivement, c'est-à-dire que plus elles présentent des niveaux élevés, plus il est probable que le taux d'aide sociale soit également élevé. C'est ainsi le cas pour le nombre d'habitants (2018), la part de personnes sans activité professionnelle (2015-2019), le taux brut de mortalité (2018), le taux de logements vacants (2019), le taux brut de divortialité (2018), la part des emplois dans le secteur secondaire (2017), le taux brut de natalité (2018), la part des emplois dans le secteur tertiaire (2017) et le taux brut de nuptialité (2018).

Toujours dans le **Tableau 2**, d'autres variables apparaissent corrélées négativement (elles présentent donc le symbole « - »), comme la taille moyenne des ménages en personnes (2018). Cela signifie que plus la taille moyenne des ménages dans les communes est petite, plus le taux d'aide sociale est important. Cette relation négative existe également pour la part de population possédant une formation de degré tertiaire (2014-2018) – donc plus la commune a une population formée, moins le taux d'aide sociale est élevé, la part de la population qui est active (2015-2019), la part des emplois dans le secteur primaire (2017), et la part de la population avec une formation de degré secondaire II (2014-2018).

⁷ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-clés/communes.assetdetail.11587766.html>.

⁸ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/enquetes/rs.html>.

⁹ Attention, il s'agit ici d'un prétraitement statistique pour révéler quelques tendances. Les ressources à disposition ne permettent en effet pas de réaliser une analyse statistique plus poussée et conforme à tous les standards des études de ce type. Dès lors, si les résultats témoignent de phénomènes concrets, ils doivent être considérés avec quelques précautions.

¹⁰ Il peut apparaître étonnant que la densité de population par km² soit davantage corrélée au taux d'aide sociale que le nombre d'habitants. En réalité, la densité de population par km² représente sans doute un meilleur témoignage du caractère urbain des communes, notamment en raison des nombreuses fusions de communes survenues ces dernières années en Suisse.

Tableau 2: Corrélations entre taux d'aide sociale et d'autres variables dans les communes suisses

Taux d'aide sociale (ln ¹¹)	Corrélation de Pearson	Nombre de communes
Personnes au chômage (moyenne 2015-2019) ¹²	.373**	1716
Densité de la population par km ² (2018)	.313**	1716
Étrangers/ères en % (2018)	.306**	1716
Sans formation post-obligatoire (moyenne 2014-2018)	.299**	1716
Taille moyenne des ménages en personnes (2018)	-.243**	1716
Degré tertiaire: formation professionnelle supérieure (moy. 2014-2018)	-.237**	1716
Personnes actives occupées (moyenne 2015-2019)	-.234**	1716
Secteur primaire (part des emplois % 2017)	-.209**	1649
Habitants (2018)	.206**	1716
Personnes sans activité professionnelle (moyenne 2015-2019)	.171**	1716
Taux brut de mortalité (2018)	.122**	1716
Taux de logements vacants (2019)	.121**	1716
Degré secondaire II: formation professionnelle (moy. 2014-2018)	-.115**	1716
Taux brut de divortialité (2018)	.103**	1716
Secteur secondaire (part des emplois % 2017)	.091**	1649
Taux brut de natalité (2018)	.076**	1716
Secteur tertiaire (part des emplois % 2017)	.070**	1649
Taux brut de nuptialité (2018)	.063**	1716

Notes: Le tableau présente les variables qui ont une influence sur le taux d'aide sociale dans les communes suisses. N'ont été conservées que les corrélations significatives au niveau 0.01** (bilatéral).

¹¹ Pour des raisons statistiques, le taux d'aide sociale a été transformé en logarithme népérien.

¹² Les variables dont l'année correspond à une moyenne 2014-2018 ou 2015-2019 ont été constituées à partir du relevé structurel. Cette méthode par échantillonnage permet d'obtenir des données non disponibles en ligne sur le site de l'OFS. Elles peuvent toutefois être affectées par quelques imperfections.

Ces premières observations permettent d'identifier quelques déterminants qui semblent agir sur le taux d'aide sociale dans les communes. Il faut toutefois s'interroger sur l'influence de certaines variables sur toutes les autres. C'est pourquoi le [Tableau 3](#) fait l'exercice d'un contrôle par la densité de population par km². Cela signifie donc que les calculs ont annulé l'effet d'urbanité des communes, soit, en d'autres termes, l'analyse fait comme si toutes les communes avaient la même densité urbaine.

Il est intéressant de constater qu'avec cet exercice plusieurs variables perdent de leur importance, mais seules deux le font toutefois de manière suffisamment marquée pour être signalée: la part des emplois dans le secteur primaire et le taux d'étrangers/ères dans les communes. Ainsi, grâce à ce travail statistique, on s'aperçoit que le lien entre taux d'étrangers/ères et taux d'aide sociale est en réalité plutôt déterminé par – au moins – une troisième variable: la densité de population par km². Cela signifie donc que lorsque le taux d'étrangers/ères dans les villes est pris en compte – il existe en effet une corrélation de .504** entre taux d'étrangers/ères et densité de population par km², le lien entre le taux d'aide sociale et le taux d'étrangers/ères se révèle en réalité plus faible (.184** dans le tableau 3 contre .306** dans le tableau 2). Idem pour la part de la population dans le secteur primaire¹³.

La colonne de droite du [Tableau 3](#) témoigne des différences qui existent entre Saint-Imier et les autres communes de Suisse pour chacune des variables corrélées au taux d'aide sociale dans les communes suisses lorsque l'effet d'urbanité est corrigé. Cet exercice permet de montrer que la plupart des variables qui agissent positivement ou négativement sur le taux d'aide sociale singularisent justement Saint-Imier par rapport aux autres communes de Suisse. Ainsi, alors que plus la part de population sans formation postobligatoire est importante dans les communes, plus – en moyenne – le taux d'aide sociale est élevé, il se trouve qu'à Saint-Imier, la part de la population sans formation postobligatoire est très nettement supérieure à celle que l'on trouve dans les autres communes (33,3% contre 23,6% en moyenne pour les autres communes suisses, soit +9,7). Ce raisonnement peut s'appliquer pour les autres lignes du tableau, où l'on voit que la commune de Saint-Imier semble cumuler une série de caractéristiques sociodémographiques favorables à la hausse du taux d'aide sociale: importance de la part de la population au chômage, de la part de la population sans formation, une taille moyenne des ménages plus petite, une proportion élevée d'étrangers/ères dans la population ou encore une part des emplois dans le secteur secondaire plus forte qu'ailleurs. Ces variables semblent donc jouer un rôle dans la situation de Saint-Imier en ce qui concerne le taux d'aide sociale. D'autres variables de ce tableau sont corrélées avec ce dernier taux, mais le lien n'est pas direct, à l'instar du taux de logements vacants ou du taux de mortalité. En effet, ce n'est sans doute pas la hausse du taux de logements vacants qui entraîne une hausse du taux d'aide sociale ni l'inverse, mais ces deux variables sont les révélatrices conjointes d'une situation sociodémographique défavorisée.

¹³ Par contre, à degré d'urbanité égal, d'autres variables voient leur influence s'accroître, mais une seule le fait de manière significative, il s'agit de la part de population possédant une formation tertiaire (hautes écoles). En effet, sans variable de contrôle, le niveau de formation tertiaire n'est pas corrélé avec le taux d'aide sociale, mais lorsque la densité de population par km² est utilisée en contrôle, on s'aperçoit qu'une corrélation négative apparaît. Plus simplement, le fait que les populations possédant une formation de degré tertiaire habitent plus souvent en ville (la corrélation entre degré tertiaire et densité de population par km² est de .192**), annule le fait que plus une commune abrite une population possédant un diplôme de degré tertiaire, moins son taux d'aide sociale est important.

Tableau 3 : Corrélations entre taux d'aide sociale et d'autres variables dans les communes suisses contrôlées par la densité de population par km²

Taux d'aide sociale (ln) contrôlée par la densité de la population par km ²	Corrélation de Pearson	Nbre de communes	Différence Saint-Imier/ communes suisses
Part de la population sans formation postobligatoire (moy. 2014-2018)	0,311**	1646	+ 9,7 %
Personnes au chômage (moyenne 2015-2019)	0,305**	1646	+ 5 %
Part de la pop. avec une formation prof. supérieure (moy. 2014-2018)	-0,234**	1646	- 0,4 %
Taille moyenne des ménages en personnes (2018)	-0,208**	1646	- 0,3
Personnes actives occupées (moyenne 2015-2019)	-0,196**	1646	- 8 %
Proportion d'étrangers/ères dans la population (2018)	0,184**	1646	+ 12,6 %
Part de la pop. avec une formation de hautes écoles (moy. 2014-2018)	-0,178**	1646	- 4,3 %
Taux de logements vacants (2019)	0,15**	1646	+ 0,2 %
Personnes sans activité professionnelle (moyenne 2015-2019)	0,145**	1646	+ 3 %
Part des emplois dans le secteur secondaire (2017)	0,139**	1646	+ 0,1 %
Taux brut de mortalité (2018)	0,135**	1646	+ 7,8 %
Part des emplois dans le secteur primaire (%)	-0,108**	1646	- 13,4 %
Taux brut de divortialité (2018)	0,085**	1646	- 0,1 %

Notes: Le tableau présente les variables qui ont une influence sur le taux d'aide sociale dans les communes suisses contrôlée par la densité de population par km². N'ont été conservées que les corrélations significatives au niveau 0.01** (bilatéral).

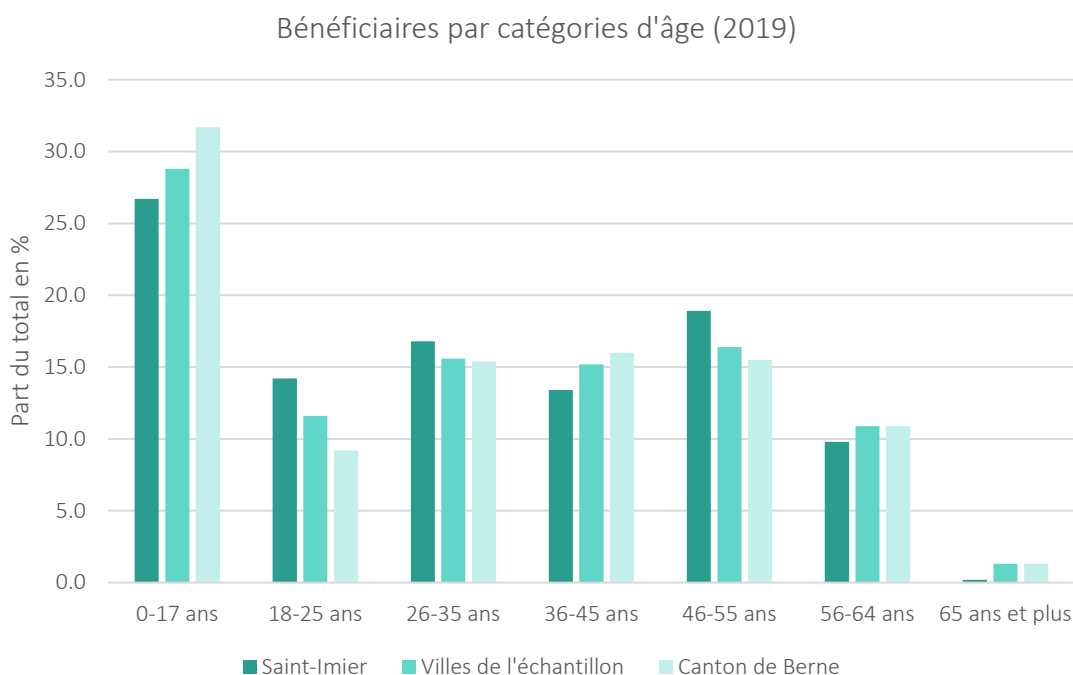
Attention: dans la colonne de droite, il s'agit de la moyenne entre les communes et non la moyenne pour toute la population suisse. Ainsi, la proportion moyenne des étrangers/ères dans les communes suisses est de 16,8%, alors que la moyenne suisse se situe à 25,1%

3.2. Comparaison avec une sélection de communes aux caractéristiques similaires

Si cette analyse de corrélations offre quelques résultats intéressants, il reste beaucoup d'inconnues. Pour essayer de mieux comprendre pourquoi les taux d'aide sociale sont plus élevés à Saint-Imier, des données supplémentaires ont été demandées auprès de l'OFS. Une comparaison a ensuite été réalisée entre la commune de Saint-Imier, le canton de Berne et 11 villes de ce même canton et une ville du canton de Soleure, soit Langenthal, Bienna, Kirchberg, Tramelan, Interlaken, Moutier, Tavannes, Meiringen, Saanen, Langnau im Emmental, Thun, Grenchen (SO). Ces villes ont été retenues parce qu'elles présentent une taille relativement similaire à Saint-Imier, mais aussi parce qu'elles sont des villes industrielles ou encore parce qu'elles appartiennent à la même région géographique et donc qu'elles regroupent des populations aux caractéristiques sociodémographiques que l'on peut supposer proches. Cet exercice permet de découvrir si la population bénéficiaire de l'aide sociale à Saint-Imier se distingue de celle des autres villes retenues dans le cadre de ce chapitre — ci-après villes de l'échantillon — ou de celle du canton du Berne dans son ensemble.

Le **Graphique 4** montre ainsi qu'à Saint-Imier, 26,7% de la population des bénéficiaires de l'aide sociale a entre 0 et 17 ans, 14,2% entre 18 et 25 ans, 16,8% entre 26 et 35 ans, 13,4% entre 36 et 45 ans, 18,9% entre 46 et 55 ans, 9,8% entre 56 et 64 ans et 0,2% 65 ans et plus. Cette répartition correspond peu ou prou à ce que l'on retrouve ailleurs, avec quelques variations qui n'apparaissent pas significatives. Idem pour la répartition par genre, qui témoigne d'une situation très proche entre Saint-Imier (50,5% d'hommes et 49,5% de femmes en 2019), les villes de l'échantillon (50,8% et 49,2%) et l'ensemble du canton de Berne (50,4% et 49,6%).

Graphique 4: Bénéficiaire de l'aide sociale par catégories d'âges en 2019



En ce qui concerne la nationalité des bénéficiaires de l'aide sociale, le [Graphique 5](#) montre qu'à Saint-Imier, le nombre d'étrangers/ères est légèrement majoritaire (51 %), ce qui est moins le cas pour les villes de l'échantillon (44 %) et pour le canton de Berne (45 %). Il faut toutefois rappeler que la Ville de Saint-Imier recense une part de population étrangère dans la population résidante permanente plus importante que les villes de l'échantillon ou le canton de Berne (29,4% en 2018, contre respectivement 23% et 16,3%). La différence qu'on observe dans le [Graphique 5](#) n'est donc sans doute que le reflet de la structure de la population de Saint-Imier. Le [Tableau 4](#) indique que la population étrangère au bénéfice de l'aide sociale à Saint-Imier se compose principalement de personnes au bénéfice d'un permis C (57%), puis d'un permis B (26%) et d'un statut de réfugié reconnu (8%). Cette répartition est identique tant dans les villes de l'échantillon que dans le canton de Berne. En ce qui concerne les pays de provenance, le [Graphique 6](#) montre qu'à Saint-Imier, 39% de la population étrangère bénéficiaire de l'aide sociale est originaire du continent africain, majoritairement en provenance de pays connaissant des guerres ou des troubles politiques importants, contre 18% dans les villes de l'échantillon et 33% dans le canton de Berne. Le [Tableau 5](#) permet d'approfondir encore les détails des nationalités des bénéficiaires de l'aide sociale à Saint-Imier. En l'absence de données démographiques sur les différentes nationalités que l'on trouve dans la population de la commune imérienne, il est toutefois impossible de déterminer si cette répartition y correspond ou si certaines d'entre elles sont surreprésentées.

Graphique 5: Bénéficiaires de l'aide sociale par nationalité en 2019

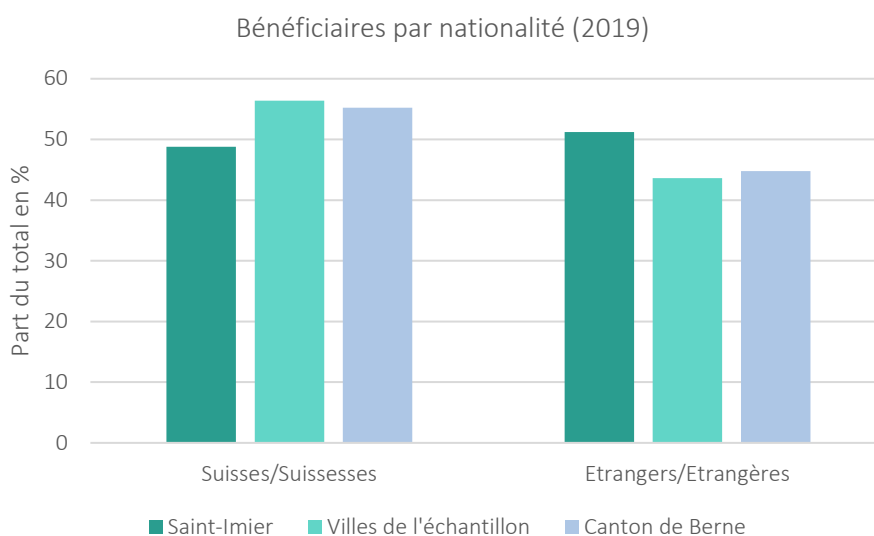


Tableau 4: Bénéficiaires étrangers/ères selon le statut de séjour en 2019 (en pourcents)

	Saint-Imier	Villes de l'échantillon	Canton de Berne
Permis d'établissement (C)	57	54	49
Permis de séjour annuel (B)	26	26	23
Réfugiés reconnus (B) (+5 ans)	8	6	10
Personnes admises provisoirement (F) (+7 ans)	7	6	7
Requérant/e d'asile (N) // Personne admise provisoirement (F) (-7 ans)	2	1	2
Réfugiés reconnus (B) (-5 ans) // Réfugiés admis provisoirement (F) (-7 ans)	0	2	4
Réfugiés admis provisoirement (F) (+7 ans)	0	1	3

Graphique 6 : Bénéficiaires de l'aide sociale étrangers/ères par groupe de pays en 2019

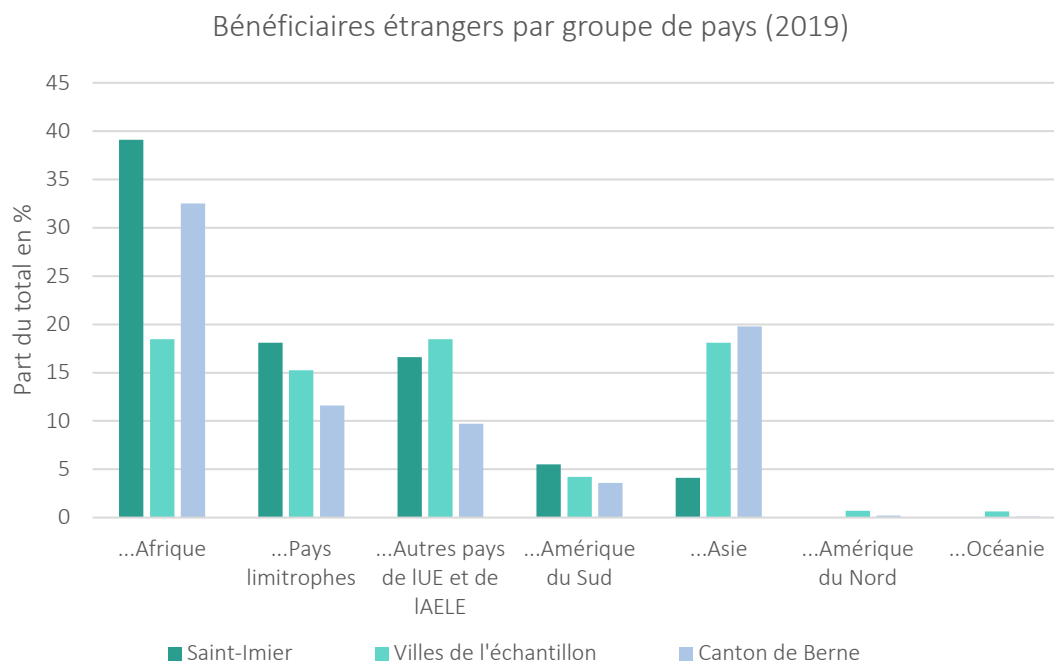


Tableau 5 : Nationalité des bénéficiaires de l'aide sociale à Saint-Imier en 2020

Pays	Nombre de bénéficiaires
Suisse	268
Portugal	30
Érythrée	27
France	23
République du Kosovo	20
Congo (Kinshasa)	20
Espagne	18
Italie	16
Somalie	12
Togo	11
Cameroun	11
Angola	8
Tchad	6
Côte d'Ivoire	5
Brésil	5
Afghanistan	5
Turquie	4
Serbie	4
Tunisie	4
République dominicaine	3
Russie	3
Pologne	2
Maroc	2
Chili	2
Albanie	2
Roumanie	2
Ghana	2
Belgique	2
Irak	2
Colombie	1
Cap Vert	1
Irlande	1
Algérie	1
Allemagne	1
Lettonie	1
Bosnie-Herzégovine	1
Mali	1
Autriche	1

En ce qui concerne l'état civil, le [Graphique 7](#) montre que 50% de bénéficiaire de l'aide sociale à Saint-Imier sont célibataires alors que 32% sont marié·e·s, 18% divorcé·e·s et 0,3% veufs ou veuves. Ces proportions ne se distinguent guère de celles que l'on trouve dans les autres villes de l'échantillon ou dans le canton de Berne. En approfondissant cette question à l'aide des données détaillées obtenues pour Saint-Imier, il apparaît que la plupart des bénéficiaires (70%) sont des personnes seules ([Tableau 6](#)). Ce résultat rappelle l'analyse statistique réalisée plus haut et montre que les personnes seules forment une catégorie particulièrement exposée au recours à l'aide sociale.

Graphique 7: Bénéficiaires de l'aide sociale par état civil en 2019

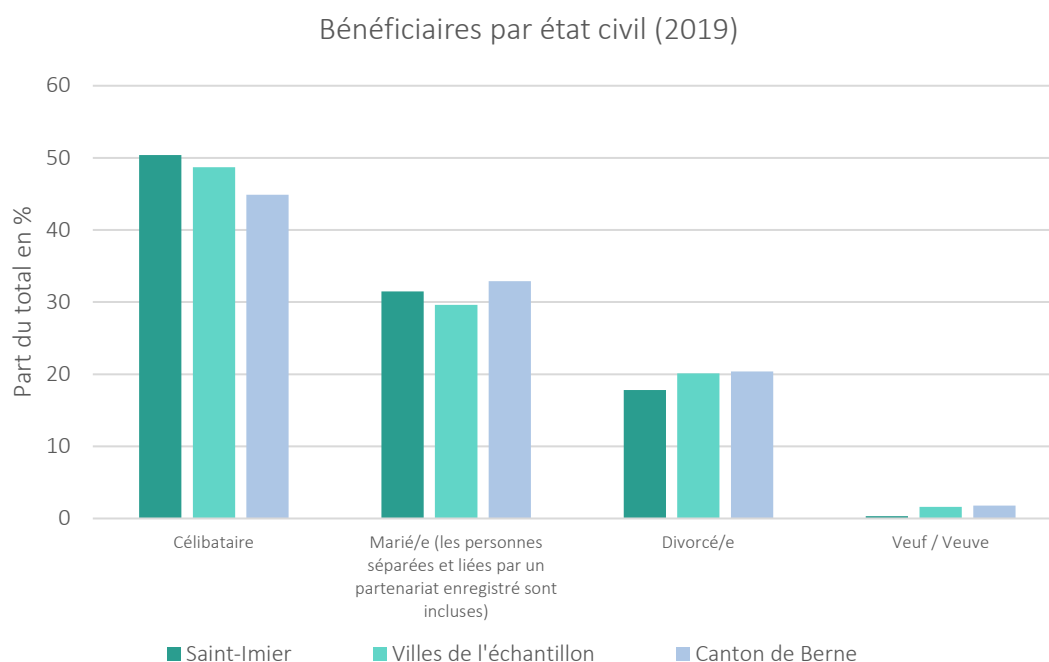


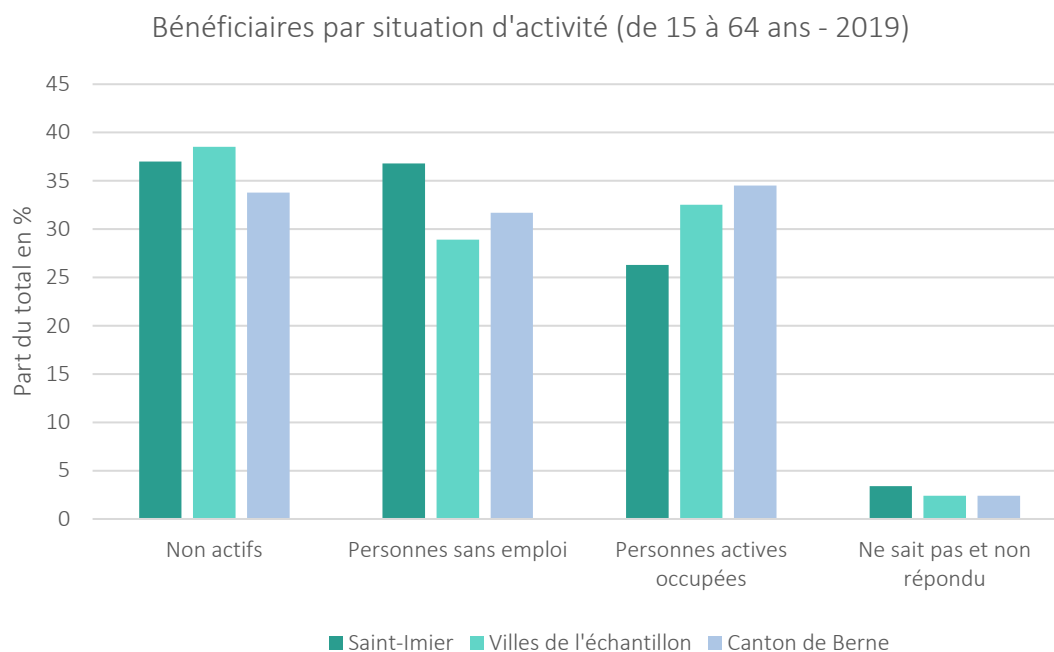
Tableau 6: Catégorie de personnes bénéficiaires de l'aide sociale à Saint-Imier en 2020

Catégorie de personnes	Nombre de personnes
Personne seule	237
Personne seule avec enfant/s	133
Couple avec enfant/s	97
(vide)	30
Enfant / jeune	17
Couple sans enfant	15
Total	529

En ce qui concerne l'activité des bénéficiaires, le [Graphique 8](#) montre qu'à Saint-Imier 37% des bénéficiaires sont catégorisés comme des personnes non actives, 37% comme personnes sans emploi et 26% comme personnes actives occupées. Cette catégorie apparaît moins importante que dans les autres villes de l'échantillon (33%) ou dans le reste du canton de Berne (35%). Ce résultat forme le reflet de la situation

économique de Saint-Imier, commune dans laquelle, comparativement aux autres communes de Suisse, une plus grande part de la population est au chômage (+ 5%) ou sans activité professionnelle (+3%)¹⁴.

Graphique 8 : Bénéficiaires de l'aide sociale par situation d'activité en 2019



En se basant sur une autre typologie, celle directement issue du Service de l'action sociale de Saint-Imier, le [Tableau 7](#) confirme qu'une grande partie des bénéficiaires est en recherche d'emploi ou sans travail (48%). Ce tableau témoigne également de la grande diversité des autres situations dans laquelle se trouvent les bénéficiaires: personnes en formation, individus travaillant à temps partiel, personnes en fin de droit de chômage, personnes ayant besoin d'une avance sur leur rente AI, indépendants avec des revenus insuffisants, mineurs placés, personnes sans ou en recherche de formation, *working poor*, personnes avec des problèmes de dépendance, etc.

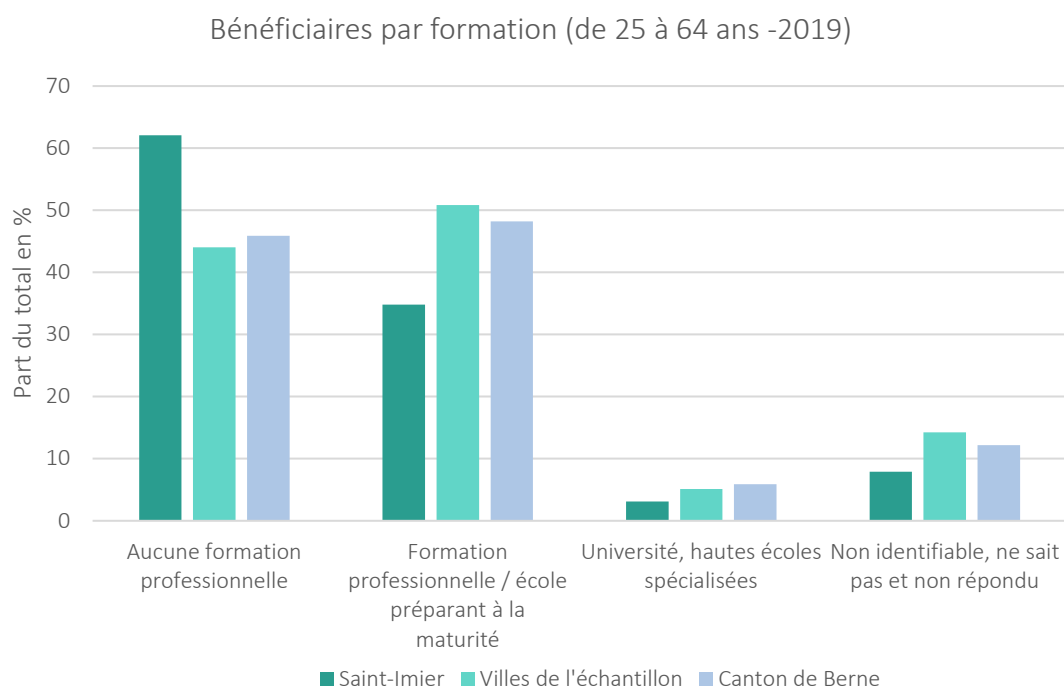
En ce qui concerne le niveau de formation des bénéficiaires de l'aide sociale, le [Graphique 9](#) montre que, à Saint-Imier, la grande majorité d'entre eux/elles (62%) n'ont aucune formation professionnelle. Ce résultat distingue très nettement la commune des autres villes sélectionnées dans le cadre de ce chapitre (44%) et des bénéficiaires du canton de Berne dans son ensemble (46%). Ici aussi, ce résultat est le reflet de la population de Saint-Imier, dont une importante part n'a pas de formation. En effet, si cette information n'existe pas pour les communes suisses sur le site de l'OFS, une estimation a pu être réalisée à l'aide du relevé structurel pour les années 2014 à 2018, et il s'avère qu'autour de 33% des habitants de la commune n'ont pas de formation (contre 23,5% en moyenne suisse). Encore une fois, Saint-Imier semble cumuler les caractéristiques sociodémographiques propices à un taux d'aide sociale élevé.

¹⁴ Ces proportions ont été obtenues à partir du relevé structurel 2015-2019 dans lequel la population est séparée entre trois catégories: personnes actives occupées, personnes au chômage et personnes sans activité professionnelle. Il ne s'agit dès lors pas du taux de chômage à proprement parler. Pour Saint-Imier, la population se partage entre 55% de personnes actives occupées (contre 63% en moyenne dans les communes suisses en moyenne), 7% de personnes au chômage (2%) et 38% de personnes sans activité professionnelle (35%).

Tableau 7: Raison d'assistance à Saint-Imier en 2020

Raison d'assistance à Saint-Imier (2020)	Effectif	Pourcentage
Sans/en recherche de travail	255	48%
En formation, formation continue	49	9%
Temps partiel	44	8%
Fin de droit de chômage	36	7%
Avance sur AI	30	6%
Indépendant avec revenus insuffisants	18	3%
Placement mineur en institution	14	3%
Sans/en recherche formation	13	2%
Complément aux revenus du travail à 90-100% (working poor)	12	2%
Problème de dépendance	11	2%
Complément aux revenus d'assurance sociale	9	2%
Programme d'insertion	8	2%
Perte de rente ou IJ	7	1%
Avance sur chômage	6	1%
Sans possibilité de revenu	4	1%
Décision négative	4	1%
Avance sur PC ou API	3	1%
À compléter	2	0%
Placement adulte en institution	2	0%
Période AS inactive	1	0%
Avance sur AVS	1	0%
Total	529	100%

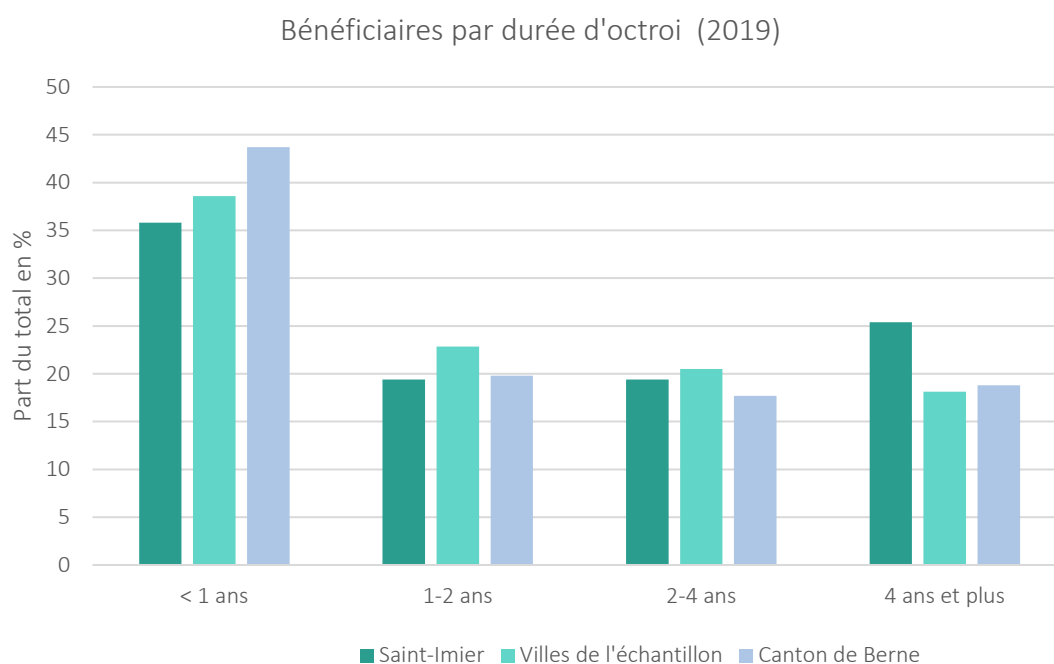
Graphique 9: Bénéficiaires de l'aide sociale selon le niveau de formation en 2019



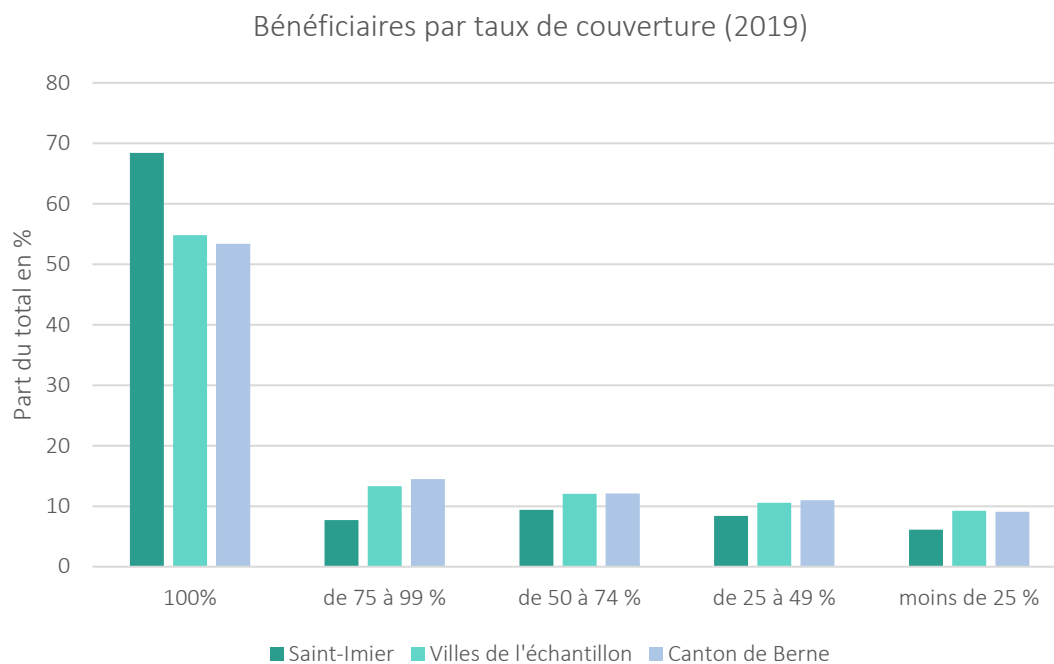
Pour conclure cette analyse quantitative, quelques éléments ont encore été extraits des données à dispositions. Pour commencer, le [Graphique 10](#) montre que la durée d'octroi de l'aide sociale à Saint-Imier semble plus longue qu'ailleurs. Ainsi, 25% de bénéficiaires reçoivent un soutien depuis 4 ans ou plus, alors que cette proportion avoisine les 18% dans les autres villes de l'échantillon et les 19% dans l'ensemble du canton de Berne. Pour une part non négligeable des bénéficiaires imériennes et imériens, la situation semble bloquée. En outre, le [Graphique 11](#) atteste du fait qu'à Saint-Imier, le taux de couverture est plus important qu'ailleurs: 68% de bénéficiaire ont un taux de couverture de 100%, alors que ce taux ne concerne que 55% des bénéficiaires dans les villes de l'échantillon et 53% dans l'ensemble du canton de Berne.

Le [Graphique 12](#) s'intéresse au motif principal de la fin du versement des prestations et il montre qu'à Saint-Imier, l'amélioration de la situation économique apparaît comme la porte de sortie la plus citée (48%), alors que dans les autres villes de l'échantillon et dans le canton de Berne dans son ensemble, la fin des responsabilités du service est plus souvent évoquée. Dans le détail, le [Tableau 8](#) témoigne de la grande diversité des situations dans les raisons de fin d'assistance à Saint-Imier. Dans la majeure partie des cas, la reprise d'une activité professionnelle permet de sortir de l'assistance (27% de cas en 2020), suit le changement de domicile (25%), l'obtention d'autres indemnités (14%) ou l'augmentation du revenu d'un autre membre du ménage (7%).

Graphique 10: Bénéficiaires par durée d'octroi en 2019



Graphique 11: Bénéficiaires par taux de couverture en 2019



Graphique 12: Bénéficiaires de l'aide sociale par motif principal de la fin du versement des prestations en 2019

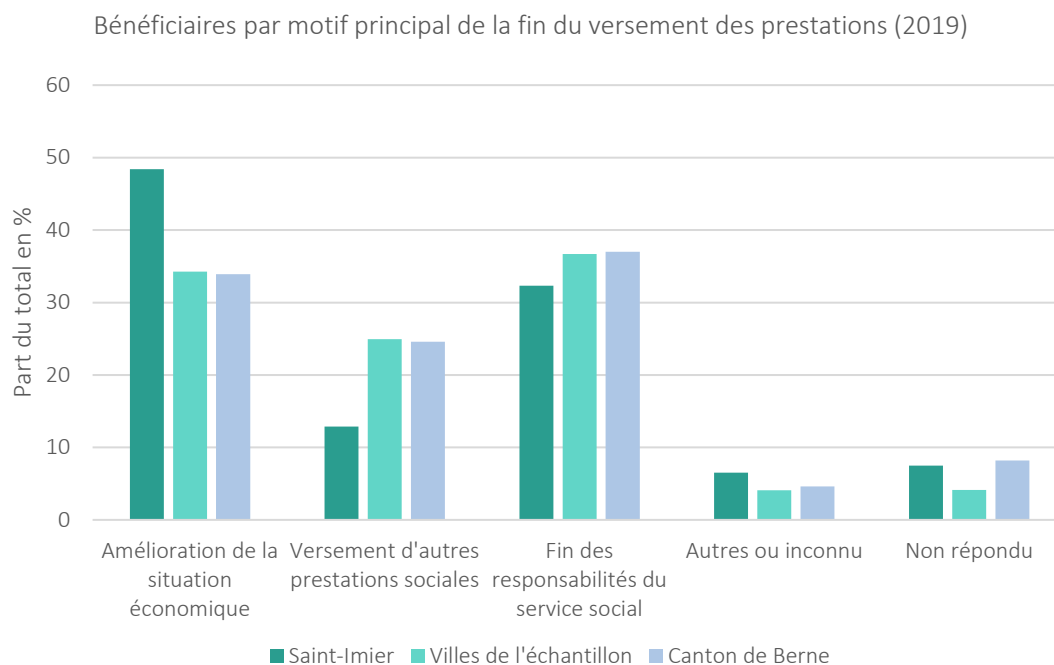


Tableau 8: Raisons de fin d'assistance à Saint-Imier en 2020

Raisons de fin d'assistance à Saint-Imier (2020)	Effectif	Pourcentage
Reprise d'une activité professionnelle	36	27%
Changement de domicile	33	25%
Subvient à ses besoins par des indemnités journalières d'autres ass.	18	14%
Augmentation revenu d'autres membres du ménage	9	7%
Subvient à ses besoins par une rente AI	8	6%
Subvient à ses besoins par aide aux chômeurs	7	5%
Autre	5	4%
Subvient à ses besoins par les prestations complémentaires (PC)	4	3%
Reprise par un autre service social	4	3%
Décision négative	2	2%
Subvient à ses besoins par une pension alimentaire	2	2%
Subvient à ses besoins par les prestations AVS	2	2%
Augmentation du revenu due à un changement de travail	1	1%
Décès	1	1%
Augmentation du revenu dû à l'augmentation du taux d'occupation	1	1%
Total	133	100%

4. Analyse qualitative

La suite de cette étude se base sur des entretiens semi-directifs approfondis conduits avec douze bénéficiaires de l'aide sociale vivant à Saint-Imier. Il est ici important de signaler que ces personnes ont été sollicitées par leur AS et que tout porte à croire qu'il s'agit de bénéficiaires plutôt conciliant·e·s et qui, de fait, ne sont pas représentatifs/ves de l'ensemble des prestataires.

Afin de respecter l'anonymat de ces personnes, leur profil sera exposé de manière relativement succincte et aucune indication ne sera donnée quant aux auteurs/trices des extraits d'entretien qui illustrent les résultats exposés. L'objectif n'est donc pas de procéder à une présentation longitudinale du parcours biographique des informateurs/trices, mais de souligner les éléments de ce dernier – et plus particulièrement les ruptures, les accidents et les expériences malheureuses – qui permettent de comprendre les raisons qui les ont conduit·e·s à devoir faire appel aux prestations offertes par le Service de l'action sociale de Saint-Imier. Cela dit, il est envisageable de souligner que les bénéficiaires avec lesquels ont été conduits les entretiens semi-directifs – en l'occurrence six femmes et six hommes – sont âgés de 21 à 54 ans, que dix sont de nationalité suisse (dont un naturalisé) et deux sont de nationalité étrangère. Par ailleurs, neuf d'entre eux/elles sont divorcé·e·s avec deux ou trois enfants, deux sont célibataires et n'ont pas d'enfants et un est marié, sans enfants. Finalement, ces personnes sont toutes soutenues par une prestation d'aide sociale économique (aide sociale au sens strict) ; aucune ne bénéficie d'une prestation complémentaire à l'AVS/AI, ni n'obtient une ou plusieurs autres prestations (aides à la famille, avance sur pensions alimentaires, aides au logement, aides aux personnes âgées/invalides et aides aux chômeurs)¹⁵.

Après avoir présenté les trajectoires scolaires et professionnelles, et les parcours biographiques des participant·e·s à l'étude, nous livrons une synthèse des raisons qui ont conduit ces personnes à devoir recourir à l'aide sociale. Nous nous attardons ensuite sur le vécu de ces bénéficiaires, afin de rendre compte des conséquences de ce statut, mais également des activités qu'ils/elles instaurent soit pour retrouver un emploi, soit pour conserver des formes de lien social. Finalement, nous informons sur les relations que ces personnes entretiennent avec le Service de l'action sociale de Saint-Imier, et plus particulièrement avec leurs AS.

4.1. Des trajectoires scolaires et professionnelles potentiellement chaotiques

Sur les douze bénéficiaires de l'aide sociale, huit affirment avoir connu une scolarité plutôt facile et ont d'ailleurs obtenu leur diplôme (un CFC pour la plupart et un Master universitaire pour l'un d'entre eux/elles) sans rencontrer d'obstacles. Un informateur a pour sa part été confronté à des difficultés d'apprentissage (problème de concentration, angoisses lors des tests, etc.) et il reconnaît avoir rapidement accusé un retard scolaire qui l'a particulièrement déstabilisé : « *Je n'ai jamais été bon à l'école et dès que la scolarité est devenue sérieuse, j'ai été largué... et ça a été un déclencheur de beaucoup de frayeurs, et j'avais peur de ne pas être à la hauteur.* » (Homme, 38 ans) À force de persévérance, il a cependant réussi à décrocher un CFC. Les trois dernières personnes n'ont pas terminé leur formation post-obligatoire, l'une parce qu'elle était victime de harcèlement sexuel sur son lieu d'apprentissage, une autre parce qu'elle vivait une situation particulièrement troublante à la maison et la troisième en raison de difficultés d'apprentissage. Qui plus est, cette dernière a été la proie de moqueries de ces camarades, phénomène qu'elle décrit en ces termes :

Je suis vraiment tombée dans une classe de merde... je suis tombé sur des gens qui n'ont pas arrêté de me faire chier depuis la première jusqu'à la quatrième. Si j'étais

¹⁵ Pour une informatrice, ce sont ses parents qui sont bénéficiaires de l'aide sociale. La concernant directement, elle reçoit une bourse d'étude qui est complétée par le Service de l'action sociale.

tombée dans une classe parallèle, j'aurais été heureuse... Mais là, j'étais un paria, les filles étaient des vermines avec moi, les garçons se mettaient avec les filles... mais j'ai essayé de me battre. La première et la deuxième, ça allait, et en troisième année mes notes n'étaient pas suffisantes. (Femme, 48 ans)

Ensuite, hormis la plus jeune informatrice qui est encore en formation et qui envisage d'entrer à l'université (grâce à une bourse d'études complétée par l'aide sociale), les autres ont connu des périodes difficiles durant leur parcours professionnel. Les trois personnes qui n'ont pas de diplôme post-obligatoire ont été rapidement forcées de cumuler des emplois peu qualifiés en usine, dans des EMS ou sur des chantiers. Après quelques années, elles ont dû faire recours à l'assurance-chômage, puis à l'aide sociale. Les autres ont commencé une carrière professionnelle qui s'annonçait stable, voire prometteuse. Ainsi, certain-e-s ont été invité-e-s à assumer des responsabilités dans l'entreprise dans laquelle ils/elles travaillaient et d'autres ont créé leur propre société. Une informatrice évoque pour sa part en ces termes son premier emploi : « *Je vivais la grande vie, j'étais tout le temps sous adrénaline... j'adorais mon métier !* » (Femme, 43 ans). Ils/elles sont d'ailleurs quelques-un-e-s à se rappeler la passion qui les animait lorsqu'ils/elles pouvaient mettre à profit leurs compétences. Pour les raisons qui sont développées ci-après, ces perspectives réjouissantes n'ont cependant pas duré.

En premier lieu, la moitié des bénéficiaires rencontrés a subi des licenciements à répétition. Qu'ils/elles soient victimes d'une faillite, d'une crise économique (notamment liée à la pandémie de Covid-19), d'une restructuration ou d'une non-reconduction d'un contrat à durée déterminée, ces personnes ont par la suite vécu des périodes plus ou moins longues de chômage, puis ont dû recourir à l'aide sociale. C'est ainsi qu'une informatrice, qui a cumulé des emplois temporaires, raconte un parcours quasi idéal typique de cette situation :

Après avoir démissionné d'un travail où je m'ennuyais, j'ai retrouvé un poste dans une administration communale, mais avec un contrat à durée déterminée. Celui-ci n'a pas été reconduit et je me suis retrouvé à l'assurance-chômage. C'est là que ça a commencé... je ne veux pas dire « l'enfer », mais quand même un peu... J'ai ensuite travaillé une année dans un commerce de détail, et nous avons tous été licenciés. Après une nouvelle année de chômage, j'ai retravaillé pendant une année, puis j'ai été licenciée. Ce que je regrette, parce que je voulais pouvoir m'assumer financièrement, et ne pas être uniquement dépendante de la pension que mon ex-mari me verse. Après, j'ai remplacé quelqu'un dans une entreprise, et quand son poste a été mis au concours, je ne l'ai pas obtenu. J'étais juste dégoûtée par la vie, et je me demandais si je n'étais pas trop Bisounours... parce que j'ai fait mes preuves, j'ai des certificats de travail en or, et finalement soit je me fais licencié, soit je ne me fais pas embaucher en CDI ! Et finalement, j'ai refait une année de chômage et j'ai dû m'approcher des services sociaux. (Femme, 46 ans)

En deuxième lieu, quatre informateurs/trices peuvent pour leur part être qualifié-e-s de *working poors*, dans la mesure où ils/elles ont été contraint-e-s d'accepter des emplois peu rémunérés et, ce faisant, de faire appel au Service de l'action sociale pour compléter leur revenu.

En troisième lieu, il arrive que ce soit un accident ou une maladie (c'est le cas pour quatre informateurs/trices) qui mette brutalement un terme à une carrière pourtant bien engagée (voir également ci-après). Pour certaines de ces personnes, les programmes de reconversion proposés par l'assurance-invalidité n'ont par ailleurs pas permis de retrouver un emploi. C'est ainsi qu'un informateur raconte :

Suite à mes problèmes de santé, c'est l'AI qui m'a pris en main et qu'est-ce qu'ils ont fait ? Ils m'ont envoyé suivre une formation dans le contrôle qualité. Donc on m'a un petit peu imposé cette formation-là. Je l'ai faite et après, l'AI m'a lâché... Ils m'ont dit : « Vous avez fait la formation, il faut que vous trouviez un job ou vous allez vous inscrire au chômage et démerdez-vous ! » (Homme, 42 ans)

Il s'avère toutefois que cette personne n'a jamais trouvé un emploi dans ce secteur.

En quatrième lieu, quatre personnes ont été victimes de *mobbing* (initié par des collègues ou des supérieur-e-s hiérarchiques) ou ont subi une forte pression sur leur lieu de travail. Ces situations ont pu conduire à des crises d'angoisse, des dépressions ou un *burnout*, comme c'est notamment le cas pour cet informateur :

Je subissais beaucoup de pression de mes supérieurs et il fallait travailler avec peu de personnel – parce qu'ils réduisaient le personnel à l'époque... tous les matins à 6h30 j'arrivais à mon poste et à 6h35 on m'appelait pour me faire des reproches... et il fallait courir en permanence, donc j'étais sous l'eau... Donc je pleurais les matins au boulot, parce que j'en pouvais plus. Donc j'ai fait un burnout, pendant deux ou trois mois. (Homme, 38 ans)

En cinquième et dernier lieu, deux femmes ont décidé de mettre leur vie professionnelle entre parenthèses pour s'occuper de leurs jeunes enfants et n'ont par la suite pas pu s'inscrire durablement sur le marché de l'emploi (phénomène d'autant plus problématique qu'elles ont entre-temps toutes les deux divorcé).

4.2. Des parcours biographiques parsemés d'épreuves

Les personnes rencontrées ont également en commun d'avoir connu des périodes difficiles et d'avoir dû surmonter des épreuves de diverses natures. L'enfance peut d'ailleurs déjà être le théâtre de discriminations et ce sont les phénomènes de rejet et de l'exclusion qui accompagnent certaines et certains dès leur plus jeune âge. Une informatrice confie d'ailleurs qu'elle n'a « *jamais été très acceptée* » (Femme, 48 ans). Quatre autres ont pour leur part grandi dans des milieux familiaux confrontés à des événements douloureux. Si le divorce des personnes rencontrées constitue, comme signalé ci-après, une rupture dans la trajectoire biographique, celui des parents peut également être un épisode particulièrement mal vécu par les enfants. Ainsi, un informateur n'exclut pas qu'il ait pu contribuer à son propre *burnout*, un autre à sa toxicodépendance et un autre encore à ses échecs scolaires. Une informatrice a, pour sa part, particulièrement mal vécu le fait d'avoir été pour ainsi dire abandonnée par sa mère (partie vivre à l'étranger). Elle n'écarte pas la possibilité que ce bouleversement soit à l'origine des « *bêtises* » commises pendant son adolescence, lesquelles l'ont conduite à séjourner dans une maison de correction. Une autre encore porte un regard particulièrement négatif sur son enfance : son père ne s'est jamais occupé d'elle, puis elle s'est fait violer et brutaliser par son beau-père alors qu'elle était adolescente, épisode qu'elle raconte en ces termes : « *Le mari de ma mère de l'époque était violent, il me frappait, il me violait et il me traitait comme une sous-merde... j'étais l'esclave à la maison !* » (Femme, 43 ans) Dans d'autres cas, la maladie et le décès des parents peuvent largement contribuer à affecter durablement la scolarité, puis la vie professionnelle.

Ensuite, plus de la moitié ont rencontré des problèmes de santé (maladies physiques ou psychiques, accidents, addictions) lesquels ont, comme vu ci-avant, largement contrarié leur carrière professionnelle (voire leur scolarité). C'est par exemple le cas pour ce bénéficiaire qui, alors qu'il a moins de 30 ans et qu'il vient d'obtenir un emploi, apprend qu'il a une maladie auto-immune grave qui l'oblige à arrêter de travailler et à rester alité :

J'avais tellement mal partout dans le corps que je restais toute la journée couché et je ne pouvais même plus bouger. Et le pire, c'est que je ne pouvais même plus marcher, je ne pouvais même pas monter une petite pente raide de 5 degrés. (Homme, 42 ans)

S'ensuit pour ce jeune homme une année de traitement médical intensif. Un autre bénéficiaire confie avoir connu des périodes de profond désarroi qui l'ont mené à être admis à quelques reprises dans un hôpital psychiatrique. Une autre a vécu un *burnout* à la suite de problèmes familiaux et professionnels. Un autre encore a commencé à prendre de l'héroïne après une séparation amoureuse, épisode qu'il conte ainsi : « *Je m'enfonçai gentiment et je mets 8 à 10 ans à sortir la tête de l'eau pour avoir de nouveau l'envie de vivre, après ne plus avoir eu envie de rien faire, d'attendre la mort...* » (Homme, 46 ans)

Huit informateurs/trices ont aussi connu des déboires conjugaux, notamment des divorces, qui engendrent bien souvent des souffrances affectives pouvant générer des dépressions. Ces séparations peuvent aussi conduire à une nette dégradation de la situation financière (« *depuis que je me suis séparée, mon compte-épargne a fondu comme neige au soleil !* », confirme une informatrice), voire résidentielle. C'est ainsi que ce bénéficiaire explique :

Avec mon ex-femme, on avait construit une maison ensemble et finalement, ça a cassé. Et du jour au lendemain, je me suis retrouvé sans job, sans toit... la justice m'avait donné trois semaines pour quitter ma maison et pour déposer les clés de ma propre maison que j'avais construite avec elle et de partir dans la rue. (Homme, 42 ans)

Après leur divorce, certain·e·s informateurs/trices cumulent des histoires amoureuses difficilement compatibles avec la responsabilité parentale qu'ils/elles doivent assumer, ce qui aboutit bien souvent à de nouvelles séparations. Ces déboires conjugaux peuvent également prendre une tournure plus dramatique, notamment sous la forme de violences physiques et psychologiques. Ces dernières ont incité trois informatrices (puisque ce sont ici les femmes qui sont systématiquement les victimes) à fuir le logement conjugal (généralement avec les enfants), à être hébergées dans un foyer et à vivre dans une angoisse permanente, si possible loin de leur ex-conjoint (généralement dépendant à l'alcool). Les enfants de l'une d'entre elles ont en outre été kidnappés par leur père. À la suite de cet épisode, elle sombre dans la dépression et devient toxicodépendante et alcoolique. Dans un registre quelque peu différent, la relation conjugale peut également être considérée comme toxique et saper les ambitions des unes et des autres : « *Je suis tombée sur quelqu'un de pas très motivant, qui était plutôt du style à me ramener en bas...* », rapporte ainsi une informatrice.

Finalement, une informatrice a connu un parcours migratoire marqué par la fuite obligée de son pays d'origine pour des questions de survie.

Ces différents événements peuvent par ailleurs s'accumuler au cours d'une même trajectoire. À titre d'exemple, une femme de 43 ans raconte une enfance particulièrement malheureuse, une adolescence marquée par de la violence domestique, puis des problèmes financiers perpétrés par un premier mari (qui dépense l'argent qu'elle gagne en multipliant les emplois), de la violence conjugale, des problèmes de santé, des conflits avec sa mère et la garde de ses enfants qui lui a été retirée.

Si le tableau ici dressé est relativement sombre, il n'en demeure pas moins que plusieurs personnes rencontrées ont aussi connu des moments de répit et de bonheur. Par exemple, tel reconnaît que la relation qu'il entretient avec son actuelle partenaire le comble de joie (et lui ouvre de nouvelles perspectives et de projets de vie réjouissants) et telle autre garde d'excellents souvenirs des vacances qu'elle a passées avec ses

parents et sa sœur (« *Comme mes parents étaient les deux profs, on faisait nos six semaines de vacances en camping... c'était génial !* » (Femme, 48 ans)) Une autre informatrice reconnaît également avoir toujours entretenu d'excellents rapports avec ses parents, au point qu'elle se considère, de ce point de vue, comme une « *privilegiée de la vie* » (Femme, 50 ans).

4.2.1. Raisons du recours à l'aide sociale

Pour la majorité des personnes qui ont pris part à cette étude, le parcours conduisant à l'aide sociale est le suivant : une fois épuisées les indemnités de l'assurance-chômage, elles sont contraintes de faire appel au Service de l'action sociale. Pour les autres, ce parcours est quelque peu différent. Ainsi, une informatrice a arrêté de travailler pour s'occuper de ses enfants alors qu'elle était encore mariée. À la suite de la séparation et à cause des thérapies que doit suivre son fils, elle ne peut travailler et doit recourir à l'aide sociale. Un autre n'a jamais réussi à travailler suffisamment longtemps pour ouvrir un nouveau délai-cadre de l'assurance-chômage : il alterne ainsi des périodes de travail et des épisodes d'aide sociale. Un autre encore a terminé ses études universitaires, mais n'a pas réussi à obtenir un certificat pédagogique. Malgré plusieurs postulations, il n'est jamais parvenu à trouver de travail (ce qu'il explique par le fait qu'il manque d'expérience pour certains emplois et qu'il est trop diplômé pour d'autres – « *On est pris dans ce paradoxe et on ne correspond à rien* » (Homme, 40 ans)).

C'est donc généralement l'impossibilité de (re)trouver un emploi qui conduit en définitive ces personnes à faire recours au Service de l'action sociale. Cette impossibilité peut être interprétée à la lumière des épreuves qu'elles ont rencontrées durant leur parcours scolaire, professionnel et biographique. En effet, les difficultés d'apprentissage (qui ont sapé la confiance), les différentes formes de harcèlement (à l'école, durant l'apprentissage, sur le lieu de travail, etc.), les licenciements à répétition (motivés par des crises économiques ou sanitaires) et la cumulation d'emplois peu qualifiés et peu rémunérés (qui dévastent la motivation), la non-reconnaissance d'un diplôme (parce que celui-ci est considéré comme obsolète), les problèmes conjugaux et familiaux (par exemple une séparation qui oblige la femme à s'occuper de ses enfants et à mettre sa carrière professionnelle en attente), les accidents ou la maladie (qui ne sont pas suffisamment graves pour être reconnus par l'assurance-invalidité¹⁶) sont autant de facteurs qui permettent de comprendre la situation actuelle des personnes qui ont pris part à cette étude et, partant, leur handicap à l'employabilité. Du reste, ces différents événements peuvent induire des problèmes psychologiques (notamment des dépressions¹⁷) qu'il est peu évident de soigner et qui peuvent largement pénaliser la recherche d'un emploi ou la perspective d'une reconversion professionnelle. Un informateur, qui a été licencié et qui est depuis dans un état dépressif, ne s'estime pas capable de travailler à plein-temps et sait à quoi il s'expose s'il tente un tel défi :

Au niveau de ma santé, je ne pense pas tenir un 100%, surtout dans l'industrie. Ce que les gens doivent comprendre, c'est peut-être que j'arriverai à bosser à 100%, mais que je n'y arriverai pas du jour au lendemain, surtout après 9 ans d'inactivité professionnelle. Si j'accepte, que je fais deux mois et que j'arrête parce que je suis

¹⁶ Un informateur est ainsi considéré comme invalide à 19% par l'Al, alors que ce taux doit atteindre 40% pour pouvoir bénéficier d'une rente (même partielle).

¹⁷ L'impact de cette maladie sur la vie et le quotidien des individus est particulièrement bien illustré dans les propos de cette informatrice : « *Comme je suis en dépression, je pleure beaucoup, je dors beaucoup... je vis la nuit, donc je m'endors vers deux heures du matin, et je dors jusqu'à midi. Je déjeune très tard, donc ma journée est très courte. Et j'ai beaucoup de rendez-vous médicaux : je vais beaucoup à la physio parce que j'ai un bras qui est foutu et que j'ai trois hernies cervicales, j'ai le psy, l'infirmier psy...* » (Femme, 48 ans)

épuisé, j'aurai gagné quoi ? Ça sera encore écrit quelque part que je ne suis pas stable.
(Homme, 52 ans)

Outre cette brève analyse formulée sur la base des expériences vécues par les personnes rencontrées, il a été demandé à celles-ci et aux deux AS d'expliquer les raisons qui incitent des individus à devoir recourir à l'aide sociale. Bien que leurs propos ne puissent être systématiquement validés en mobilisant de la littérature scientifique ou d'autres recherches empiriques, ils permettent d'exposer des points de vue qui n'apparaissent pas ci-avant, mais également de rendre compte de la manière dont ces personnes perçoivent le tissu économique régional.

En premier lieu est émise l'hypothèse de moindres opportunités d'emplois sur le premier marché du travail d'une région fortement industrielle. Alors que celui-ci était autrefois ouvert à tout le monde, et notamment aux personnes les moins qualifiées, les compétences attendues sont désormais particulièrement exigeantes et élevées. Ce sont les transformations qui ont affecté le secteur industriel qui sont ici dénoncées : mécanisation, automatisation, sous-traitance, délocalisations, etc. Autant de facteurs qui réduisent le besoin de main-d'œuvre et de métiers manuels (« *on est vite en dehors du circuit si on n'a pas de formation* », souligne une informatrice). Ce phénomène serait par ailleurs moins marqué dans les zones urbaines où sont davantage développées les activités de service. Dans un registre similaire, une autre informatrice estime que les entreprises pensent beaucoup aux bénéficiaires et aux actionnaires, et pas suffisamment aux employé-e-s. Selon elle, les patrons ne savent d'ailleurs pas ce que ces derniers/ères font et n'ont que peu d'égards à leur rencontre : « *Les RH et les patrons ne se demandent pas s'il y a une autre solution que le licenciement... alors certes, pour faire du profit il faut licencier, mais est-ce qu'il n'y a pas une autre solution, une autre alternative.* » (Femme, 46 ans)

En deuxième lieu, c'est l'emploi frontalier qui est dénoncé par quelques bénéficiaires. Selon ces personnes, les entreprises ne jouent pas le jeu d'engager des personnes vivant dans la région, et préfèrent employer des frontaliers. De fait, nombreux sont les résidents du Vallon de Saint-Imier qui se retrouvent au chômage, puis à l'aide sociale. Ce que souligne cet homme, qui complète son argument avec une proposition arithmétique et une proposition de solution :

Il y a quand même le problème des frontaliers dans la région et ce n'est pas un hasard s'il y a plus de gens au chômage et à l'aide sociale. Il n'y a rien qui est fait au niveau politique. Je comprends bien le mécanisme : l'entreprise engage un français à 3'200 francs plutôt qu'un Suisse à 4'000 francs ; ça fait économiser 800 à l'entreprise, mais ça coûte 1'750 francs à la collectivité. Ils pourraient par exemple faire des baisses d'impôts pour les entreprises qui engagent des Suisses. (Homme, 40 ans)

Allant dans le même sens, une femme rencontrée suggère que les entreprises suisses soient soumises à des quotas et qu'elles soient obligées d'engager prioritairement des Suisses. Finalement, un autre informateur s'insurge contre le fait que ce sont des frontaliers qui occupent des postes à responsabilités et que ceux-ci engagent prioritairement leurs compatriotes, excluant ainsi les individus – nationaux ou étrangers – qui résident en Suisse :

Et je suis en colère, parce que les frontaliers qui travaillent à la direction des entreprises de la région, vous croyez qu'ils vont engager quelqu'un qui a un nom albanais ? Jamais de la vie. Je suis en colère contre ce copinage... Dans certaines entreprises, il y a 90% de Français et vous êtes vite écarté, en tant qu'étranger, même en tant que Suisse. (Homme, 42 ans)

En troisième lieu, l'aide sociale est un moyen pour les primomigrants-e-s de subvenir à leurs besoins avant de trouver un emploi stable. Si ce soutien est considéré comme « extraordinaire » par la personne qui énonce ce point de vue, il est cependant important de rapidement pouvoir gagner en indépendance :

Je pense qu'il y a des emplois pour tout le monde. La Suisse est un des pays qui accueille les migrants. Il y a une bonne situation économique, mais le temps qu'ils trouvent du travail, qu'ils apprennent la langue, etc. l'aide sociale est un très bon moyen de vivre. Mais il ne faudrait pas aller au-delà de ça. Mais, après, je trouve que chacun devrait trouver du travail et voler de ses propres ailes. J'ai le regard d'un migrant qui bénéficie de ça et je trouve ça extraordinaire. (Femme, 21 ans)

En quatrième lieu, un informateur est d'avis que le recours à l'aide sociale ou à l'assurance-chômage est un phénomène planifié par le « gouvernement » : « *C'est le gouvernement qui veut ça. C'est mon psy qui me l'a expliqué : il faut tant de personnes qui travaillent, tant au social, tant au chômage. C'est planifié !* » (Homme, 53 ans)

4.2.1.1. *Tourisme social ?*

Ces interrogations sur les raisons qui poussent des individus à faire appel au Service de l'action sociale imérien invitent également à questionner ce que certain-e-s qualifient de « tourisme social » (aussi appelé « tourisme des prestations sociales »). Ce phénomène, selon lequel des personnes s'installeraient stratégiquement sur un territoire pour profiter de meilleures prestations sociales offertes par un pays ou une commune, a été remis en cause à l'échelle de l'Union européenne, ce qui conduit Isidro à écrire : « *En somme, le « tourisme social » était donc bien à ranger au rayon des fantasmes fâcheux suscités par l'immigration et brandis à des fins électoralistes par de nombreux partis de droite européens [...]* » (Isidro, 2014, p. 18) De même, une étude conduite en Suisse romande, dans le canton de Berne et au Tessin parvient à des conclusions similaires :

Cette enquête nous a permis de montrer que les motifs de déménagement des personnes qui reçoivent l'aide sociale sont similaires à ceux de la population en général. La famille et l'emploi, dans cet ordre, sont les motifs principaux du changement de domicile. (Tabin, 2014)

Se pose dès lors la question de savoir ce qu'il en est des bénéficiaires rencontré-e-s dans le cadre de cette étude. Si l'un-e d'entre eux/elles estime qu'il y aurait une volonté « *politico-économique de nettoyer certaines villes, notamment Bienne et La Chaux-de-Fonds, des cas sociaux et de faire de Tavannes et Saint-Imier de petits ghettos* » (Homme, 46 ans), une analyse de leur trajectoire résidentielle démontre qu'aucun-e ne s'inscrit dans cette logique de « tourisme social ». Ainsi, hormis une personne qui est née à Saint-Imier et une migrante qui y est directement arrivée depuis son pays d'origine en tant que requérante (grâce à un processus de regroupement familial), les autres sont toutes venues s'y installer pour d'autres motifs. Tout d'abord, trois ont choisi de s'y établir pour suivre des études ou pour des raisons professionnelles. Pour l'un d'entre eux/elles, il s'agit d'ailleurs d'une stratégie résidentielle motivée par le souhait de s'approcher de plusieurs bassins d'emplois (La Chaux-de-Fonds, Bienne, Vallée de Tavannes, Vallon de Saint-Imier). Ensuite, quatre informateurs/trices ont emménagé à Saint-Imier par amour, c'est-à-dire soit pour rejoindre leur partenaire, soit parce qu'il/elle a trouvé du travail dans la région. Pour une femme, qui s'est depuis séparée de son mari, ce choix ne correspond toutefois plus à ses envies : « *J'ai l'impression d'être enterrée vivante à Saint-Imier... je me sens emprisonnée. J'aimerais redescendre vers le lac, mais je ne peux pas : mes enfants qui vivent ici et tous mes dossiers ont été refusés par les gérances biennoises.* » (Femme, 48 ans) Finalement, trois personnes

motivent ce choix résidentiel en évoquant une envie « de changer d'air », de jouir de loyers relativement bas¹⁸ (comparativement à La Chaux-de-Fonds, Bienne et Neuchâtel), de profiter des aménités offertes par une commune (commerces, services médicaux, piscine, patinoire, proximité avec la nature, etc.) idéalement située entre Bienne et La Chaux-de-Fonds. Racontant sa décision, une informatrice déclare ainsi :

Je me suis installée à Saint-Imier sur les conseils d'un ami, qui m'a dit : « On a toujours du soleil quand il y a du brouillard à Bienne, c'est une petite ville formidable et les loyers ne sont pas chers ! » (Femme, 54 ans)

Ces derniers éléments sont également mentionnés par une AS, qui fait part d'un point de vue personnel en ces termes :

D'un point de vue démographique, Saint-Imier est un village avec 5000 habitants, mais ça fonctionne comme une ville, dans le sens où il y a des infrastructures : il y a une piscine, une patinoire, une piscine couverte. Et je pense que c'est attractif. Pour les gens en général, pas pour les personnes à l'aide sociale. (AS)

Cette perspective d'un « tourisme social » peut également être évacuée dans la mesure où elle demande des compétences particulières que peu de bénéficiaires sont à même de mobiliser. Une AS se rappelle ainsi avoir connu une personne il y a dix ans qui opérait une analyse relativement fine des prestations offertes dans différentes villes suisses. Elle affirme cependant que rares sont les individus qui procèdent de la sorte. Ce qui se voit confirmer dans les propos de cette informatrice, qui émet en outre un doute sur les potentiels bénéfiques d'une telle stratégie :

J'ai entendu dire qu'on n'osait pas changer de canton quand on est aux sociaux... mais je ne sais pas si c'est vrai ou pas. [...] À un moment donné, j'ai cherché à aller travailler à Yverdon, en me demandant si c'était mieux payé. Le hic, c'est qu'à Yverdon, les loyers sont plus élevés et si ça se trouve, je gagnerais le même salaire qu'ici. (Femme, 48 ans)

Au-delà des compétences, Tabin (2014) affirme qu'un tel comportement n'est possible que si trois conditions sont requises. Premièrement, il faut que les différences de prestations entre les régions soient suffisamment importantes pour justifier un déménagement. Deuxièmement, les informations qui doivent permettre les comparaisons doivent être connues et accessibles. Troisièmement, les personnes qui déménagent doivent s'assurer qu'elles ont droit aux prestations fournies.

Finalement, ce « tourisme social » pourrait éventuellement être compris au regard des différences de loyers entre les communes. Car quand bien même les normes d'aide sociale pour les loyers sont uniformisées dans le Jura bernois¹⁹, il n'est pas exclu que des bénéficiaires de l'aide sociale s'installent simplement dans les villes qui affichent les loyers les plus abordables.

4.3. Vécu des bénéficiaires de l'aide sociale

L'enquête qualitative s'est ensuite intéressée à la manière dont les bénéficiaires de l'aide sociale vivaient leur situation. Ont été considérées les conséquences de ce statut sur le vécu de ces personnes, les activités de recherches d'emploi et les activités extraprofessionnelles (domestiques, associatives, de loisirs et sociales).

¹⁸ Selon une AS, ce peut également être pour pouvoir trouver plus facilement un logement vacant.

¹⁹ De même, les conditions d'octroi de l'aide sociale sont grosso modo identiques dans toute la Suisse (puisqu'elles se basent sur les recommandations de la Conférence Suisse des Institutions d'Action Sociale) et dans tout le Canton de Berne (puisque c'est la *Berner Konferenz* qui édicte les normes pour tout le canton).

4.3.1. Conséquences du statut de bénéficiaire

Être au bénéfice de l'aide sociale entraîne des conséquences sur la perception que ces personnes ont d'elles-mêmes, laquelle est en partie liée à des représentations sociales qu'elles partagent tout en cherchant à s'en distancer. Ces conséquences sont également de l'ordre de la privation matérielle et de répercussion sur l'état de santé.

4.3.1.1. Une perception négative de soi-même

Toutes les personnes vivent mal (ou ont mal vécu) le fait d'être au bénéfice de l'aide sociale et évoquent des sentiments tels que la honte et la culpabilité en faisant l'expérience de la stigmatisation et du mépris. Elles tiennent parfois le type de discours suivant :

La honte que j'ai eue d'aller aux services sociaux... franchement, je n'avais pas le choix. [...] Je ne le dis à personne... j'ai d'ailleurs tellement honte, que je n'amène jamais une femme chez moi... pour moi, c'est inacceptable ! [...] Quoi que je fasse, je serai toujours vu comme un gars de deuxième ou troisième catégorie... Et au niveau de l'isolement social, même si je me lève tous les jours à 6h30, je ne parle pas à beaucoup de monde... et ça me pèse... parce que je ne vauds rien entre guillemets. (Homme, 42 ans)

Selon une AS rencontrée, ce sentiment conduit à adopter des comportements d'évitement, tels que se cacher pour venir au guichet du Service de l'action sociale. Cette honte est corrélée à l'image stigmatisante accolée aux bénéficiaires de l'aide sociale, image dont elles souffrent et cherchent à se distancer. Ils/elles seraient ainsi des « cassos » (cas sociaux), des parias, des parasites, des gens qui ne veulent plus travailler et « profiter de la société ». Ces représentations sont alors source de souffrance :

D'avoir travaillé 30 ans, en ayant eu du personnel sous ma responsabilité, d'élever mes enfants, de les emmener en vacances une fois par an, de payer mes impôts, ça tout le monde s'en fout. Par contre, que j'ai été toxico, que je suis à l'aide sociale, ça on aime bien en discuter. Aux yeux des autres, je suis un gros feignant. (Homme, 52 ans)

La toxicomanie de cet homme l'a par ailleurs marqué physiquement, la consommation d'héroïne ayant pour conséquence de creuser les traits du visage et de modifier la voix. Une femme abonde dans cette description du « mauvais pauvre fainéant » :

Aux yeux des autres, j'ai l'impression d'être une sous-merde qui ne sait rien foutre de ses dix doigts, qui a une cervelle totalement vide, complètement bouffée par l'alcool... Aux yeux de la société, je ne sers strictement à rien. Alors que si vous me donnez une comptabilité à faire ou une déclaration d'impôts hyper compliquée, je le fais sans problèmes. Ça me rend triste parce que j'ai des compétences qui pourraient être utiles à des gens, à des entreprises, et je voudrais une fois être reconnue pour ce que je sais faire ! (Femme, 43 ans)

Percevoir l'aide sociale après une carrière professionnelle de plusieurs années est donc perçu comme un déclassement majeur :

Je vivais très mal, j'ai même pensé à me suicider. Le fait de ne servir à plus rien, d'être inutile. Je suis comme un vieux papier qu'on chiffonne et qu'on jette à la poubelle [...] pendant trois ans, je n'ai pas osé franchir le seuil de ma porte. En arrivant à l'aide sociale, je me suis reclus, fermé comme une huître. Les seules fois où je sortais, c'était pour aller chez mon psy. (Homme, 52 ans)

4.3.1.2. *Se distancer du stigmate de la personne assistée*

Même si elles perçoivent des regards désobligeants et entendent des remarques à l'encontre des bénéficiaires de l'aide sociale, les personnes rencontrées admettent ne jamais avoir été la cible de propos désobligeants de la part de leur entourage. L'étiquette dont des bénéficiaires déclarent être accolé·e·s est cependant une représentation qu'ils/elles partagent. Ces personnes cherchent alors à se distancer de cette caricature qu'elles renforcent pourtant :

Il y a deux types de gens qui sont aux services sociaux. Il y a ceux comme moi qui se font du souci et qui se foutent la santé en l'air et sont malade à en crever. Et il y a ceux qui moins ils en foutent, plus ils sont heureux. Ils sont sur la place toute la journée à gorgeonner des bières et montrer qu'ils ne foutent rien. (Homme, 52 ans)

Ces propos témoignent de la place centrale occupée par le travail dans la société suisse (Heim, 2014; Lalive d'Épinay & Garcia, 1988). Selon une AS rencontrée en amont de l'enquête, une personne de 50 ans continue de participer à différentes mesures de réinsertion alors même qu'elle en constate l'inutilité et que, compte tenu de son âge, elle n'y serait plus forcée. Elle peut ainsi dire : « *Je suis à l'aide sociale, mais je travaille !* ».

L'exercice d'une activité professionnelle est en effet censé exprimer l'indépendance financière des personnes, contrairement à l'aide sociale qui traduirait, dans le sens commun, leur incapacité à participer au monde du travail et, partant, à la société en général. Comme le dit cette informatrice, « *quand on travaille [...], ça valorise, il y a une vie sociale et de gagner soi-même son argent, de ne pas être dépendant de quelqu'un. Et même si un jour j'ai cotisé, ce n'est pas une raison pour le reprendre* » (Femme, 54 ans). Alors que le droit à être aidé·e en tant que pauvre est un des droits fondamentaux de nos sociétés démocratiques, l'assistance comme toutes autres formes de don sans possibilité de contrepartie est liée à un sentiment de honte et de déclassement des receveurs. En effet, être catégorisé·e comme pauvre en bénéficiant de l'assistance de la collectivité signifie être dans l'impossibilité de pouvoir rendre quelque chose en échange.

Être assisté, c'est recevoir tout des autres sans pouvoir s'inscrire, du moins dans le court terme, dans une relation de complémentarité et de réciprocité avec eux. Le pauvre, récipiendaire de secours qui lui sont spécialement destinés, doit accepter de vivre, ne fût-ce que temporairement, avec l'image négative, que lui renvoie la société et qu'il finit par intérioriser, de n'être plus utile, de faire partie de ce que l'on nomme parfois les « indésirables ». (Paugam, 2005, p. 7)

Loin des rêves de la réussite sociale ou au contraire de la paresse, un bénéficiaire avoue simplement vouloir « *retourner dans une vie active normale, payer mes factures avec l'argent que je gagne... c'est aussi une valeur pour soi-même de se dire qu'on paie sa nourriture avec l'argent qu'on a gagné* » (Homme, 38 ans)

On observe alors des personnes qui cherchent à réduire leur dépendance à l'aide sociale, ou du moins à démontrer leur volonté de s'en sortir. Alors qu'il aurait droit à un plus grand appartement que celui qu'il occupe actuellement, un homme préfère anticiper son retour à meilleure fortune :

En étant aux sociaux, je ne vais pas prendre du luxe, parce que je ne veux pas profiter et si je trouve un job, je ne veux pas déménager pour trouver quelque chose de moins cher. Je pense toujours plus loin et j'essaie d'anticiper. (Homme, 42 ans)

Une femme pense même à rembourser l'aide qu'elle a perçue, « *et plus j'y suis, plus ça sera difficile de rembourser... Et quand j'aurai retrouvé du travail, il me faudra bien une année pour me refaire une santé financière...* » (Femme, 46 ans). Enfin, signe que les personnes rencontrées ne sont pas dans l'optique de profiter au maximum des aides auxquelles elles ont droit, une femme atteinte de plusieurs cancers ne va plus

bénéficier des produits redistribués par l'organisation « Table couvre-toi », pour laisser à « ceux qui en ont plus besoin » qu'elle.

4.3.1.3. *Privations matérielles*

Pourtant, bénéficier de l'aide sociale s'accompagne généralement de privations désagréables au quotidien, comme l'expriment les propos de cet homme :

Quand j'arrive en début de mois, à la fin de mes paiements, et que je vois ce qui me reste, j'ai envie de pleurer... Alors c'est de l'adaptation, et tant que mes enfants mangent bien, je peux me contenter d'une assiette de pâtes... et je me suis contenté de ça pendant des mois et des mois... et je n'ai plus de loisirs, je ne peux plus m'acheter de disques, je ne peux plus me faire un resto... ça veut dire que la vie que j'avais avant le service social n'existe plus vraiment... ça c'est la chose qui n'est pas évidente pour moi !

C'est en grande partie cette privation qui le motive à retrouver une activité professionnelle :

Ça fait un moment que j'aimerais me sortir de là, parce qu'avec 600 francs on ne va pas loin. Pour mon fils qui vient une semaine sur deux manger à midi, je suis obligé de grappiller toute la semaine où il n'est pas là pour pouvoir agrémenter un repas correct.
(Homme, 52 ans)

C'est également ce qu'explique cette femme, cheffe de famille monoparentale qui vit avec CHF 3'400.- par mois :

Il y a des mois où c'est très, très serré... ben on mange des pâtes et ce que « Table couvre-toi » nous donne, parce que je n'ai pas les moyens d'acheter autre chose... pour manger de la viande, on se fait inviter ! quand on peut s'offrir quelque chose, on le savoure. À long terme, l'aide sociale, c'est compliqué... (Femme, 46 ans)

4.3.1.4. *Conséquences sanitaires*

Le stigmate de la dépendance à l'aide sociale est constitué de représentations idéologiques associées à la fainéantise et à la volonté de profiter de la collectivité. Les propos entendus auprès des informateurs et informatrices montrent l'intériorisation de ce stigmate, laquelle a des effets réels sur le vécu de ces personnes : la honte, la culpabilité, l'expérience du mépris s'ajoutent alors aux privations et à l'inactivité forcée pour se répercuter sur leur santé. Plusieurs personnes rencontrées évoquent des dépressions ou des crises d'angoisse : « Au début, je m'en faisais d'être aux services sociaux, ça me rendait malade au point que je ne pesais plus que 40 kilos. » (Femme 43 ans) Un homme admet avoir sérieusement pensé à se suicider. Ces états psychologiques peuvent ensuite s'accompagner d'autres problèmes de santé physique, tels que des pneumonies, des cancers, etc. lesquels ne sont pas toujours soignés correctement. En effet, l'état de santé peut se péjorer en raison de la honte éprouvée lorsqu'on s'adresse à certains thérapeutes ; les interventions auprès d'un dentiste ou même d'un opticien nécessitant un devis préalablement accepté par le Service de l'action sociale. De l'avis d'une AS rencontrée, des bénéficiaires voient leur état de santé se dégrader, car ils/elles évitent ces situations déshonorantes à leurs yeux.

4.3.1.5. *Acceptation d'une situation subie*

Malgré la stigmatisation ressentie et intériorisée, des informateurs et informatrices cherchent à objectiver leur situation afin de l'accepter. Après avoir culpabilisé d'être à l'aide sociale, une femme qui a connu un long

processus de déclassement professionnel se rassure désormais en se disant qu'elle n'est pas la seule dans ce cas :

Ce n'est pas comme si j'aurais pu trouver du travail et que je ne l'ai pas fait parce que je n'avais pas envie... c'est une situation quand même exceptionnelle, où je sais qu'il y a plein de personnes dans le même cas que moi. Donc ça m'aide quand même à accepter le fait que je suis à l'aide sociale. (Femme, 46 ans)

Un diplômé d'une université ne se sent quant à lui pas responsable de sa situation : « *Je suis peut-être dédaigneux. Si personne ne veut de moi, ce n'est pas de ma faute. S'ils ne veulent pas de gens qui font l'effort de faire des études universitaires, c'est leur problème.* » (Homme, 40 ans)

C'est parfois le parcours de vie difficile de certaines personnes, en particulier des femmes victimes de violence conjugale, qui les amène à considérer cette aide avec sérénité. L'une d'entre elles a préféré continuer de vivre dans ce qu'elle nomme « *l'enfer familial* » plutôt que de « *se rabaisser* » à demander l'aide sociale. Ce n'est qu'après de longues années, n'y tenant plus et grâce aux conseils d'amies, qu'elle s'est décidée à requérir ce droit. Elle reconnaît par conséquent ne pas culpabiliser d'être aux services sociaux, refusant d'ajouter de la honte aux phases de dépression qu'elle traverse déjà. Une autre femme évoque la garde et l'éducation de ses trois enfants, dont un porteur d'un handicap non reconnu. La séparation d'avec son mari violent l'a contrainte à demander l'aide sociale en faisant le choix de s'occuper de ses enfants. Dans une perspective qu'elle qualifie de « *féministe* », elle considère cette aide « *comme un salaire que l'État m'aurait donné pour avoir fait des enfants, les avoir élevés* » (Femme, 50 ans).

Une étudiante originaire d'Afrique, dont les parents ont fui des persécutions et ont été requérants d'asile et bénéficiaires de l'aide sociale avant de trouver du travail, voit dans l'aide sociale un moyen d'émancipation :

Je n'en suis pas du tout fière. Mais je n'en ai pas honte. Si mes parents étaient là depuis longtemps et étaient dépendants de l'aide sociale, là je leur en aurais voulu, mais quand je vois le parcours qu'ils ont fait, où on en est aujourd'hui, je me dis qu'il y a des choses plus graves, je relativise. Et puis par rapport à mes études, soit je les arrête pour travailler et être indépendante, soit je suis encore dépendante un moment, mais j'apprends un métier que je veux faire par la suite. Je le vois comme un soutien temporaire, une aide qui me permet d'arriver à mes fins. (Femme, 21 ans)

Enfin, un homme compare sa situation à celle de ses amis qu'il ne juge pas forcément plus enviable : « *Ça ne me pèse pas sur le moral. Je connais plein de gens qui bossent qui ont moins d'argent pour le ménage que moi. Ils paient leurs factures et il leur reste 300 francs.* » (Homme, 46 ans)

4.3.1.6. Agir pour améliorer l'estime de soi

On remarque également que les activités de recherche d'emploi, de formation ou dans le cadre d'association (que nous abordons ci-après) peuvent avoir des répercussions positives sur le moral de ces personnes. Le fait d'être actif/ve et surtout d'avoir des perspectives amène les personnes à se sentir mieux. Une femme effectue des tâches informatiques pour son frère qui ne la rémunère pas. Cela lui permet de sortir de chez elle et, incidemment, de se « *changer les idées* » : « *Je ne veux pas rester à rien faire, je ne peux pas...* » (Femme, 46 ans) Un autre déclare : « *Heureusement que je suis des formations au CEFF, parce que ça me donne de l'espoir... avec le sport. Sinon, la vie n'a pas de sens.* » (Homme, 42 ans) Malgré le fait qu'elle avait un salaire très réduit en ayant repris un apprentissage, une femme dit avoir bien mieux vécu sa situation par le fait d'apprendre, d'avoir de bonnes notes et d'espérer retrouver du travail. Elle a malheureusement dû arrêter ces études en raison d'un cancer. Enfin, à 50 ans, une femme dit ne pas avoir de sentiment d'impuissance

face à sa situation et considère qu'« à tout âge, tout est possible ». De manière générale, elle estime que ce statut n'a pas trop d'impact sur son bien-être physique et psychologique.

Ce sont donc en partie l'intériorisation du stigmatisme de la dépendance à l'aide sociale qui conduit des personnes à se percevoir effectivement comme si elles étaient inutiles au monde, se coulant peu à peu dans une posture d'assistés, comportement qui alimente précisément la caricature dans laquelle on les classe. Cette dynamique négative peut être qualifiée d'effet golem qui est le contraire de l'effet pygmalion. Si l'effet pygmalion consiste à ce qu'une personne ou un groupe agisse en se conformant aux attentes envers celle-ci, respectivement celui-ci, l'effet golem est précisément le fait de se comporter en adéquation avec les représentations négatives envers une catégorie sociale dont on ferait partie. Comme nous allons le voir à présent, les informateurs et informatrices font ou ont fait preuve de volonté pour s'en sortir et c'est l'accumulation d'expériences négatives qui les ont petit à petit amené·e·s au découragement.

4.3.2. Activités en vue d'une réinsertion professionnelle

Même si certain·e·s ne le sont plus aujourd'hui, les bénéficiaires de l'aide sociale rencontré·e·s ont été actifs/ves en vue d'une réinsertion professionnelle, soit par la recherche d'un emploi, la participation à des mesures d'insertion ou par des actions visant à accroître leur employabilité. Ces différentes démarches sont obligatoires pour les bénéficiaires, du moins au début de leur inscription à l'aide sociale, au risque de se voir sanctionner financièrement. Si la motivation à retrouver du travail et de ne plus devoir dépendre de l'aide sociale peut être forte au début, elle tend à diminuer, voire à disparaître complètement face aux échecs rencontrés de manière répétée.

4.3.2.1. Postulations et perspectives d'amélioration de l'employabilité

En devenant bénéficiaires de l'aide sociale, souvent après une période à l'assurance-chômage, les personnes rencontrées ont déjà effectué de nombreuses postulations, dont l'issue a été négative. Les réponses mettent souvent en avant les mêmes arguments : soit leur manque d'expérience, soit leur âge avancé. Ces échecs sont toujours vécus difficilement, notamment lorsqu'on y a consacré des efforts importants et que l'on se sent encore apte à travailler :

Moi c'est tous les jours que je vais sur l'ordinateur et que je cherche du job ! Je suis simplement une demandeuse d'emploi qui a un trou dans son CV et qui ne trouve pas de job. Mais qui est parfaitement capable de bosser. (Femme, 43 ans)

Un autre se donne également les moyens de trouver un emploi, mais avoue que les efforts consentis ne servent à rien :

Tous ces efforts ne mènent à rien, il n'y a pas de résultats. Et ça fait longtemps que ça dure, depuis 2018. J'ai eu plusieurs entretiens, j'arrivais jusqu'au bout, mais ça n'a rien donné. [...] Je ne suis pas croyant du tout, mais des fois je me demande ce que j'ai fait au Bon Dieu... je suis maudit... j'essaie de me remettre en question, mais je ne m'en sors pas... je ne sais pas quoi faire. Je fais des formations, mais on me dit que je n'ai pas d'expérience... (Homme, 42 ans)

Évidemment, plus le temps passé à l'aide sociale est long, plus il sera difficile de justifier cette période d'inactivité professionnelle.

Outre des postulations spontanées ou en réponse à des offres d'emploi, les personnes rencontrées cherchent à améliorer leur employabilité à travers des formations certifiantes ou en autodidacte. Un homme consacre

un temps important à l'apprentissage de l'allemand, à des formes de développement personnel, mais surtout à une formation continue :

Mon but, c'est vraiment d'avoir un diplôme d'une Haute école, un diplôme de contremaître en industrie. Parce que je me suis aperçu que le seul moyen de pouvoir avoir un papier entre guillemets qui soit valable en Suisse, c'est de passer par ce chemin-là. Parce que quand je postulerai, personne ne pourra dire : « Ah non, tu as toutes les compétences, mais tu n'as pas le diplôme de mécanicien ! » Donc ça va tout changer, et ça sera une victoire pour moi. (Homme, 42 ans)

À 47 ans, une femme avait entrepris un apprentissage dans le domaine de la santé, mais a dû y mettre un terme en raison de son cancer. Des personnes se familiarisent avec l'informatique, certes dans une perspective de loisirs, pour occuper leur temps, mais également pour développer des compétences et se maintenir à niveau à propos des logiciels existants. L'une d'entre elles effectue ces activités pour l'entreprise de son frère qui ne la rémunère pas, mais la défraie pour ses frais de véhicule.

4.3.2.2. Réorientation professionnelle

La perspective d'une réorientation professionnelle n'est pas toujours facile à accepter pour des personnes qui ont exercé leur métier pendant plusieurs années. Elles persévèrent à postuler dans le même domaine d'activité sans succès et ne peuvent se résoudre à exercer une profession qu'elles considéreraient comme une forme de déclassement : « J'aimerais avoir un travail digne de ce nom, sortir d'ici, même aller balayer la rue. Et pourtant avec les capacités que j'ai [il est mécanicien de précision avec une longue expérience professionnelle], c'est du foutage de gueule. » (Homme, 52 ans) De l'avis des AS qui les accompagnent dans ces démarches, ces personnes

doivent pouvoir rester un peu dignes, parce que les gens qui ont perdu leur emploi, qui vont au chômage, qui se retrouvent à l'aide sociale, qui se retrouvent avec un revenu bien inférieur ils se retrouvent au fond du bac, et on leur dit : « En fait, il y a une place libre comme cuisinier ! », alors que le type n'a jamais fait ça de sa vie et que peut-être il déteste ça... Il faut leur laisser le temps d'atterrir aussi (AS).

Malgré la volonté de ces personnes à retrouver du travail, la plupart ne sont pas pour autant disposées à accepter n'importe quel emploi, notamment après avoir vécu des situations désagréables dans certains milieux professionnels (*mobbing*, stress, etc.) Le *mobbing* vécu dans un nouvel emploi a conduit une femme à démissionner après quatorze mois, engendrant chez elle de nouvelles phases de dépression et des crises d'angoisse. Elle avoue ne plus vouloir rechercher de travail, ce qu'elle est pourtant contrainte de faire puisqu'elle bénéficie également de l'assurance-chômage. En outre, arrivées à un certain âge, des personnes ne sont plus prêtes à faire n'importe quel travail :

C'est ce que je dis à la personne de l'ORP qui me suit, c'est qu'à 50 ans, ce n'est pas une question de paresse, mais je n'ai pas envie d'être employée à la boucherie, alors que je suis végétarienne... Je me dis que c'est le moment de ma vie où je veux faire quelque chose qui me plaît... je ne veux pas faire ma petite fille gâtée non plus, mais voilà... et ce qui me plaît, c'est le social, les enfants... (Femme, 50 ans)

Ils/elles tentent alors de développer des activités qui leur conviennent davantage, dans les activités créatrices, la musique ou des formes de travail social, sans pour autant nourrir l'illusion que cela débouche sur une profession suffisamment rémunératrice pour ne plus dépendre des prestations sociales.

En raison de problèmes de santé (cancer, hernie, problème psychiatrique, dépression, toxicomanie, etc.), certain·e·s tentent d'obtenir un changement de leur statut en étant prise en charge par l'assurance-invalidité, parfois dans le but de bénéficier d'une mesure de reconversion professionnelle. Une femme s'est également vue refusée un placement AI alors même qu'elle est victime de dépression et de hernies cervicales. Un homme exprime tout son ressentiment face au refus qui lui a été exprimé après une démarche qualifiée de longue et pénible. À la suite de problèmes de santé, un homme est pris en charge par l'assurance-invalidité, qui lui propose une reconversion professionnelle en tant que contrôleur qualité. Une fois la formation terminée, et comme il ne trouve pas d'emploi dans ce secteur, il est contraint de s'inscrire à l'assurance-chômage.

4.3.2.3. Activités professionnelles temporaires et faux espoirs

Les petits jobs, qui permettraient d'être actifs/ves, d'améliorer un peu la situation financière et surtout de reprendre pied dans le monde du travail, restent également rares. Un homme a trouvé un stage pour une *start-up* qui ne peut le rémunérer pour le moment. S'il espère que cela débouche sur un emploi fixe, il a des dépenses pour l'acquisition de logiciels informatiques. Un autre homme donne des cours de musique et est serveur dans un bar, activités dont les revenus sont déclarés au Service de l'action sociale et donc déduits à sa rente. Même si ces emplois ne lui permettent pas de mieux gagner sa vie, il n'éprouve aucune amertume face à cela : « *Pour moi, c'est surtout d'être honnête avec un système qui me donne un coup de main... ça veut dire que si on me retire une certaine somme, je ne perds jamais l'espoir de sortir un jour de l'aide sociale.* » (Homme, 38 ans) Une femme a pu travailler dans une institution sociale, ce qui lui a permis de découvrir un domaine dans lequel elle se verrait bien être employée. Si cet engagement à temps partiel a cessé avec la pandémie de Covid-19, l'institution lui a fourni un certificat de travail que cette femme estime utile pour ses futures démarches.

Quelques personnes rencontrées ont retrouvé temporairement du travail salarié ou ont même fondé leur entreprise. De l'avis d'une AS, les personnes qui retrouvent temporairement du travail sont celles dont le niveau de formation est élevé ; signe que la concurrence sur le marché de l'emploi est vive, même pour des activités peu qualifiées. Cela dit, les opportunités d'emploi sont rares et les déceptions nombreuses. Un homme avait décroché un emploi de chauffeur pour une entreprise régionale, le laissant espérer un développement de cette activité. Or, le patron ayant décidé d'arrêter son affaire, l'homme n'a eu d'autres choix que de requérir à nouveau l'aide sociale, tout en hésitant à se suicider. Une autre abonde en ce sens : « *J'ai fait mes preuves, j'ai des certificats de travail en or, et finalement soit je me fais licencier, soit je ne me fais pas embaucher en CDI. Donc je galère... Et pour le moral, c'est dur!* » (Femme, 46 ans)

De l'avis des AS, quelques bénéficiaires de l'aide sociale souhaitent se lancer dans une activité indépendante (taxi, café-bar, commerce) en utilisant une partie de leur prévoyance professionnelle. Suivant le projet présenté au Service de l'action sociale, les employé·e·s de celui-ci évaluent le projet et selon sa faisabilité, lui accordent une période de six mois pendant laquelle il/elle ne doit pas remplir de contre-prestations. L'aide sociale vient alors en complément des revenus dégagés. Au-delà de ces six mois, soit le projet semble viable et la personne peut être éventuellement soutenue trois mois supplémentaires, soit il mène à un échec que la personne peut accepter en continuant d'être au bénéfice de l'aide sociale, soit refuser et sortir de l'aide sociale. Ces conditions sont établies dès le départ du projet d'indépendance. Néanmoins, les échecs sont fréquents comme dans le cas de cette femme rencontrée et qui avait repris un café-bar, pour cesser cette activité avant de faire faillite et de contracter de nouvelles dettes.

4.3.2.4. Mesures de réinsertion professionnelle

Les bénéficiaires de l'aide sociale sont, à des degrés divers, incité·e·s à entreprendre des démarches pour retrouver du travail. Mais la position des AS dépend des bénéficiaires, laquelle ne sera pas la même s'ils/elles ont 20 ans et sont sans formation ni expérience professionnelle ou s'ils/elles ont 50 ans et sont au bénéfice d'une expérience professionnelle (et qu'ils/elles ont par la suite connu un processus de déclassement). Certaines personnes sont également inemployables, notamment les cheffes de famille monoparentale ayant des enfants à charge ou les personnes malades. D'autres, en étude, considèrent que leur responsabilité consiste à les terminer et à s'insérer dans le marché du travail grâce au diplôme que l'aide sociale leur aura permis d'acquérir.

Les personnes qui sont aptes à travailler sont forcées à accepter les mesures qui leur sont proposées²⁰. Celles et ceux qui démontrent une activité de recherche d'emploi se voient en effet encouragé·e·s avec une incitation de CHF 100.- sur leur rente. Du *coaching* spécifique peut également être proposé et cela est fortement apprécié par les personnes qui en ont bénéficié.

La majorité des personnes rencontrées ont été inscrites dans des mesures de réinsertion, en particulier auprès de Regenove, le Secteur intégration professionnelle et sociale du Centre Social Protestant du Jura bernois, situé à Tramelan. Regenove dispose d'ateliers de mécanique, de nettoyage, de rénovation et un magasin qui propose des objets de deuxième main. Le programme est généralement d'une durée de 6 mois, renouvelable. Les gens qui s'inscrivent à l'aide sociale sont d'emblée invités à aller chez Regenove, dans le but de se réinsérer économiquement ou socialement, et de retrouver – pour certain·e·s – le rythme du monde du travail. C'est du moins un des arguments avancés par une AS :

Ceux qui n'ont pas d'emploi, la plupart du temps, ils n'ont pas un rythme de vie qui est très réglé. Certains vont se coucher à quatre heures du matin et ils se lèvent à midi... ils n'ont pas le rythme qu'on peut avoir dans le monde du travail. Et ce problème-là va accentuer le gouffre, la possibilité de reprendre un rythme professionnel. (AS)

Un informateur reconnaît que son passage chez Regenove s'est avéré bénéfique : les séances de *coaching* lui ont fait du bien et il considère le stage qu'il a réalisé comme « *le job de rêve* ». Les autres avis entendus sur ce programme sont en revanche majoritairement critiques. Certain·e·s qualifient celui-ci de simple occupation : « *C'est juste pour que les gens ne soient pas à la maison. Sur place, on est plus actif pour des recherches d'emploi.* » (Homme, 40 ans) Un homme dénonce une situation où il était amené sur des chantiers sans encadrement adéquat, le conduisant à se sentir inutile. Ce sentiment d'inutilité est partagé par un autre homme : « *On m'a fait aller pendant une semaine pour empiler de petits cubes. Ça ne sert à rien !* » (Homme, 52 ans) Une autre critique repose sur l'inadéquation de ces mesures de réinsertion pour les personnes diplômées ou qualifiées. Un détenteur d'un diplôme universitaire considère que Regenove n'avait rien à lui proposer en adéquation avec ses compétences, ce qu'il fait notamment correspondre à l'identité ouvrière et industrielle régionale :

Ils sont censés aider les gens à retrouver du travail, mais, pour les gens comme moi, universitaires, ils n'ont aucune idée. Pour eux, les gens qui sont à l'aide sociale, c'est que des gens qui n'ont aucune formation, qui sont ouvriers... et on leur propose d'être serveur ou de faire du télémarketing. (Homme, 40 ans)

²⁰ À la section 4.4., nous revenons sur les relations avec les AS et les bénéficiaires de l'aide sociale, notamment en rapport avec ces mesures.

Une autre personne critique l'inutilité des activités proposées :

À longueur de journée, on nous disait : « On va vous remettre à niveau sur le plan informatique... » Et à longueur de journée, on épluchait des journaux et des sites de recherches d'emploi, on faisait des CV qui étaient jugés nuls un jour et géniaux le lendemain... (Femme 40 ans)

Outre ce sentiment d'inutilité, des personnes ont très mal vécu le fait d'être stigmatisées comme faisant partie des « cas sociaux qui vont chez Regenove ». Ainsi, une femme raconte : « *Je suis allée un mois chez Regenove, mais j'étais au fond du trou et quand je rentrais à la maison, je pleurais.* » (Femme, 40 ans)

D'autres possibilités d'emplois au service d'entreprises régionales ont parfois été proposées à des bénéficiaires, emploi rémunéré par le Service de l'action sociale. Un homme raconte son engagement de six mois dans un garage privé pour lequel il véhicule des voitures dans toute la Suisse et apprend des rudiments de mécaniques. Il gagne alors CHF 800.- par mois, soit moins que sa rente à l'aide sociale lorsqu'il est inactif : « *Il n'y a pas de motivation, on bosse pour ces gens et on a moins que si on ne fait rien !* » (Homme, 53 ans) Espérant que cette mesure de réinsertion débouchera sur un engagement fixe, il se voit proposer un nouvel engagement de six mois aux mêmes conditions, ce qu'il refuse, nourrissant en lui le sentiment que ce type d'entreprise profite des bénéficiaires de l'aide sociale.

4.3.2.5. Des échecs menant au découragement

Ces démarches n'aboutissant pas à l'obtention d'un emploi rémunéré – du moins pour les personnes rencontrées puisqu'elles sont encore bénéficiaires de l'aide sociale – elles engendrent chez ces dernières un grand ressentiment et un certain fatalisme. Plus elles ont mis de l'effort et de l'espoir dans ces postulations ou mesures, plus leur déception est grande. Elles expriment leur impression de s'être « fait avoir », d'être « cassée en deux » alors même qu'elles avaient cherché à développer leurs compétences, notamment à travers des formations. Une femme exprime ainsi son ressentiment :

Je ne suis pas tenue de faire des recherches d'emploi, mais je le fais... Mais vous savez, au bout d'un moment, c'est quand même super désespérant et démotivant quand on vous répond non et qu'on vous renvoie votre dossier, ou on ne vous répond pas du tout. (Femme, 43 ans)

Une autre femme abonde en ce sens :

Je ne suis pas obligée de faire des recherches d'emploi, mais je tiens à le faire ! Mais malgré tous mes efforts, c'est un coup d'épée dans l'eau... à chaque fois. Et c'est vrai que pour le moral, c'est dur ! Et à chaque réponse négative, on s'enfoncé un peu plus... (Femme, 46 ans)

Un homme a simplement abandonné par désespoir : « *Après 1'500 postulations, pendant 7 ans, j'en ai eu marre !* » (Homme, 40 ans) Un autre, anciennement chef de service dans une administration publique puis chef d'entreprise, est persuadé ne jamais retrouver du travail à 53 ans : « *Ils n'en ont rien à foutre des compétences. On coûte trop cher !* » (Homme, 53 ans) Compte tenu de la compétition sur le marché du travail, les bénéficiaires de l'aide sociale ont en effet moins de probabilité d'être engagés, comme le précise une AS : « *C'est clair que l'employeur qui a une postulation d'un ouvrier qualifié avec un diplôme qui a cinq ans d'expérience, il ne va pas se poser la question en voyant le mec qui a un CV à moitié vide... c'est poubelle.* » (AS)

Même si la motivation est inévitablement fluctuante, celles et ceux qui ne se découragent pas sont les personnes qui disposeraient d'un caractère dynamique et d'un solide réseau social. De l'avis d'une AS rencontrée,

ceux qui ont un entourage familial et qui ont de bonnes relations, des amis, j'ai l'impression qu'ils sont plus tirés, plus motivés et mieux dans leurs baskets que ceux qui ont changé de canton, qui ne connaissent pas beaucoup de monde (AS).

En raison de ces différentes expériences, ces personnes considèrent avec un regard très critique les injonctions de leur conseiller/ère à l'Office régional de placement (ORP) – lorsqu'elles sont au bénéfice de l'assurance-chômage, notamment lorsqu'il leur est demandé « *d'agrandir le champ de leur recherche* » ou de postuler à des offres d'emploi alors qu'elles estiment n'avoir aucune chance d'obtenir un entretien : « *Parfois, mon conseiller me disait : "Essayez de postuler, ils auront peut-être peu de postulations !" Alors qu'on sait qu'ils en reçoivent des dizaines et que ce n'est même pas dans mes compétences.* » (Homme, 42 ans) Face à l'argument de l'âge qui a accompagné de nombreuses lettres de refus, un homme de 46 ans estime inutile d'entreprendre une nouvelle formation qu'on lui propose : « *Qui va m'engager ? Si déjà à 18 ans on me disait que j'étais trop vieux, qu'est-ce qu'on va me dire maintenant ?* » (Homme, 46 ans)

Ces déconvenues, déceptions et échecs peuvent conduire certaines personnes rencontrées, notamment celles qui s'approchent de l'âge de la retraite, à abandonner toute ambition de quitter l'aide sociale en retrouvant du travail²¹.

4.3.3. Activités extraprofessionnelles (domestiques, associatives, loisirs, sociales)

À côté de ces différentes activités de recherches d'emploi, les bénéficiaires de l'aide sociale ont d'autres occupations domestiques (y.c. éducatives), associatives, de loisirs ou sociales. Celles-ci diffèrent évidemment en fonction du profil des personnes, selon qu'elles sont cheffes de famille, en étude, malade, etc. Si ces activités peuvent apporter du bien-être, elles sont aussi freinées par les moyens financiers limités dont ces personnes disposent.

4.3.3.1. Activités domestiques et éducatives

Les activités domestiques peuvent occuper une place importante dans l'emploi du temps des personnes, en particulier les femmes et les chef-fe-s de familles monoparentales (lesquel-le-s sont généralement des femmes). L'une d'entre elles consacre beaucoup de temps à réaliser les tâches ménagères, tout en s'occupant de ses enfants et en particulier de sa fille cadette dont les problèmes psychologiques l'obligent à fréquenter une clinique de jour à Bienne où elle l'amène tous les jours. Cette femme reconnaît que le fait qu'elle ne soit pas occupée professionnellement est plutôt positif pour la soutenir dans ses problèmes de santé. Les AS rencontrées dans le cadre de l'enquête évoquent également des personnes qui s'occupent de leurs petits-enfants, ce qui leur amène une activité bienvenue.

4.3.3.2. Activités associatives

Alors que le temps à disposition des personnes à l'aide sociale pourrait laisser penser qu'elles sont enclines à s'investir dans la vie associative et le bénévolat en général, elles sont peu nombreuses à s'y adonner. Outre le fait que nombre de ces personnes n'ont pas été socialisées ou habituées à ces activités, d'autres raisons viennent expliquer ce manque d'engagement. Tout d'abord, des personnes sont atteintes dans leur santé et

²¹ Rappelons que seules des personnes encore à l'aide sociale ont été rencontrées, ce qui exclut celles qui ont retrouvé du travail ou pu bénéficier d'autres soutiens que l'aide sociale.

n'osent pas s'engager dans une association sans garantir une régularité de présence. Une autre explication est relative à la stigmatisation ressentie par les bénéficiaires de l'aide sociale. Pour une AS rencontrée dans le cadre de l'enquête, « *ils perdent un intérêt à pas mal de choses* » et craignent de devoir répondre continuellement à des questions sur leur situation professionnelle. Si l'envie existe chez certain·e·s de participer à la vie associative, culturelle ou sportive, elle est partiellement réfrénée par la gêne, voire par la crainte d'être exclue en raison de son origine nationale :

Je ne sais pas tellement comment m'intégrer... [...] il faut connaître quelqu'un, parce que si j'y vais tout seul, ils vont se dire : « Mais il sort d'où le gars, qu'est-ce qu'il veut ? » Je ne sais pas, j'ai cette impression, cette crainte... (Homme, 42 ans)

Pour celles et ceux qui ont pu consacrer de leur temps dans une association sportive, culturelle ou caritative, le bénéfice existe pourtant au niveau de la sociabilité et de l'estime de soi. Alors qu'il dispose d'une grande expérience en mécanique de précision, un homme a travaillé bénévolement pour la communauté Emmaüs où il a réparé des objets, des moteurs (« *du gâteau pour moi* »). Il a désormais laissé sa place à quelqu'un d'autre (« *un immigrant qui en avait plus besoin que moi* »), mais s'il a reçu en échange des micro-ondes et autres objets utiles, il relève surtout la dimension sociale de cette occupation : « *C'était sympa, il y avait une bonne ambiance, pas comme dans l'industrie où chacun tire la couverture à soi.* » (Homme, 52 ans) Une femme a été bénévole à « Espace Noir » où elle a programmé des activités culturelles, ce qui lui a permis de tisser des liens alors qu'elle s'installait dans la région.

L'engagement bénévole est aussi vécu comme un moyen d'améliorer le sort d'autres personnes, d'animaux ou de l'environnement, des activités qui permettent justement de se sentir utile à la société. Un homme rencontré est actif dans une association sportive dans laquelle il forme les participant·e·s. Même s'il pratique ce sport individuel depuis plus de trente ans, il s'est formé comme moniteur. Cette activité, et surtout le rôle qu'il y joue, lui redonne une partie de la confiance en lui qu'il avait totalement perdue en arrivant à l'aide sociale. Il estime néanmoins cette confiance à 8% parce qu'il se sent utile à 8%. Enfin, des personnes rencontrées considèrent le bénévolat comme un moyen d'acquérir de l'expérience qui peut être valorisée dans la recherche d'un emploi (par exemple dans le domaine du travail social).

Au contraire de l'assurance-chômage qui peut avoir un regard critique et soupçonneux vis-à-vis du bénévolat associatif (parce que susceptible d'être considéré comme du travail au noir), le Service de l'action sociale est plus enclin à encourager ces activités, autant pour les bénéficiaires en matière de sociabilité et d'estime de soi que d'acquisitions de compétences et de relations sociales. Ces dernières peuvent en effet être mises à contribution pour la recherche d'un emploi. Des dépenses, à l'instar des trajets, peuvent même être défrayées par ledit service.

4.3.3.3. Activités de loisirs

Comme déjà mentionné, le manque de moyens financiers contraint les personnes rencontrées dans leurs activités de loisirs. Par conséquent, les passe-temps des personnes que nous avons rencontrées sont généralement peu coûteux : promenades en forêt, télévision, jeux vidéo, lecture, jeux, bricolage, etc. Une femme réalise des tableaux alors qu'une autre tricote énormément, notamment des chaussettes pour sa famille. Une autre partage un atelier avec d'autres personnes où elle réalise des objets en bois. Ces activités créatrices, qui les occupent quelques heures par semaine, leur font « *du bien* », notamment en leur amenant la satisfaction « *de réaliser quelque chose de concret, de fini* », selon l'expression de cette femme de 54 ans.

Certain-e-s sont musicien-ne-s ou l'ont été, parfois à des niveaux professionnels. Quelques-un-e-s ont cessé cette activité en raison d'un manque de place dans leur appartement ou à cause des nuisances sonores qu'une telle activité engendre. D'autres ont quitté le milieu musical après des déconvenues ou un mode de vie qui ne leur convenait plus. Néanmoins, ils/elles considèrent que la musique leur est profitable (« *j'étais dans mon élément* ») et continuent d'en faire, certain-e-s dans une visée quasi professionnelle. Ils/elles y consacrent donc une partie de leurs ressources financières.

Au manque de moyens financiers s'ajoutent d'autres contraintes. Ainsi, une cheffe de famille monoparentale n'a que peu de temps pour des loisirs, notamment parce qu'elle s'occupe de ses filles. De même, une santé dégradée peut être un frein à certaines activités, particulièrement sportives, tout comme une dépression peut empêcher des personnes à sortir de chez elles et les forcer à s'occuper comme elles le peuvent (par exemple en rangeant régulièrement leur appartement).

Quoi qu'il en soit, sachant qu'il est important que ces personnes aient des loisirs, le Service de l'action sociale leur conseille des activités, notamment dans le cadre d'association. Les cotisations de clubs sportifs ou d'association sont offertes pour les enfants.

4.3.3.4. Vie sociale

Les personnes rencontrées ont toutes une vie sociale, certes à des degrés divers. Certaines ont conservé des liens avec des parents et des amis de longue date qui ne sont pas dans une situation similaire et qui ne vivent pas forcément à Saint-Imier, ce qui réduit la fréquence des rencontres. Néanmoins, les contraintes financières, mais également l'absence d'activités professionnelles et l'intériorisation d'un stigmate de bénéficiaire de l'aide sociale, contribuent à réduire leur cercle d'ami-e-s (« *Tant que vous avez du pognon, vous avez des amis. Parce que vous pouvez aller boire des verres* » dit cet homme de 52 ans). Évidemment, cette sociabilité demeure présente lorsqu'on reste inséré dans un cursus scolaire ou des activités associatives, ou qu'on bénéficie des mesures de réinsertion. Ensuite, si des relations avec d'ancien-ne-s collègues peuvent subsister pendant une période, elles tendent à s'amenuiser en raison du décalage dans l'emploi du temps, des moyens financiers, mais aussi de la stigmatisation envers les bénéficiaires de l'aide sociale qu'ils/elles ressentent de leur part :

Avec mes anciens collègues, on se dit bonjour, mais pour eux, je suis un feignant qui ne veut rien branler. Même pour ces gens qui savent ce que je vau ! (Homme, 52 ans)

Les bénéficiaires rencontré-e-s nouent par ailleurs des relations et passent du temps avec des personnes également à l'aide sociale (« *ils nous acceptent, eux* »). Vivant une expérience commune, des moyens financiers et des rythmes de vie, ils/elles se côtoient au café, partagent des repas (dans la mesure de leurs moyens disponibles), font des jeux, etc. Les coups de main existent également, comme d'aller tondre le gazon ou de se prêter des outils pour des activités créatrices, en échange d'un café ou d'une bière. Cela peut aussi consister en un soutien psychologique. Une femme résume : « *J'ai peu de personnes autour de moi, mais je sais que je peux les appeler à 4h00 du matin !* » (Femme, 48 ans) Ils/elles ne peuvent cependant pas attendre d'aide financière de leur part puisqu'ils/elles connaissent également des difficultés à ce niveau.

Si cette solidarité existe chez certain-e-s, elle peut être refusée par d'autres. Comme nous l'avons vu ci-dessus, l'aide d'autrui peut être considérée comme une forme de charité mal venue :

J'ai travaillé toute ma vie et je n'aime pas être aidé... si ma mère me tend un billet de 20 balles, je vais avoir de la peine à l'accepter... je préfère être dans la mouise pendant deux semaines que d'accepter 20 balles de quelqu'un ! (Homme, 38 ans)

Un homme de 52 ans déclare également ne demander de l'aide à personne, par exemple pour un déménagement, « *parce que j'ai une fierté* ».

Des personnes rencontrées évitent en revanche de se mêler à d'autres bénéficiaires de l'aide sociale qu'elles considèrent comme des « *assistés* ». Ce faisant, elles cherchent à se distancer du stigmaté qui leur est accolé. Elles disent par ailleurs ne pas aller « *au café pour boire des verres* » et se déclarent « *sérieuses et autonomes* ». Une femme affirme qu'elle et son mari, également au bénéfice de l'aide sociale, « *s'autosuffisent* » et, mis à part lorsqu'ils invitent des gens chez eux, ils s'isolent « *parce qu'on n'a pas envie de voir des gens* » (Femme, 43 ans). Si ce couple choisit de s'isoler, d'autres personnes souffrent au contraire de solitude et se sentent « *coupées du monde* ». Au point qu'une informatrice avoue : « *Je n'ai pas grand monde autour de moi... la vraie solitude, c'est dur... s'il m'arrive quoi que ce soit, personne ne s'en rendra compte.* » (Femme, 48 ans)

4.4. Relations au Service de l'action sociale

L'enquête s'est ensuite intéressée à l'avis des bénéficiaires sur leur prise en charge par les AS, et sur les mesures proposées par le Service de l'action sociale. Dans l'ensemble, les informateurs/trices sont reconnaissant·e·s de l'aide qui leur est apportée, même s'ils/elles émettent quelques critiques, principalement sur les mesures d'occupations.

4.4.1. Des employé·e·s bienveillant·e·s

Globalement, la prise en charge par les AS est jugée positive par les bénéficiaires rencontré·e·s. Ils/elles mettent en avant la disponibilité, l'écoute, l'empathie, l'honnêteté et le sens de la justice constaté chez ces employé·e·s. En outre, certaines personnes relèvent des améliorations au sein du service et dans le comportement de leurs AS, relatant des propos ou attitudes jugées méprisantes dont elles auraient fait l'expérience auparavant. Un homme exprime sa satisfaction à être enfin pris en charge par une AS qui est à l'écoute et qui comprend le désespoir des gens : « *Mon assistante sociale fait le maximum, quand on a un souci, on peut l'appeler. C'est quelqu'un en qui on a confiance. Ce qu'on n'avait pas avec les autres. On a enfin quelqu'un qui est très compétent.* » (Homme, 53 ans) Une femme abonde en ce sens, puisqu'elle se dit ravie de l'AS qui s'occupe de son dossier (« *une perle* »), parce qu'elle est humaine, qu'elle ne juge pas, qu'elle comprend la situation des bénéficiaires et qu'elle trouvera toujours une solution à leurs problèmes. Cela passe également par le fait d'être informé·e sur les prestations auxquelles on a droit. La réactivité du service est également relevée, par exemple en permettant de faire avancer des situations en réglant les dimensions administratives en aval. Cela est notamment le cas pour accéder à des prestations médicales urgentes et qui nécessitent l'approbation d'un·e AS sur la base d'un devis.

Selon une AS rencontrée, « *pour qu'il y ait un bon lien qui se développe, il faut que la personne puisse se sentir à l'aise et qu'on arrive à construire un lien de confiance.* » Cela implique une transparence quant aux questions posées, afin d'enlever toute inquiétude chez le/la bénéficiaire quant à des intentions cachées du Service de l'action sociale. Avec le temps, inévitablement, des personnes s'ouvrent davantage à leur AS ou, au contraire, restent fermées sur leur vécu. Si des affects positifs ou négatifs se forment entre le/la bénéficiaire et son AS, celui-ci/celle-ci est vigilant·e pour ne pas se démener en leur faveur ou, au contraire, le/la délaissier complètement. Il s'agit de conserver au maximum une égalité de traitement. En dernier recours, il est possible de changer d'AS.

4.4.2. Une écoute malgré des rencontres peu fréquentes

La relation de confiance existe aussi à propos des démarches en vue d'une réinsertion professionnelle. Un musicien nourrissait l'espoir de se réinsérer grâce à des projets artistiques, sans succès finalement. Il salue la bienveillance témoignée par son AS concernant ses projets musicaux et sa volonté de sortir de l'aide sociale grâce à ceux-ci. D'autres sont reconnaissants que leurs problèmes de santé soient enfin considérés comme un frein dans la recherche d'un emploi. Malgré les qualités d'écoute et d'empathie des AS relevées par ces bénéficiaires, plusieurs remarquent le peu de ressources dont ils/elles disposent, particulièrement pour les aider à trouver un emploi qui leur corresponde. Dans ces conditions, il ressort de cela que les bénéficiaires qui font montre d'une autonomie, notamment dans leur démarche de recherche d'emploi, sont encadrés moins intensément. Une étudiante bénéficiant d'une aide sociale pour sa formation ne voit que très peu son AS, « *signe que ça se passe bien* » (Femme, 21 ans). Une bénéficiaire précise : « *Sûrement que je pourrais compter sur elle, mais je ne vais pas l'embêter pour ça.* » (Femme, 50 ans) Ce manque de relation avec leur AS conduit cependant des bénéficiaires à ressentir l'absence d'encouragement dans leur démarche de réinsertion professionnelle. Un homme, en stage dans une *start-up* pour laquelle il s'occupe de marketing, désirerait par exemple de pouvoir bénéficier d'une formation dans ce domaine, ce qu'il estime plus courant lorsqu'on est inscrit à l'assurance-chômage.

Certaines personnes rencontrées déclarent par ailleurs ne pas avoir vu régulièrement leur AS, mettant ainsi le doigt sur le nombre de dossiers par employé-e du service. Mais ce nombre croissant de dossiers peut aussi expliquer, de l'avis de personnes rencontrées, une certaine confiance envers celles-ci du fait de l'impossibilité de « surveiller » tous les bénéficiaires et qu'il est peut-être relativement aisé, pour certaines personnes malhonnêtes, de profiter de la situation. Les personnes qui font preuve d'honnêteté, de volonté dans leur recherche d'emploi, etc., seraient ainsi moins contrôlées. Enfin, la pandémie de Covid-19 a aussi fortement réduit les rencontres. Les discussions par téléphone et les échanges de courriels viennent pallier la moindre fréquence de ces rendez-vous.

4.4.3. Un encadrement en fonction de l'attitude des bénéficiaires

Dans tous les cas, il ressort des entretiens que les employé-e-s du Service de l'action sociale sont tolérant-e-s et compréhensif-ives face aux situations vécues. Les AS déclarent de leur côté qu'elles vont réagir différemment en fonction du/de la bénéficiaire et de son état d'esprit. Aux personnes dont l'inactivité est évidente, elles vont alors leur proposer des occupations (notamment Regenove) pour leur permettre de garder un rythme. À celles qui ont des projets professionnels, elles vont en évaluer la pertinence et la faisabilité, par exemple pour la création d'une activité indépendante qui peut s'avérer risquée (Cf. ci-dessus, « Activités en vue d'une réinsertion professionnelle »). Inversement, les AS peuvent contraindre les personnes qui ne montrent pas d'intérêt à participer à des mesures de réinsertion sociale et/ou professionnelle. Il s'agit d'abord d'une incitation orale à s'y inscrire, puis une lettre les y enjoint formellement. En cas de refus, le ou la bénéficiaire est averti-e d'une possible sanction financière, laquelle est laissée à l'appréciation de l'AS. Il peut s'agir d'une baisse du forfait d'entretien, soit l'argent utilisé pour l'alimentation, l'habillement et les loisirs, qui peut être réduit de 5 jusqu'à 30%. Si un tel processus s'opère sur plusieurs mois, la menace de la sanction suffit généralement à motiver ces personnes réfractaires.

Malgré l'écoute dont a su faire preuve des employé-e-s du Service de l'action sociale, une femme victime de violence conjugale n'a pu être soustraite rapidement aux mauvais traitements infligés par son mari par l'absence de solutions de logements permettant de l'accueillir. D'autres personnes estiment ne pas être suffisamment informées quant à leur droit à différentes prestations (par exemple des soutiens financiers pour

l'achat de mobilier), ni l'existence de mesures en faveur des bénéficiaires. C'est lors de l'entretien qu'un quarantenaire a eu connaissance de l'offre associative « Table couvre-toi » qui distribue des invendus alimentaires et dont il peut bénéficier. Des bénéficiaires rencontré-e-s profèrent également des accusations d'une discrimination à l'encontre des personnes de nationalité suisse au profit des étrangers/ères, ce qui résulte éventuellement d'une information incomplète.

5. Pistes de réflexions et de recommandations

La photographie des bénéficiaires de l'aide sociale réalisée ici aboutit à l'élaboration de plusieurs pistes de réflexions et de recommandations. Ces pistes sont de trois types : 1. Œuvrer en amont pour éviter la démobilisation et la rupture scolaire ; 2. Améliorer les chances de réinsertion professionnelle ; 3. Favoriser l'autoproduction accompagnée en faveur des bénéficiaires. La première piste vise à éviter le recours à l'aide sociale, la deuxième à faciliter la sortie de celle-ci et la troisième à améliorer le vécu des bénéficiaires, augmentant ainsi leur pouvoir d'agir, tout en œuvrant pour le bien commun.

Ces mesures s'inscrivent dans la perspective participative qui a déjà orienté cette enquête, nourrie par la volonté de comprendre le vécu des personnes rencontrées. Ainsi, ces dernières ont également pu exprimer leur point de vue quant à des améliorations à apporter au Service de l'action sociale, aux mesures existantes et, plus globalement, au traitement de la pauvreté en Suisse. Dans la lignée de la Plateforme nationale contre la pauvreté (2021), la participation menée ici sous forme de consultation pourrait s'étendre à d'autres degrés, notamment pour élaborer des projets visant à améliorer le sort des personnes en situation de précarité. De manière générale, l'approche participative encourage l'autonomisation et le pouvoir d'agir des personnes concernées.

Des employé-e-s du Service de l'action sociale déplore l'image négative accolée au service de la part des autres employé-e-s communaux, laquelle refléterait le point de vue général de la population. Cette image se fonde sur l'idée qu'il s'agit d'un service qui coûte à la commune. Or, même s'il est vrai que l'aide sociale provient des ressources alimentées inévitablement par l'impôt, les fonds alloués au service proviennent du canton, lesquels profitent donc au budget communal. Dès lors des mesures contribuant à réduire le taux d'aide sociale (points 5.1 et 5.2), tout autant que la contribution des bénéficiaires à des projets d'intérêts généraux (point. 5.3) peuvent contribuer à améliorer l'image du Service de l'action sociale quant à son utilité.

5.1. Œuvrer en amont pour éviter la démobilisation et la rupture scolaire

Comme le montre l'analyse statistique, il existe une forte corrélation entre le taux de bénéficiaires de l'aide sociale et le bas niveau de formation professionnelle. Cette observation est renforcée par les entretiens menés auprès de certaines personnes qui témoignent des difficultés scolaires qui les ont durablement désavantagées dans leur vie professionnelle. Par conséquent, il importe de poursuivre et éventuellement de renforcer les actions de prévention dans le cadre de l'école obligatoire et la formation professionnelle, comme dans celui du travail social.

Tout d'abord, il convient d'accorder une attention particulière à la détection de difficultés d'apprentissage des enfants, lesquelles peuvent être dues à des problèmes de santé ou à des contextes familiaux peu propices au développement de l'enfant (précarité, compétences éducatives limitées, expérience de l'exil, violence, etc.). Le rôle des enseignant-e-s et de la psychologue en milieu scolaire est ici majeur pour tenter d'éviter une « démobilisation scolaire » (soit le fait d'être présent à l'école sans pourtant être actif), laquelle peut conduire à la rupture scolaire et à l'aide sociale. Si le dépistage est effectif, il peut être toutefois délicat de convaincre les familles du bien-fondé des aides proposées. Mais ce sont éventuellement les personnes elles-mêmes qui peuvent dénoncer des situations dont elles sont victimes dans la sphère domestique et il convient d'y accorder l'attention nécessaire. C'est notamment le cas de femmes victimes de violences conjugales auxquelles il importe de proposer rapidement des échappatoires, par exemple avec des lieux d'accueils.

L'accès à une formation professionnelle est primordial pour favoriser l'insertion durable sur le marché du travail. Aux programmes d'orientation professionnelle déjà existants peuvent s'ajouter des outils destinés prioritairement aux élèves qui n'ont pas toutes les bonnes conditions de départ pour intégrer le monde du travail. LIFT²² est un projet de prévention des risques de non-insertion professionnelle en fin de scolarité obligatoire. En accord avec leur école, partenaire du projet,

les jeunes qui participent à LIFT se rendent dans une entreprise de leur région, quelques heures par semaine, en dehors de leur temps scolaire. Sélectionné-e-s en fonction de critères préalablement définis, les élèves sont par la suite préparé-e-s, accompagné-e-s et suivi-e-s par une personne de référence, afin d'optimiser cette sensibilisation au monde professionnel. (jugendprojekt-lift.ch)

L'orientation professionnelle ne suffit toutefois pas à prévenir les ruptures dans le parcours de formation. Un bénéficiaire rencontré dans le cadre de l'enquête n'a pas terminé son CFC en raison de problèmes familiaux et de santé. Il regrette de ne pas avoir été davantage encadré après cet échec :

Il faut faire plus de suivi avec les jeunes, quand ils ratent leur apprentissage, ne pas laisser passer du temps, c'est le plus néfaste. Jusqu'à l'âge de 20-22 ans, ce serait bien qu'il y ait un suivi s'il y a un problème dans la formation, par exemple deux fois par année, parce que c'est justement dans cette période que c'est déterminant pour l'avenir. (Homme, 45 ans)

Une étude menée en 2016 pour le compte de la ville de Winterthur (Dubach et al., 2016) évoque la réduction des ressources en personnel pour le programme « effort 14+ », en particulier au niveau du conseil. Or, cela s'est traduit par une augmentation du nombre de jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale, de surcroît à un rythme supérieur qu'auparavant. Les auteur-e-s du rapport plaident donc pour une allocation de ressources permettant de prendre en charge ces jeunes adultes.

Cette problématique ne se limite pas à l'entretien financier de ces personnes pour la collectivité, mais peut aussi engendrer le phénomène des bandes causant des incivilités dans l'espace public, bandes qui sont majoritairement formées de jeunes en démobilitation scolaire et en rupture de formation (Mohammed, 2016). Le poste de travailleur social hors mur qui est en cours de création constitue donc un dispositif pertinent pour accompagner ces jeunes dans leur parcours, favoriser l'obtention d'un diplôme et éviter les décrochages définitifs pouvant évidemment mener à l'aide sociale.

5.2. Améliorer les chances de réinsertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale

Comme nous l'avons vu, les bénéficiaires de l'aide sociale qui ont pris part à cette étude ont entrepris des démarches pour retrouver un emploi et sortir de l'aide sociale²³, lesquelles se soldent par de nombreux échecs et mènent au découragement. Les raisons de ces difficultés sont à rechercher d'une part dans la moindre employabilité de ces personnes (désaffiliation du monde du travail, problèmes de santé physique ou psychologique, etc.), de surcroît dans une région industrielle offrant moins d'activités de services que dans d'autres régions de Suisse (lesquelles activités s'inscrivent dans le premier marché de l'emploi qui constitue un débouché important pour ces bénéficiaires). D'autre part, les rencontres entre les bénéficiaires et leur AS sont parfois peu fréquentes, réduisant la possibilité d'un encadrement efficace pour une réinsertion

²² <https://jugendprojekt-lift.ch/fr/>

²³ Rappelons que les entretiens réalisés n'ont pas de prétention à la représentativité. Les personnes rencontrées nous ont été conseillées par le Service de l'action sociale et présentées comme volontaires.

professionnelle. En outre, plusieurs personnes critiquent l'utilité réduite des mesures proposées, à l'instar de Regenove qui est perçue davantage comme un programme d'occupation.

Pour améliorer les chances d'un retour sur le marché du travail, les bénéficiaires rencontré·e·s ont évoqué des pistes suivantes :

- Offrir des formations ou des cours de langue ;
- Adapter les programmes de réinsertions au profil des bénéficiaires, notamment pour les personnes diplômées ;
- Proposer des postes vacants dans les services communaux ;
- Créer une liste de petits jobs à destination des bénéficiaires ;
- Obliger les entreprises à engager des Suisses·ses avant des étrangers/ères.

Il ressort également de l'enquête l'importance d'améliorer les liens avec les entreprises régionales, en particulier celles actives dans le premier marché de l'emploi. Au-delà d'une simple liste de postes à pourvoir (pour lesquels les bénéficiaires de l'aide sociale risquent fortement d'être désavantagé·e·s par rapport à d'autres demandeurs/euses d'emplois), il s'agirait de créer de véritables partenariats. Des entreprises, à partir d'une certaine taille, accepteraient ainsi de « *prendre ces gens à l'essai, ne serait-ce qu'en stage, pour pouvoir voir si c'est un profil qui peut correspondre et éventuellement les engager après* » (AS). Cela pourrait s'accompagner d'un subventionnement du Service de l'action sociale et d'un suivi par un travailleur social. Un projet de restaurant associatif dans la zone du Parc Technologique II avait également été étudié par une employée du service et d'autres étudiant·e·s lors de leur formation HES (Burkhalter et al., 2009). Il avait pour dessein d'offrir un emploi sur le premier marché du travail à des bénéficiaires de l'aide sociale tout en apportant des solutions de restauration pour les entreprises locales.

Pour améliorer l'accompagnement de certain·e·s bénéficiaires dans leur démarche d'accès au monde du travail, il conviendrait aussi, de l'avis des AS rencontrées, de « *les voir plus souvent, prendre le temps, discuter un peu dans quoi ils sont, où ils en sont et avoir un peu plus de temps pour eux que ce qu'on a maintenant* » (AS). Les propos de certain·e·s bénéficiaires tendent à montrer que les entretiens ne sont pas fréquents. Au moment de l'enquête, le taux de dossier par poste à plein temps à Saint-Imier était d'environ 80 dossiers, mais pouvant monter jusqu'à 95 au moment du décompte en fin d'année. Plusieurs départs ont également eu lieu, accentuant la charge de travail pour les employé·e·s restant·e·s.

À la suite d'une étude cherchant à comprendre les raisons de l'augmentation croissante des dépenses de l'aide sociale à Winterthur (Dubach et al., 2016), le service social de la ville a pu créer des postes temporaires supplémentaires de 2018 à fin 2021 (Höglinger et al., 2021) : de 19 EPT, les capacités en personnel ont été augmentées à 30 EPT. L'objectif était d'améliorer l'encadrement des bénéficiaires en réduisant le nombre de dossiers par AS de 120 à 75 dossiers (par EPT), c'est-à-dire un nombre qui doit permettre aux services sociaux de travailler de manière professionnelle²⁴. Des mesures de développement organisationnel et technique ont également été prises dans le domaine du conseil à long terme. Les AS de Winterthur ont constaté qu'ils/elles ont désormais une meilleure vue d'ensemble des cas dont ils/elles s'occupent et peuvent accompagner et soutenir les bénéficiaires de manière plus informée, plus approfondie et plus efficace. Ils/elles ont davantage de temps pour clarifier de manière plus approfondie les prestations octroyées en amont (comme les bourses d'études et les droits à des contributions d'entretien), la situation de logement et la capacité à supporter les

²⁴ Ce nombre n'a pas été entièrement atteint et s'est plutôt stabilisé au-dessous de 80 dossiers.

frais de loyer à long terme, la situation professionnelle, ainsi que pour vérifier les progrès réalisés par les participants aux programmes d'intégration (Höglinger et al., 2021, p. 5).

L'amélioration de l'encadrement des bénéficiaires de l'aide sociale qui en résulte a eu les effets suivants :

- **Une réduction des dépenses** : les dépenses pour le logement et les programmes d'intégration sont en moyenne réduites, notamment par la récupération de pensions alimentaires dues par un·e ex-conjoint·e et par l'obtention de bourses d'études en faveur du/de la bénéficiaire. Les coûts mensuels par dossier baissent ainsi de 3,6% en moyenne.
- **Des sorties de l'aide sociale plus fréquentes** : Au lieu de 39 cas par mois en moyenne auparavant, 50 personnes ont pu sortir de l'aide sociale en 2019. Le taux de sortie augmente ainsi de 27%. Celui-ci est relatif à des raisons liées à une activité professionnelle (comme le début d'une activité ou l'augmentation du taux de travail) d'une part, et, d'autre part, au versement de prestations en amont (notamment des bourses d'études et des pensions alimentaires). Ces sorties plus nombreuses de l'aide sociale concernent également les personnes bénéficiaires de longue durée. L'intégration professionnelle pour les personnes qui continuent de bénéficier d'un soutien est également améliorée.
- **Une réduction des coûts de l'aide sociale** : Malgré l'augmentation des frais de personnel (1,6 million), la réduction des dépenses et l'augmentation des sorties de l'aide sociale permettent d'économiser CHF 2,7 millions, ce qui correspond à une réduction de 3,5% des coûts nets totaux de la ville de Winterthur pour l'aide sociale. Autrement dit, pour chaque franc investi dans le surcroît de personnel, il en résulte un gain de 1,74 CHF (Höglinger et al., 2021, p. 6).

Les travailleurs sociaux interrogés dans le cadre de cette enquête ont souligné la charge de travail supplémentaire considérable durant cette phase de mise en œuvre et ont indiqué que le potentiel de réduction de cette charge n'avait pas encore pu être entièrement exploité. Les auteurs de l'étude relèvent en outre d'autres effets indirects (mais non évalués) de ces mesures : une augmentation des recettes fiscales à long terme, une réduction des conséquences négatives (stigmatisation, perte d'employabilité) pour les bénéficiaires qui restent moins longtemps à l'aide sociale, une plus grande satisfaction au travail chez les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales, avec des conséquences potentiellement positives sur la fréquence des absences pour cause de maladie et sur la fluctuation du personnel.

Si ces résultats peuvent inspirer d'autres communes, et donc Saint-Imier, il importe de tenir compte du contexte spécifique, notamment au niveau des compétences en matière de conseil à la réinsertion sociale et professionnelle ou encore du tissu économique local. Enfin, les auteurs de l'étude relèvent que cette réduction du nombre de dossiers par employé·e du service de l'action sociale entraîne inévitablement des changements profonds sur le plan de l'organisation, des processus et des compétences, lesquels prennent beaucoup de temps et s'avèrent être un défi pour la direction comme pour les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales.

5.3. Favoriser l'autoproduction accompagnée en faveur des bénéficiaires

À côté des actions de prévention à la pauvreté et de réinsertion sociale et professionnelle, il existe des pistes de réflexion visant à améliorer le vécu des bénéficiaires de l'aide sociale, autant au niveau symbolique que matériel. Les personnes rencontrées ont en effet pu s'exprimer sur leurs activités de loisirs et il en ressort chez certaines d'entre elles une envie d'être actives pour soi comme pour les autres. Elles en retirent une satisfaction apte à maintenir et développer une estime de soi, mais également des compétences qui pourront

être potentiellement mobilisées pour un retour sur le marché du travail. Il peut s'agir de la réalisation d'un album de musique dont on sait qu'il sera écouté, d'activités créatrices – par exemple le tricot – utiles à d'autres, de bricolage pour lequel on a pu bénéficier de prêt d'outils ou de l'aide d'autrui, d'un engagement au sein d'une association, de l'organisation d'un événement culturel avec des ami-e-s, etc.

Or, comme nous l'avons vu ci-dessus, ces personnes sont souvent contraintes dans ces activités, en raison de moyens financiers réduits et de sentiments de honte conduisant à des formes d'isolement et de retrait de la vie citoyenne. Il conviendrait donc de renverser un effet « Golem » (soit le fait de se conformer à l'image négative d'« assisté » ou de « flemmard » qui est associé spontanément aux bénéficiaires de l'aide sociale) en un effet Pygmalion, qui consiste à répondre aux attentes positives envers une personne. Évidemment, ces attentes doivent être réalistes, au risque de créer encore davantage de ressentiment et de défaitisme (comme c'est le cas dans les échecs rencontrés lors de la recherche d'emploi). Dans cette perspective, l'autoproduction accompagnée constitue ici une piste pertinente.

Si l'autoproduction concerne tous les biens et services que nous produisons (cuisine, jardinage, aménagement du logement, bricolage, etc.), l'autoproduction accompagnée désigne un encadrement destiné aux personnes en difficulté pour favoriser leur autonomie et améliorer leur quotidien. Comme l'indique en effet Roustang,

alors que la population aisée recourt assez facilement à l'autoproduction, car elle en a les moyens [cela nécessite en effet de disposer de lieux, de parcelle, d'outils, etc.], il faut une politique volontariste pour favoriser l'accès des publics défavorisés à l'autoproduction » (Roustang, 2007, p. 32).

En d'autres termes, l'autoproduction nécessite des conditions de possibilités que des personnes à l'aide sociale ne disposent pas forcément et qu'il s'agit donc de leur fournir.

L'accompagnement de l'autoproduction peut prendre différentes formes (publique, entrepreneuriale, associative²⁵), tout en nécessitant l'engagement d'un-e professionnel-le de l'animation socioculturelle. La seule création d'un équipement sur un territoire sans considérer cette dimension ne peut que conduire à un échec. Pour éviter celui-ci, la participation des futur-e-s usagers et usagères aux différentes étapes de la conception des lieux, de leur aménagement et de leur gestion est tout aussi importante. Non seulement ces personnes seront d'autant plus investies dans le projet qu'elles ont pu y contribuer dès son élaboration, mais elles peuvent être porteuses de compétences précieuses pour celui-ci.

Les projets d'autoproduction accompagnée diffèrent des programmes d'insertion du type Régénove par le fait qu'ils permettent aux participant-e-s d'obtenir des légumes du jardin, de construire des meubles, de réparer des objets, etc. toute en agissant pour autrui et en faveur du bien commun. L'autoproduction s'inscrit en effet dans une dimension sociale, d'entraide ou de service à autrui. Les études montrent en ce sens que « *l'autoproduction permet de retrouver confiance, de sortir de la passivité, d'enrichir les relations, de gagner en autonomie* » (Roustang, 2007, p. 29). Le « faire soi-même » a une influence positive pour le bien-être par la satisfaction d'accomplir quelque chose et de retrouver une confiance en soi, souvent abîmée par les échecs scolaires et professionnels. Cette confiance en soi est ici une condition pour recouvrer un pouvoir d'agir qui se traduira éventuellement par l'envie de rechercher un emploi ou de suivre une formation. L'action en faveur d'autrui et pour le bien commun a également pour effet de casser l'image de fainéant souvent associée aux bénéficiaires de l'aide sociale. Enfin, les programmes d'autoproduction accompagnée s'inscrivent

²⁵ Confier cette mission à une association comporte des avantages (recherche de fonds auprès de tiers notamment), mais cela comporte le risque de prises de pouvoir par certaines personnes et d'exclusion d'autres. Il est donc nécessaire qu'un-e animateur/trice rémunéré-e accompagne le projet et évite ces dérives.

généralement dans une perspective écologique lorsqu'ils sont orientés vers le jardinage durable, la récupération de matériaux et leur réemploi ou la réparation.

Ce type de projet rencontre parfois des oppositions. Le premier argument renvoie au coût de ces programmes pour la collectivité. Au-delà des bénéfices pour les participant·e·s, il importe de développer des projets d'autoproduction qui peuvent également profiter à l'ensemble de la population, dans des domaines qui n'engendrent pas de concurrence déloyale pour des artisans locaux. Celle-ci constitue le deuxième argument en défaveur de ces projets. Or, comme nous l'avons vu dans cette enquête, ces populations précarisées n'ont pas les moyens de s'offrir les services d'un menuisier, d'un serrurier et connaissent souvent des privations dans leurs dépenses alimentaires.

Parmi les différents types de projets présentant un intérêt pour la commune de Saint-Imier, nous développons brièvement les jardins communautaires et un lieu mêlant ressourcerie et atelier de fabrication.

5.3.1. Jardins communautaires

Les exemples les plus connus d'autoproduction accompagnée sont les jardins collectifs dont il existe de nombreux projets en Suisse²⁶ et ailleurs. Tout d'abord, le jardinage partagé permet d'améliorer et de diversifier l'alimentation des personnes en leur permettant de cultiver des légumes de bonne qualité. Il est également possible d'élever des lapins et des poules, donnant accès à de la viande et des œufs, lesquels font parfois défaut dans le régime alimentaire des personnes défavorisées. Si le jardinage permet évidemment l'acquisition de compétences, il a également des vertus sociales et civiques. Des auteurs (Cf. Zask, 2016) montrent que le soin apporté en commun à un jardin permet un apprentissage de la cohabitation et engendre des comportements responsables envers autrui, la société et l'environnement.

Au regard de ce qui précède, il pourrait être envisagé la mise en place d'un projet de jardin partagé comprenant cette orientation durable, animé par des professionnel·le·s et mobilisant des bénéficiaires de l'aide sociale, des retraité·e·s, etc. L'inscription de la commune de Saint-Imier dans le Parc naturel régional Chasseral offre des possibilités de partenariat avec l'association responsable de sa gestion. Celle-ci conseille d'ores et déjà les particuliers pour favoriser la biodiversité dans leur jardin²⁷.

5.3.2. Ressourcerie et atelier de fabrication

Les ateliers partagés sont un autre exemple d'autoproduction accompagnée. Si les programmes de réinsertion sociale et professionnelle comprennent souvent des opérations de récupération et de réparation d'objets destinés à la vente de seconde main (à l'instar de ce qui est proposé par Régénov), ils ne permettent pas toujours aux participant·e·s d'œuvrer pour eux/elles-mêmes. À Bagnolet, l'association ya+k a ouvert l'Hyper²⁸, un atelier qui propose des outils de menuiserie et de fabrication numérique (notamment une imprimante 3D et une fraiseuse numérique) aux habitant·e·s du quartier. La fréquentation principale de cet atelier a pour but la fabrication et la rénovation de meubles pour l'aménagement évolutif du logement. Selon Roustang (2007, p. 37), œuvrer en faveur de l'autoréhabilitation des logements favorise l'entretien de ceux-ci à long terme, réduisant alors les coûts d'entretien par une gérance et par conséquent l'intervention des services sociaux pour reloger ces personnes. D'autres activités de réparation d'objets impliquant de la mécanique (vélos) ou de l'électronique (appareils ménagers) peuvent également être imaginées sur le modèle des repair-café, ici de manière permanente ou régulière. Ces réparations impliquent des compétences dont disposent certaines

²⁶ Par exemple, les jardins coopératifs au Locle : <https://job-service.ch/innovation-sociale/les-jardins-cooperatifs-du-locle/>

²⁷ <https://www.parcchasseral.ch/fr/agir/biodiversite/nature-au-village/>

²⁸ <https://yaplusk.org/hyper/>

personnes que nous avons rencontrées. Toutes sortes de bricolage et autres activités sont également possibles²⁹. Enfin, le principe de la ressourcerie, soit un lieu destiné à la récupération de matériaux en vue de leur réemploi sur place ou à la vente, peut également être évoqué ici. Un tel lieu est par exemple porté par l'association la Circulaire à La Chaux-de-Fonds, projet qui a bénéficié du soutien du programme cantonal neuchâtelois ECOPROX³⁰ ce qui témoigne de sa potentielle rentabilité.

Par conséquent, la création d'un lieu mêlant ressourcerie et atelier de réparation et de fabrication est à étudier. La récupération de matériaux peut se faire grâce à un partenariat avec la déchetterie et les services de voirie, tout autant que par un appel aux habitant·e·s de la commune et du Vallon de Saint-Imier.

²⁹ Une femme rencontrée dans le cadre de l'enquête a mentionné l'existence d'un atelier, géré par l'organisation Contact, mais désormais fermé, qui offrait la possibilité à des personnes toxicodépendantes, de pratiquer des activités créatrices. Pour pallier cette offre, cette personne voulait constituer une association dans le but de créer un atelier en commun et de mutualiser des outils et de réaliser des projets personnel ou collectif. Elle a renoncé à cette idée en raison de problèmes de santé, mais surtout à cause des démarches pour créer l'association et en l'absence d'un local bon marché.

³⁰ Cf. <https://www.lacirculaire.ch/> Le programme ECOPROX vise à soutenir des actions qui favorisent le commerce de proximité, qui dynamisent les centres des villes et villages, qui promeuvent la consommation locale ou encore qui stimulent les partenariats.

6. Synthèse

Confronté à un taux important d'aide sociale à Saint-Imier, le Service de l'action sociale de la commune a souhaité connaître plus précisément le profil de ses bénéficiaires, aussi bien d'un point de vue statistique que qualitatif. Cette photographie a été confiée à une équipe de la Haute école de gestion Arc qui a effectué une recherche combinant des méthodes mixtes, à savoir des entretiens exploratoires avec le chef du Service et deux collaborateurs/trices du Service, une analyse secondaire de données fournies par l'OFS et une douzaine d'entretiens semi-directifs et compréhensifs individuels avec des personnes préalablement sélectionnées par le Service de l'action sociale (via les AS).

Cette recherche part d'un constat: le taux d'aide sociale à Saint-Imier apparaît beaucoup plus élevé que celui de la très grande majorité des communes suisse (et se distingue largement de celles qui ont un poids démographique comparable). Saint-Imier occupe même les premières places lorsque les communes sont classées selon cette variable (6^e rang en 2018, idem en 2019). Comment expliquer ce résultat? Si cette situation découle d'un processus géohistorique singulier que le cadre de cette étude ne permet pas de restituer dans sa complexité, un traitement statistique dévoile quelques éléments de réponse intéressants.

Premièrement, il faut remarquer que les communes de la région linguistique française ont des taux moyens plus élevés que les autres régions linguistiques. Toutefois d'autres éléments apparaissent plus prépondérants. Ainsi, une analyse de corrélation montre que plus une commune possède une grande partie de sa population au chômage, plus il est probable que le taux d'aide sociale y soit élevé. Idem pour la densité de population par km², le pourcentage de population étrangère, la part de population sans formation post-obligatoire. À l'inverse, plus la taille moyenne des ménages est basse dans les communes, plus le taux d'aide sociale est important. Idem pour la part de population ayant un titre de formation de degré tertiaire et la part de population avec une formation de degré secondaire II.

Toutefois, ces liens statistiques dépendent en réalité beaucoup du degré d'urbanité des communes. Cela signifie que les résultats présentés ci-dessus distinguent davantage les communes urbaines des autres plutôt qu'elles témoignent des variables qui influent sur les taux d'aide sociale (ce qu'elles font néanmoins partiellement quand même). La prise en compte de la densité de population au km² a ainsi pu révéler les variables les plus influentes. Avec cette correction, l'analyse montre que la plupart des variables qui agissent positivement ou négativement sur le taux d'aide sociale sont justement des éléments qui distinguent Saint-Imier des autres communes du pays. Ainsi, alors que la part de population sans formation post-obligatoire apparaît déterminante pour expliquer le taux d'aide sociale, cette part de population est nettement plus élevée à Saint-Imier qu'ailleurs. Même chose pour la part de la population au chômage (plus forte à Saint-Imier), la part de la population avec une formation professionnelle supérieure (plus faible à Saint-Imier), la taille moyenne des ménages (plus petite à Saint-Imier³¹), la part des personnes actives occupées (plus faible à Saint-Imier), la proportion d'étrangers/ères dans la population (plus forte à Saint-Imier), la part de la population avec une formation de hautes écoles (plus faible à Saint-Imier), la part des personnes sans activité professionnelle (plus forte à Saint-Imier) ou la part des emplois dans le secteur secondaire (idem). La commune cumule donc des caractéristiques sociodémographiques qui favorisent justement un haut taux d'aide sociale, ce que confirme également la seconde partie de l'analyse quantitative qui compare Saint-Imier à une sélection de communes et au reste du canton de Berne.

³¹ Ce qui se vérifie par le fait que 70% des bénéficiaires imériens/ennes vivent seul-e-s, avec ou sans enfants.

Les entretiens compréhensifs réalisés auprès de douze bénéficiaires de l'aide sociale ont ensuite permis d'illustrer ces éléments statistiques en considérant le parcours de vie de ces personnes les ayant menés à l'aide sociale et les conséquences de ce statut sur leur vécu. Les personnes rencontré·e·s ont généralement connu un parcours scolaire sans encombre. Pour quatre d'entre eux/elles, cette période a cependant déjà été marquée par des difficultés d'apprentissage, des formes diverses de harcèlement ou des problèmes familiaux. Tout porte à croire que ces premières épreuves ont eu des conséquences sur la suite de leur itinéraire, et notamment sur le fait qu'elles aient dû, à un moment donné, faire appel à l'aide sociale. Examinant leur trajectoire professionnelle, le constat est plus douloureux, puisque – même si quelques-un·e·s étaient promis·e à une belle carrière – presque toutes et tous ont été confronté·e·s à des contrariétés. Que celles-ci soient liées à une situation économique défavorable (crises économiques ou sanitaires), à des difficultés personnelles (divorce, accident, problèmes de santé, etc.) ou des conflits sur le lieu de travail (*mobbing*, *burnout*, pression, etc.), le résultat est systématiquement le même : à la suite d'un licenciement, ces personnes ne sont pas parvenues à retrouver un emploi et, une fois les indemnités de l'assurance-chômage épuisées, ont dû se tourner vers le Service de l'action sociale.

Si l'on ajoute à ces observations les obstacles qui ont parsemé leur enfance (discriminations, familles conflictuelles, décès, divorces des parents, voire abandon), les situations de violences conjugales, les parcours migratoires compliqués et autres problèmes financiers, on obtient un portrait général particulièrement sombre. Ces événements contribuent évidemment à renforcer leur handicap à l'employabilité, mais il est également important de souligner que ces individus subissent aussi massivement les effets des restructurations et des pressions économiques qui frappent – entre autres – les régions industrielles. Ainsi, les limitations de pouvoir s'inscrire sur le premier marché de l'emploi et la concurrence avec une main-d'œuvre frontalière ressortent des propos de nos informateurs/trices, qui se sentent dès lors victimes de phénomènes qui les dépassent. Ces injustices sont d'autant plus mal vécues que ces personnes n'ont jamais souhaité s'établir à Saint-Imier dans le dessein de profiter des prestations sociales offertes. En effet, nous avons vu que le phénomène du « tourisme social », s'il est invalidé à l'échelle européenne et suisse, l'est également dans le contexte imérien.

L'enquête qualitative s'est également intéressée à la manière dont les bénéficiaires de l'aide sociale vivaient leur situation. Toutes les personnes vivent mal (ou ont mal vécu) le fait d'être dépendant de l'aide sociale et évoquent des sentiments tels que la honte et la culpabilité. Ceux-ci sont corrélés à l'image qui stigmatise les « cas sociaux » ou les « profiteurs du système social » souvent accolée aux allocataires de prestations sociales, image dont ces personnes souffrent et cherchent à se distancer. Ces réactions témoignent de la place centrale occupée par le travail dans la société suisse où l'exercice d'une activité professionnelle est érigé en mesure principale du statut social. Le déclassement professionnel et la dépendance à l'aide sociale sont alors vécus comme un échec personnel impactant négativement et durablement l'estime de soi. S'ajoutant à des privations matérielles importantes et à une inactivité forcée, cette perception négative de soi-même peut se répercuter sur l'état de santé de ces personnes : dépression, crise d'angoisse, dépendance, etc.

Désirant rompre avec cette situation et les représentations sociales qui y sont associées, les informateurs et informatrices font ou ont fait preuve d'une volonté de s'en sortir en étant actifs/ves en vue d'une réinsertion professionnelle. Ces démarches impliquent de nombreuses postulations, la participation à des mesures d'insertion ou par des actions visant à accroître leur employabilité, sans toujours porter leurs fruits. Si des emplois peuvent être obtenus ou des activités indépendantes se créer, ces situations professionnelles ne se pérennisent pas forcément. Par conséquent, si la motivation à retrouver du travail et de ne plus devoir dépendre de l'aide sociale est forte au début, les déconvenues, déceptions et échecs conduisent certaines

personnes rencontrées à désespérer de recouvrir une activité professionnelle³². Face à ces difficultés, des activités domestiques, associatives, de loisirs ou sociales peuvent apporter un certain réconfort et réduire l'inactivité forcée, mais elles peuvent aussi être limitées par un manque de ressources financières comme par des comportements d'auto-exclusion, menant parfois à l'isolement et à la solitude.

L'enquête s'est ensuite intéressée à l'avis des bénéficiaires sur leur prise en charge par les AS, et sur les mesures proposées par le Service de l'action sociale. Dans l'ensemble, les informateurs/trices sont reconnaissant·e·s de l'aide qui leur est apportée et de l'écoute compréhensive dont font preuve leur interlocuteur/trice à l'égard de leur situation, ainsi que la confiance qui leur est témoignée, ceci malgré des rencontres peu fréquentes. Des critiques sont néanmoins émises, principalement sur les mesures de réinsertion qui ne seraient pas forcément adaptées à tous les profils socioprofessionnels et perçues avant tout comme des programmes d'occupation.

La photographie des bénéficiaires de l'aide sociale réalisée ici aboutit à l'élaboration de plusieurs pistes de réflexions et de recommandations. Ces pistes sont de trois types :

1. **Œuvrer en amont pour éviter la démobilitation et la rupture scolaire** : compte tenu de la forte corrélation entre le taux de bénéficiaires de l'aide sociale et le bas niveau de formation professionnelle, il importe de poursuivre et éventuellement de renforcer les actions de prévention dans le cadre de l'école obligatoire et la formation professionnelle, comme dans celui du travail social auprès de jeunes d'ores et déjà en situation de démobilitation ou de rupture scolaire.
2. **Améliorer les chances de réinsertion professionnelle** : les difficultés et échecs rencontrés par les bénéficiaires de l'aide sociale dans leur recherche d'emploi pourraient notamment être réduits par un meilleur encadrement. C'est le résultat d'un projet pilote mené par la ville de Winterthur de 2018 à 2020. L'engagement temporaire d'AS a permis des sorties de l'aide sociale plus fréquentes, lesquelles concernent également les personnes bénéficiaires de longue durée, et entraînant en outre une réduction de 3,5% des coûts nets totaux de la ville de Winterthur pour l'aide sociale.
3. **Favoriser l'autoproduction accompagnée en faveur des bénéficiaires** : l'autoproduction accompagnée revêt un potentiel pour améliorer le vécu des personnes et leur estime de soi. Deux exemples sont abordés ici soit des jardins communautaires et un lieu mêlant ressourcerie et atelier de fabrication/réparation. Au-delà des espaces (terrain, locaux) et du matériel (outils, ressources), ce type de projet nécessite la présence d'un·e professionnel·le de l'animation socioculturelle, tout autant que la participation des futur·e·s usagers/ères à l'élaboration et à la gestion des lieux, mobilisant ainsi leurs compétences. Tout en œuvrant pour soi, pour autrui et pour le bien commun, les participant·e·s retrouvent une confiance en soi, condition pour recouvrer un pouvoir d'agir qui se traduira éventuellement par l'envie de rechercher un emploi ou de suivre une formation.

Ces mesures s'inscrivent dans la perspective participative qui a déjà orienté cette enquête, nourrie par la volonté de comprendre le vécu des personnes rencontrées. Dans la lignée de la Plateforme nationale contre la pauvreté (2021), la participation menée ici sous forme de consultation peut également être mobilisée pour élaborer des projets visant à améliorer le sort des personnes en situation de précarité. De manière générale, l'approche participative encourage l'autonomisation et le pouvoir d'agir des personnes concernées.

³² Évidemment, seules des personnes encore à l'aide sociale ont été rencontrées, ce qui exclut celles qui ont retrouvé du travail ou pu bénéficier d'autres soutiens.

7. Bibliographie

- Banerjee, A. V & Duflo, E. (2021). *Repenser la pauvreté*. Paris : Seuil.
- Bertaux, D. (2016). *L'enquête et ses méthodes. Le récit de vie*. Paris : A. Colin.
- Bonvin, J.-M., Dif-Pradalier, M., & Rosenstein, E. (2013). Trajectoires de jeunes bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse. Une analyse en termes de capacités. *Agora Débats/Jeunesses*, 3(65), pp. 61–75. [En ligne <https://doi.org/10.3917/agora.065.0061>]
- Bourguignon, D., & Herman, G. (2007). Chapitre 3. Au cœur des groupes de bas statut : la stigmatisation. In G. Herman (Ed.), *Travail, chômage et stigmatisation. Une analyse psychosociale*. Bruxelles : De Boeck, pp. 99-144. [en ligne : <https://doi.org/10.3917/dbu.herma.2007.01.0099>]
- Burkhalter, Y., Erard, C., Menoud-Richoz, S., & Nadine, V. (2009). *Association Travailler ensemble*. Fribourg : Haute école fribourgeoise de travail social
- Castel, R. (2013). Le droit social, garant de la justice sociale. In F. Nicodème & J. Christ (Eds.), *L'injustice sociale, quelles voies pour la critique?* Paris : Presses Universitaires de France, pp. 39-48. [en ligne : <https://doi.org/10.3917/puf.chri.2013.01.0039>]
- Cremers, J. (2018). Pays-Bas. Une succession de réformes, des bénéficiaires fragilisés? *Chronique Internationale de l'IRES*, 4(164), pp. 105–115.
- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne. (2017). *Rapport sur l'aide sociale matérielle - 2014, 2015 et 2016*.
- Dubach, P., Rudin, M., & Oesch, T. (2016). *Steuerungsmöglichkeiten im Bereich der Sozialhilfekosten*. [en ligne : https://www.buerobass.ch/fileadmin/Files/2016/StadtWinterthur_2016_SteuerungSohikosten_Schlussbericht.pdf]
- Foucart, J. (2005). Relation d'aide, fluidité sociale et enjeux symbolico-identitaires. Du paradigme réparateur au paradigme de l'accompagnement. *Pensée Plurielle*, 2(10), pp.- 97–117.
- Heim, J. (2014). *Travail dissimulé et estime de soi. Une sociologie du rapport moral aux règles formelles*. Paris : L'Harmattan.
- Höglinger, D., Rudin, M., & Guggisberg, J. (2021). *Analyse zu den Auswirkungen der Reduktion der Fallbelastung in der Sozialberatung der Stadt Winterthur*. [en ligne : <https://stadt.winterthur.ch/gemeinde/verwaltung/stadtkanzlei/kommunikation-stadt-winterthur/medienmitteilungen-stadt-winterthur/sozialhilfe-weniger-kosten-dank-mehr-sozialarbeitenden>]
- Isidro, L. (2014). De la citoyenneté sociale au « tourisme social ». *Plein Droit*, 4(103), pp. 16–19.
- Johnson, R. B., Onwuegbuzie, A. J., & Turner, L. A. (2007). Toward a Definition of Mixed Methods Research. *Journal of Mixed Methods Research*, 2(1), pp. 112–133.
- Jolivet, A. (2018). Suède. Un filet de sécurité sous pression. *Chronique Internationale de l'IRES*, 4(164), pp. 130–145.
- Krinsky, J., & Simonet, M. (2012). Déni de travail: l'invisibilisation du travail aujourd'hui. Introduction. *Sociétés Contemporaines*, 3(87), pp. 5–23.
- Lalive d'Épinay, C., & Garcia, C. (1988). *Le mythe du travail en Suisse. Splendeur et déclin au cours du XXe siècle*. Genève : Georg Editeur.
- Mohammed, M. (2016). La dynamique des bandes de jeunes : compensation et réputation. *Sens-Dessous*, 18(2), pp. 17-23. [en ligne : <https://doi.org/10.3917/sdes.018.0017>]

- Office fédéral de la statistique. (2019). *Aide sociale économique*. [en ligne: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale/beneficiaires-aide-sociale/aide-sociale-economique.html>]
- Office fédéral de la statistique. (2020). *Bénéficiaires de l'aide sociale*. [en ligne: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale/beneficiaires-aide-sociale.html>]
- Paugam, S. (2005). *Les formes élémentaires de la pauvreté*. Paris : Presses universitaires de France.
- Plateforme nationale contre la pauvreté. (2021). « *Et si vous nous donniez la parole* » – *Tenir compte des savoirs d'expérience des personnes concernées. Bases et étapes de la participation des personnes concernées aux mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté*. Berne : Office fédéral des assurances sociales [en ligne : https://arbor.bfh.ch/15092/1/NAPA%20Guide%20pratique%20Participation_FR_010721.pdf]
- Roustang, G. (2007). L'autoproduction accompagnée comme outil de développement social. In O. Crevoisier, F. Hainard, & P. Ischer (Eds.), *L'économie informelle : une alternative à l'exclusion économique et sociale ?* (pp. 27–39). Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel, Commission suisse pour l'UNESCO.
- Tabin, J.-P. (2014). Le « tourisme social », un non-sens. *Reiso.Org*. [en ligne: <https://www.reiso.org/articles/themes/politiques/310-le-tourisme-social-un-non-sens>]
- Valli, M., Martin, H., & Hertz, E. (2002). Le « feeling » des agents de l'État providence. Analyse des logiques sous-jacentes aux régimes de l'assurance chômage et de l'aide sociale. *Ethnologie Française*, 32(2), 221–231.
- Zask, J. (2016). *La démocratie aux champs*. Paris : La Découverte.

8. Annexes

Guide d'entretien avec les bénéficiaires de l'aide sociale

Contrat d'entretien

- Présentation des chercheurs et du cadre du mandat
- Respect de la confidentialité et de l'anonymat
- Enregistrement pour usage interne
- Rappel de la durée de l'entretien
- Questions éventuelles avant de commencer

Objectifs de l'entretien

- Rencontrer des personnes qui sont au bénéfice de l'aide sociale à Saint-Imier afin de mieux comprendre leur parcours et leur situation.

Entretien

Présentation personnelle, parcours biographique, scolaire et professionnel

Pouvez-vous vous présenter et présenter votre parcours ?

Âge, situation familiale

Êtes-vous originaire de Saint-Imier ?

Si ce n'est pas le cas, quel a été votre parcours géographique ?

Parcours migratoire éventuel

Quelles sont les raisons de votre venue à Saint-Imier ?

Qu'en-est-il de votre parcours scolaire (lieu, niveau de formation) ?

Est-ce que vous avez rencontré des difficultés éventuelles, des échecs, des changements de voies ?

Quel a été votre environnement familial pendant ce parcours ?

Quel a ensuite été votre parcours professionnel ?

Postes occupés, licenciements, problèmes sur le lieu de travail

Parcours menant à l'aide sociale

Quelles ont été les étapes qui vous ont mené à recourir à l'aide sociale à Saint-Imier ?

Licenciements, chômage, accident de travail, etc.

Avez-vous eu recours à l'aide sociale d'autres communes ?

Occupation du temps

Comment occupez-vous votre temps ? (en dehors de votre éventuel emploi)

Vos activités sont-elles orientées vers la recherche d'un emploi ou d'une réorientation professionnelle ?

Participez-vous à des programmes de réinsertion ?

Avez-vous des activités rémunérées (petits jobs, (déclarés ou non)) ?

Participez-vous à des activités associatives (si ce n'est pas le cas, en aviez-vous auparavant) ?

Avez-vous des activités domestiques (éducation des enfants, cuisine, jardinage, etc.) ?
Qu'en est-il de vos loisirs ?

Projets

Est-ce que vous avez des projets, des envies que vous aimeriez voir aboutir ?

Nouvel emploi

Nouvelle formation

Projet familial (déménagement, soutien aux études des enfants, etc.)

Projets personnels ou rêves (en lien avec des centres d'intérêt)

Si oui, est-ce que vous en parlez avec votre AS ?

Quel en a été sa réaction, son soutien éventuel ?

Réseau social

Est-ce que vous avez, ici à Saint-Imier ou dans la région, des parents, amis, connaissances ?

Quelle est la nature de ces liens (anciens collègues, voisins, membres d'association, membres d'une communauté étrangère, etc.) ?

À quelle fréquence est-ce que vous voyez ces personnes ?

Dans quelle mesure pouvez-vous compter sur elles ?

Conséquences du statut de bénéficiaire de l'aide sociale

Comment est-ce que vous vivez le fait d'être au bénéfice de l'aide sociale ?

Souffrez-vous d'isolement émotionnel et social ?

Ressentez-vous de l'insatisfaction et/ou de l'impuissance face à votre situation ?

Quels impacts ce statut a-t-il sur votre bien-être psychologique et physique ?

Est-ce que vous le dites autour de vous ?

Si oui/non, pour quelles raisons ?

Souffrez-vous parfois de remarques désobligeantes par rapport à votre statut (de la part de vos proches, mais aussi de personnes que vous ne connaissez pas) ?

Service de l'action sociale

Le Service de l'action sociale de Saint-Imier est-il plutôt « strict » ou « tolérant » à l'égard des bénéficiaires ?

Quels rapports entretenez-vous avec votre assistant-e social-e ?

Selon vous, qu'est-ce qui vous permettrait de sortir de l'aide sociale ?

Qu'est-ce que peut mettre en place le service d'action sociale pour favoriser votre retour à une situation indépendante.

Comment agir en amont (pour éviter que des personnes aient recours à l'aide sociale) ?

Selon vous, qu'est-ce qui explique, de manière générale, que des gens aient besoin de l'aide sociale ?